



Secrétariat du
Conseil du Trésor

Comptes publics de l'Ontario

Rapport annuel et états
financiers consolidés
2021-2022

**Treasury Board Secretariat
Office of the President**

99 Wellesley Street West
Room 4320, Whitney Block
Toronto, ON M7A 1W3
Tel. 416-327-2333

**Ministry of Finance
Office of the Minister**

7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400

**Secrétariat du Conseil du
Trésor
Bureau du président**

99, rue Wellesley Ouest
Édifice Whitney, bureau 4320
Toronto ON M7A 1W3
Tél. : 416 327-2333

**Ministère des Finances
Bureau du ministre**

7^e étage, Édifice Frost Sud
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Tél. : 416 325-0400



L'honorable Elizabeth Dowdeswell, OC, OOnt
Lieutenante-gouverneure de l'Ontario
Édifice de l'Assemblée législative
Queen's Park
Toronto ON M7A 1A1

Plaise à votre Honneur :

Les soussignés ont le privilège de présenter les Comptes publics de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2022, conformément aux exigences de la *Loi sur l'administration financière*.

Respectueusement soumis,

Original signé par

L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria
Président du Conseil du Trésor
Toronto, septembre 2022

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances
Toronto, septembre 2022

Table des matières

Avant-propos	iii
Introduction	1
Énoncé de responsabilité	2
Points saillants	5
Points saillants des résultats financiers	5
Analyse des résultats de 2021-2022	8
Revenus	8
Charges	14
Analyse des chiffres liés à la COVID-19	26
Analyse de l'état de la situation financière	28
Actif financier	28
Dépenses d'infrastructure	31
Passif	33
Risques et gestion des risques	35
Ratios financiers clés	40
Gestion financière	42
Activités non financières	43
Soins de santé	43
Éducation	45
Éducation postsecondaire	46
Services à l'enfance et services sociaux	47
Justice	48
État et capacité des immobilisations corporelles provinciales	50
Transparence et responsabilité	51
Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public	51
Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe	51

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant.....	55
État consolidé des résultats.....	59
État consolidé de la situation financière	60
État consolidé de l'évolution de la dette nette	61
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	61
État consolidé des flux de trésorerie.....	62
Notes afférentes aux états financiers consolidés	63
Annexes afférentes aux états financiers consolidés.....	101
Présentation des comptes publics	122
Glossaire.....	125
Sources de renseignements supplémentaires.....	132

Avant-propos

J'ai le plaisir de présenter les *Comptes publics de 2021-2022* pour la province de l'Ontario. Chaque année, le gouvernement publie les Comptes publics pour donner à la population de l'Ontario une vision globale et transparente des finances de la province. Dès le premier jour de la pandémie, notre gouvernement s'est engagé à rendre compte aux Ontariennes et aux Ontariens de l'état des finances de notre province, et il maintient son engagement cette année.

Comme dans beaucoup d'autres collectivités publiques, le haut niveau d'incertitude causé par la pandémie a rendu notre planification financière plus difficile que jamais. Ainsi, des gens de tous les secteurs et de tous horizons ont été contraints de revoir sans cesse leurs projets en fonction de circonstances nouvelles et imprévues. Le gouvernement de l'Ontario n'est pas à l'abri de ces incertitudes et c'est dans des moments comme ceux-là que notre approche ferme et prudente pour la gestion des finances publiques est le plus nécessaire.

Toute l'année, nous avons accordé la priorité aux investissements qui soutiennent la santé et le bien-être des Ontariennes et des Ontariens, tout en continuant de bâtir l'avenir de l'Ontario, en dépensant 17,7 milliards de dollars pour l'infrastructure, dont 6,1 milliards de dollars pour le transport en commun et 2,6 milliards de dollars pour les routes de la province. En fait, nous avons investi 2,3 milliards de dollars de plus que l'année précédente pour le transport en commun, les écoles, les soins de santé et l'infrastructure communautaire à l'échelle de l'Ontario.

Faisant fond sur nos réalisations de 2020-2021, nous avons investi 170,5 milliards de dollars en 2021-2022, soit 1,5 milliard de dollars de plus que l'année précédente, pour veiller à ce que les Ontariennes et les Ontariens continuent d'avoir accès aux programmes et aux services cruciaux sur lesquels ils comptent. En mars 2021, un an après le début de la pandémie, notre gouvernement a déposé le budget de 2021, qui mettait l'accent sur deux priorités : protéger la santé de la population et protéger notre économie. En novembre 2021, nous avons publié le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021 : Bâtir l'Ontario*, un plan visant à jeter les bases de la reprise et de la prospérité de l'Ontario en mettant en chantier des projets liés à l'infrastructure essentielle, en attirant de nouveaux investissements et en reprenant notre place de leader dans la fabrication d'automobiles.

Pendant l'exercice 2021-2022, le variant Omicron s'est implanté en Ontario, minant encore plus la capacité de nos hôpitaux et chaque composante de notre économie. Pour relever ce nouveau défi, notre gouvernement a une fois de plus déployé sa force financière pour soutenir la population et les entreprises de l'Ontario. Nous avons fait des investissements sans précédent dans le secteur de la santé pour soutenir et améliorer le réseau, d'une part en ajoutant encore plus de lits dans les hôpitaux et en stabilisant les effectifs de la santé et des soins de longue durée, d'autre part en soutenant la stratégie de la province concernant le dépistage de la COVID-19 et la distribution des vaccins. Globalement, ces efforts ont entraîné la plus forte augmentation jamais enregistrée, d'une année à l'autre, au chapitre des dépenses du secteur de la santé, celles-ci totalisant 75,7 milliards de dollars, soit 6,2 milliards de dollars de plus que l'exercice précédent.

Les progrès que nous avons accomplis en tant que province n'auraient pas été possibles sans la force et la résilience collectives de la population de l'Ontario, qui a continué à relever ces défis extraordinaires. Les Ontariennes et Ontariens laborieux reviennent au bureau, les étudiants retournent en classe, tandis que les amis et les familles se réunissent à nouveau.

Les *Comptes publics de 2021-2022* montrent une nette amélioration de la situation financière par rapport au budget de 2021. En 2021-2022, le revenu total de l'Ontario se chiffrait à 185,1 milliards de dollars, dépassant de 20,2 %, soit de 31,1 milliards de dollars, les prévisions du budget de 2021. Les revenus plus élevés que prévu ont été supérieurs aux dépenses. Ainsi, la province constate un excédent de 2,1 milliards de dollars en 2021-2022 et est plus à même de gérer l'incertitude économique qui règne actuellement à l'échelle mondiale. La situation de l'Ontario n'est pas unique. D'autres provinces ayant publié une mise à jour qui annonçait un déficit en 2021-2022, notamment le Québec, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, constatent également des revenus qui dépassent leurs prévisions initiales.

Bien que l'année ait été difficile, ces résultats témoignent d'une économie résiliente, avec des ménages et des entreprises qui ont été bien soutenus par des programmes de tous les paliers de gouvernement. De plus, ils confirment que le gouvernement a fait les bons choix durant la pandémie pour appuyer les travailleurs et les entreprises et leur permettre de bien rebondir. Pour autant, l'excédent consigné dans les *Comptes publics de 2021-2022* ne présage pas forcément des résultats à venir. Nous ne saurions dresser un plan financier à long terme prudent et responsable en nous fondant sur une conjoncture économique à court terme et incertaine. Eu égard à l'incertitude qui règne à l'échelle mondiale, le gouvernement continuera de gérer avec prudence les finances publiques pour que soit maintenue notre capacité à soutenir la population et les entreprises en cas de ralentissement économique de courte durée.

L'Ontario continuera à présenter des mises à jour régulières des perspectives économiques et financières de la province, et cela, en fonction des derniers renseignements disponibles. La prochaine mise à jour des perspectives financières de notre gouvernement sera diffusée cet automne dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2022*.

Nous avons continué à apprendre, à prospérer et à avancer. Notre progression sur la voie qui nous sortira de la pandémie de COVID-19 sera parsemée d'embûches. Cependant les Ontariennes et les Ontariens peuvent être sûrs que leur gouvernement poursuit ses efforts pour soutenir la population ontarienne, protéger la résilience de l'économie de la province et proposer un plan qui permettra à l'Ontario de rester ouvert, sûr et préparé.

Original signé par

L'honorable Prabmeet Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

Introduction

Le rapport annuel est un élément essentiel des Comptes publics de la province de l'Ontario et il est au cœur du principe de transparence et de responsabilité pour ce qui est de rendre compte de sa situation et de ses activités financières. Les états financiers consolidés présentent les résultats de l'exercice 2021-2022 par rapport au budget déposé en mars 2021 et la situation financière du gouvernement au 31 mars 2022. Comme pour les exercices précédents, le rapport annuel compare également les résultats de l'exercice en cours à ceux de l'exercice précédent, et présente une analyse des tendances sur cinq ans pour un certain nombre de ratios financiers clés.

La production des *Comptes publics de l'Ontario* nécessite un travail d'équipe et la collaboration de nombreux intervenants du secteur public de l'Ontario. Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario joue un rôle crucial dans l'audit des états financiers de l'Ontario. Le Comité permanent des comptes publics joue aussi un rôle important, car il assure la surveillance et l'orientation prévues dans la loi. J'aimerais remercier toutes les personnes qui ont contribué et collaboré à ce travail.

Nous vous invitons à nous transmettre vos commentaires au sujet des Comptes publics. Veuillez nous faire part de vos observations, par courriel, à infoTBS@ontario.ca, ou, par écrit, au Bureau du contrôleur provincial, Objet : Rapport annuel, Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, 2^e étage, édifice Frost Sud, 7 Queen's Park Crescent, Toronto (Ontario), M7A 1Y7.

Original signé par

Beili Wong, FCPA, FCA
Contrôleuse générale et sous-ministre
Bureau du contrôleur général
Secrétariat du Conseil du Trésor

Énoncé de responsabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

Les états financiers consolidés sont audités par la vérificatrice générale de l'Ontario en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* et des normes de certification généralement reconnues du Canada. La vérificatrice générale émet une opinion indépendante sur ces états financiers consolidés. Son rapport, qui se trouve aux pages 55 à 57, indique son opinion et ce sur quoi elle est fondée.

La direction dresse les états financiers consolidés selon les principes comptables généralement reconnus pour le secteur public. Elle est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers consolidés entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les actifs sont dûment protégés et que les renseignements financiers servant à la préparation de ces états financiers consolidés sont fiables.

Original signé par

Beili Wong, FCPA, FCA
Contrôleuse générale et sous-
ministre
Bureau du contrôleur général
Secrétariat du Conseil du Trésor

12 septembre 2022

Original signé par

Greg Orencsak
Sous-ministre,
Ministère des Finances

12 septembre 2022

Original signé par

Maureen Buckley, CPA, CA
Sous-ministre adjointe
et contrôleuse provinciale
Secrétariat du Conseil du
Trésor

12 septembre 2022

Le gouvernement de l'Ontario est responsable des états financiers consolidés et accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité de ces états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la surveillance du processus de présentation de l'information financière du gouvernement de l'Ontario.

Original signé par

L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria
Président du Conseil du Trésor

12 septembre 2022

Original signé par

L'honorable Peter Bethlenfalvy
Ministre des Finances

12 septembre 2022

ÉTUDE ET ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS

Points saillants

Points saillants des résultats financiers 2021-2022 (en milliards de dollars)				Tableau 1	
État consolidé des résultats Pour l'exercice clos le 31 mars					
	Budget de 2021 ¹	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2021	Chiffres réels 2020-2021
Total des revenus	154,0	185,1	164,9	31,1	20,2
Charges					
Programmes	173,0	170,5	169,0	(2,5)	1,5
Intérêt sur la dette	13,1	12,6	12,3	(0,5)	0,3
Total des charges	186,1	183,0	181,3	(3,1)	1,7
Réserve	1,0	-	-	(1,0)	-
Excédent / (Déficit) annuel	(33,1)	2,1	(16,4)	35,2	18,5
État consolidé de la situation financière Au 31 mars					
Actif financier		129,8	117,5		12,3
Passif		510,2	491,1		19,1
Dette nette		(380,4)	(373,6)		(6,8)
Actif non financier		143,6	134,3		9,3
Déficit accumulé		(236,9)	(239,3)		2,4

¹ Les états financiers consolidés sont présentés à l'aide du budget de 2021 à titre comparatif.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

¹ Les états financiers consolidés sont présentés à l'aide du budget de 2021 à titre comparatif.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Points saillants des résultats financiers

Chiffres réels de l'exercice antérieur 2020-2021 par rapport aux chiffres réels de 2021-2022

- Le gouvernement de l'Ontario a affiché un excédent de 2,1 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022, comparativement au déficit de l'exercice précédent, qui était de 16,4 milliards de dollars, en raison surtout d'une hausse des revenus (voir le tableau 1 ci-dessus).
- Le total des revenus est de 185,1 milliards de dollars, soit 20,2 milliards de dollars, ou 12,2 %, de plus que les chiffres de l'exercice précédent, en raison surtout de l'augmentation des revenus fiscaux et du revenu net provenant des entreprises publiques, partiellement neutralisée par la baisse des transferts du gouvernement du Canada. Voir les détails aux pages 8 et 9.

- Les charges de programmes totalisent 170,5 milliards de dollars, ce qui est supérieur de 1,5 milliard de dollars, ou 0,9 %, aux chiffres de l'exercice précédent. Les investissements ont augmenté dans les secteurs de la santé, de l'éducation postsecondaire et de la justice. Les charges de programmes dans les secteurs de l'éducation, des services à l'enfance et des services sociaux et d'autres secteurs de programmes ont baissé, en raison surtout d'investissements ponctuels liés à la COVID-19 en 2020-2021. Voir les détails aux pages 14 à 18.
- L'intérêt sur la dette est supérieur de 0,3 milliard de dollars ou de 2,4 % par rapport à l'année précédente en raison surtout de la dette accrue engagée principalement pour financer les investissements dans les immobilisations. Voir les détails à la page 25.
- Les actifs non financiers, dont les immobilisations, ont augmenté de 9,3 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent. La valeur comptable nette des immobilisations de l'Ontario, telles que les immeubles et l'infrastructure pour le transport, a augmenté de 7,7 milliards de dollars durant l'année. L'Ontario a investi 14,7 milliards de dollars dans les actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, ce qui s'est traduit par de nouveaux investissements dans les immobilisations, faits surtout dans les secteurs du transport, de la santé et de l'éducation. Le gouvernement a aussi investi 3,0 milliards de dollars de plus dans les immobilisations par des transferts à des partenaires non consolidés et pour d'autres dépenses liées à l'infrastructure. Voir les détails aux pages 30 à 32.
- Le passif total s'est accru de 19,1 milliards de dollars et l'actif financier a augmenté de 12,3 milliards de dollars, ce qui s'est traduit par une hausse de 6,8 milliards de dollars, ou 1,8 %, de la dette nette par rapport à l'exercice précédent (voir les détails aux pages 28 à 34). Le déficit accumulé a diminué de 2,4 milliards de dollars, ou 1,0 %, par rapport à l'année précédente en raison surtout de l'excédent déclaré de 2,1 milliards de dollars. Voir les détails à la page 61.

Budget de 2021 par rapport aux chiffres réels pour 2021-2022

- Le gouvernement de l'Ontario a affiché un excédent de 2,1 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2022, comparativement à un déficit de 33,1 milliards de dollars prévu dans le budget de 2021, en raison surtout de revenus plus élevés (voir le tableau 1 précédent).
- Le total des revenus est de 185,1 milliards de dollars, soit 31,1 milliards de dollars, ou 20,2 %, de plus que ce qui était prévu dans le budget de 2021, en raison surtout de revenus fiscaux plus élevés, ce qui témoigne de la résilience de l'économie et d'une inflation plus élevée que prévu. Les transferts du gouvernement du Canada et le revenu net tiré des entreprises publiques ont été, eux aussi, plus élevés que prévu, tandis que les revenus non fiscaux déclarés par les ministères et les organismes gouvernementaux ont été plus bas que prévu. Voir les détails à la page 10.

- Les charges de programmes totalisent 170,5 milliards de dollars, ce qui est inférieur de 2,5 milliards de dollars, ou 1,4 %, aux chiffres du budget de 2021. Les investissements dans les secteurs de la santé et de la justice ont augmenté, en raison surtout du financement supplémentaire des mesures liées à la pandémie de COVID-19. Ils sont inférieurs dans tous les autres secteurs. Voir les détails aux pages 19 à 21.
- L'intérêt sur la dette est inférieur de 0,5 milliard de dollars, ou de 3,8 %, aux chiffres du budget de 2021 en raison d'une baisse d'environ 14,0 milliards de dollars des emprunts et de la capitalisation des intérêts plus élevée que prévu dans le budget. Voir les détails à la page 25.

Analyse des résultats de 2021-2022

Revenus

Détails des résultats réels de 2021-2022 (en milliards de dollars)				Tableau 2	
	Budget de 2021	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2021	Chiffres réels 2020-2021
Revenus					
Impôt sur le revenu des particuliers	36,4	46,8	40,3	10,4	6,5
Taxe de vente	27,6	30,4	26,6	2,8	3,8
Impôt des sociétés	14,4	25,2	17,8	10,8	7,4
Impôt-santé des employeurs	6,4	7,2	6,5	0,8	0,7
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5,8	5,7	6,0	(0,1)	(0,3)
Contribution-santé de l'Ontario	4,1	4,4	4,3	0,3	0,1
Taxe sur l'essence et les carburants	3,2	3,0	2,6	(0,2)	0,4
Autres impôts et taxes	6,9	9,0	6,7	2,1	2,3
Total des revenus fiscaux	104,8	131,7	110,9	26,9	20,8
Gouvernement du Canada	27,4	30,6	33,9	3,2	(3,3)
Revenus tirés des entreprises publiques	4,5	6,4	5,0	1,9	1,4
Autres revenus non fiscaux	17,2	16,3	15,1	(0,9)	1,2
Total des revenus	154,0	185,1	164,9	31,1	20,2

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels pour 2020-2021

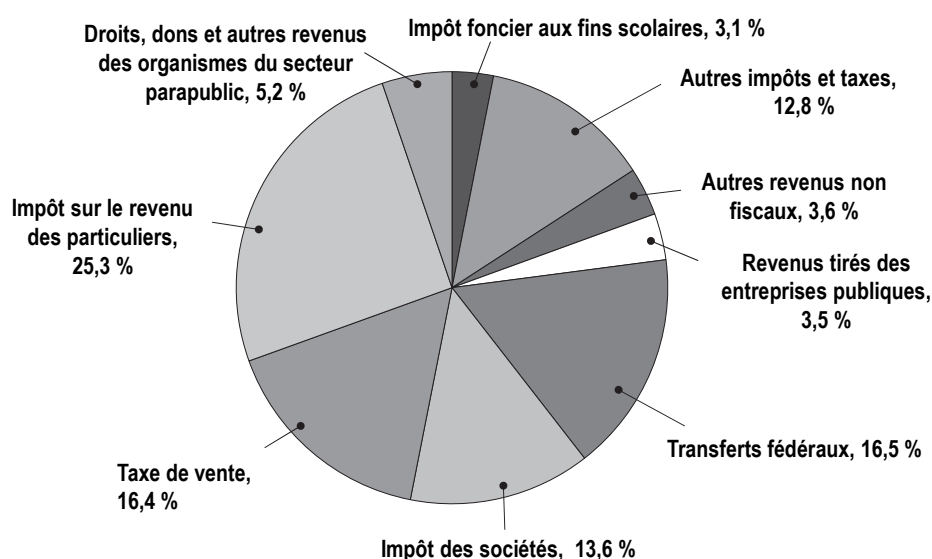
Le total des revenus pour 2021-2022 a augmenté de 20,2 milliards de dollars, ou 12,2 %, par rapport à l'exercice précédent.

- Les revenus fiscaux se sont accrus de 20,8 milliards de dollars, ou 18,8 %, en 2021-2022, témoignant surtout d'une économie résiliente qui a rebondi après le ralentissement causé par la pandémie de COVID-19 en 2020 et la hausse de l'inflation qui a contribué à la croissance du PIB nominal. L'activité économique s'est renforcée en 2021 après que l'économie a rouvert, alors que les ménages et les entreprises continuaient d'être bien soutenus par les programmes de tous les paliers de gouvernement et une politique monétaire sans précédent de la Banque du Canada. Le marché du travail de l'Ontario et celui du logement ont connu une forte croissance en 2021, alors que les dépenses des consommateurs et les bénéfices des entreprises ont affiché des gains solides qui ont contribué à faire augmenter l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés, la taxe de vente et les droits de cession immobilière.

- Les transferts du gouvernement fédéral ont diminué de 3,3 milliards de dollars, ou 9,7 %, témoignant surtout de la baisse du financement de durée limitée lié à la COVID-19. Cette diminution a été en partie compensée par une hausse des transferts des programmes fédéraux de financement, dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le soutien pour soins à domicile et soins de santé mentale ainsi que pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants.
- Les revenus provenant des entreprises publiques ont augmenté de 1,4 milliard de dollars, ou 28,0 %, grâce surtout à une hausse des revenus nets de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) et d'Ontario Power Generation (OPG). La hausse des revenus nets d'OLG témoigne de l'assouplissement, plus tôt que prévu, des restrictions de santé publique liées à la COVID-19 dans les sites de jeu terrestre, ainsi que du rendement solide des produits de loterie et des jeux en ligne. La hausse des revenus nets d'OPG s'explique surtout par un meilleur rendement opérationnel et une hausse des gains réalisés en vertu de l'entente Ontario Nuclear Funds Agreement.
- Les autres revenus non fiscaux, dont les revenus du secteur parapublic, ont augmenté de 1,2 milliard de dollars, ou 7,9 % en 2021-2022. Cette hausse est le fait surtout de revenus de tiers provenant des hôpitaux, des collèges et des conseils scolaires, ainsi que des organismes gouvernementaux consolidés après l'assouplissement des mesures sanitaires prises en raison de la COVID-19. La hausse globale des autres revenus non fiscaux est en partie neutralisée par une baisse des revenus provenant des droits liés aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules attribuable à l'élimination et au remboursement des droits pour l'immatriculation des véhicules et les vignettes d'immatriculation.

Revenus de 2021-2022 par source (185,1 G\$)

Graphique 1



Nota : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Variation par rapport au budget de 2021

Le PIB nominal de l'Ontario a augmenté de 11,9 % au cours de l'année civile 2021, la hausse annuelle la plus importante depuis le début des années 1980 et une augmentation par rapport à la hausse de 6,2 % prévue au moment du budget de 2021.

Les revenus pour 2021-2022 ont été de 31,1 milliards de dollars, ou 20,2 %, supérieurs aux prévisions du budget de 2021.

- Les revenus fiscaux ont été de 26,9 milliards de dollars, ou 25,7 %, supérieurs aux prévisions du budget de 2021, témoignant d'une économie résiliente qui a fortement rebondi après le ralentissement provoqué par la pandémie en 2020 et la hausse de l'inflation plus prononcée que prévu. Du coup, la croissance du PIB nominal a été beaucoup plus forte que prévu, alors que les ménages et les entreprises continuaient d'être bien soutenus par les programmes offerts par tous les paliers de gouvernement et une politique monétaire sans précédent de la Banque du Canada.
- Les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 3,2 milliards de dollars, ou de 11,7 %, principalement grâce au financement ponctuel supplémentaire fourni par l'entremise de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021* (projet de loi C-30), une loi fédérale, et des modifications apportées à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour soutenir la reprise après la COVID-19, et grâce aux revenus en nature du gouvernement fédéral liés à l'équipement de protection individuelle et aux tests de dépistage de la COVID-19. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par du financement plus bas que prévu pour les programmes d'infrastructure, en raison de la mise en œuvre plus lente que prévu de projets causée par la pandémie de COVID-19.
- Les revenus provenant des entreprises publiques ont augmenté de 1,9 milliard de dollars, ou 42,2 %, en raison surtout de la hausse des revenus provenant d'OPG et d'OLG. Les revenus nets provenant d'OPG ont affiché une hausse grâce surtout à un rendement opérationnel meilleur que prévu et des gains réalisés dans les fonds de l'ONFA. Le revenu net d'OLG a été plus élevé que prévu grâce à un meilleur rendement que prévu au chapitre de ses loteries et de ses offres numériques.
- Les autres revenus non fiscaux, dont ceux provenant du secteur parapublic, ont diminué de 0,9 milliard de dollars, ou 5,2 %, surtout en raison de l'élimination et du remboursement des droits pour le renouvellement des plaques d'immatriculation et les vignettes d'immatriculation. Cette baisse a été en partie compensée par une hausse des revenus provenant des redevances et diverses autres sources de revenus.

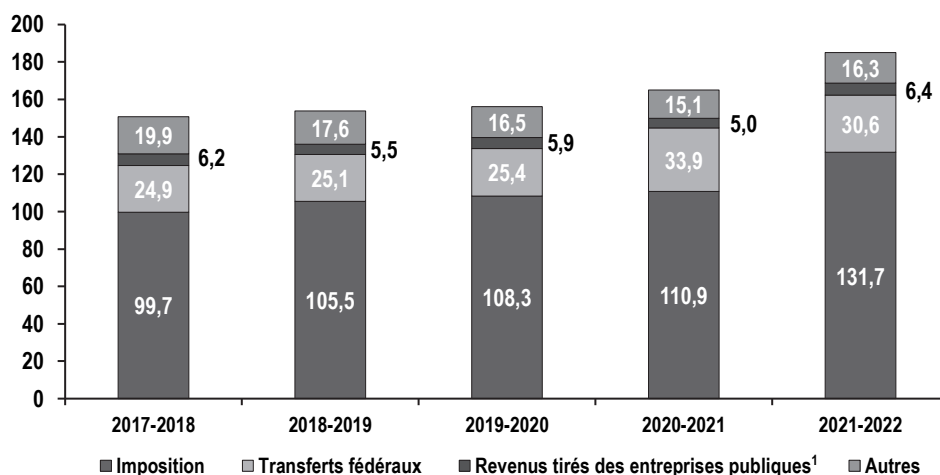
Tendances en matière de revenus

Le graphique 2 illustre les tendances récentes pour les principales sources de revenus de l'Ontario.

Revenus selon la source - Comparaison sur 5 ans

Graphique 2

En milliards de dollars



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les revenus provinciaux tirés du revenu net de Hydro One Limited sont proportionnels à la part de la participation de l'Ontario dans cette entreprise.

Revenus fiscaux

Entre 2017-2018 et 2021-2022, les revenus fiscaux se sont accrus à un taux annuel moyen de 7,2 %, ce qui est plus élevé que le taux annuel moyen de croissance du PIB nominal de 4,1 %.

La hausse des revenus fiscaux en 2021-2022 (+18,8 %) témoigne d'une économie résiliente qui a fortement bondi après le ralentissement causé par la pandémie en 2020. La croissance du PIB nominal a été de beaucoup supérieure aux prévisions, en partie parce que l'inflation a été plus forte que prévu, tandis que les ménages et les entreprises continuaient d'être bien soutenus par les programmes de tous les paliers de gouvernement et le soutien sans précédent de la Banque du Canada via sa politique monétaire.

Bien que la croissance économique et les augmentations des revenus fiscaux soient étroitement liées, plusieurs facteurs ont une incidence sur ce lien, notamment les suivants :

- la hausse de certaines sources de revenus, telles que l'impôt des sociétés et l'impôt sur l'exploitation minière, qui peut différer considérablement de la croissance économique au cours d'un exercice donné, en raison de la volatilité inhérente des bénéfices des entreprises ainsi que du recours à des dispositions fiscales, comme le report prospectif ou rétrospectif des pertes;

- l'incidence du nombre de logements construits ou revendus sur les revenus tirés de la TVH et des droits de cession immobilière, qui est proportionnellement plus importante que sa contribution au PIB;
- les changements subis par les taxes sur l'essence et les carburants, basées sur le volume, qui suivent de plus près l'augmentation du PIB réel que celle du PIB nominal, puisque ces sources de revenus ne sont pas touchées directement par l'évolution des prix;
- en 2021-2022, l'aide financière que tous les paliers de gouvernement ont continué d'accorder à la population et aux entreprises en raison de la COVID-19, ajoutée à l'appui sans précédent de la politique monétaire de la Banque du Canada, ce qui a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et de l'impôt des sociétés, mais cela n'a pas augmenté directement le PIB.

Transferts du gouvernement fédéral

Entre 2017-2018 et 2021-2022, les transferts du gouvernement du Canada ont augmenté de 5,3 % en moyenne par année. En plus des principaux programmes de transferts fédéraux, notamment le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, il existe un certain nombre de transferts fédéraux, liés en grande partie à des programmes spécifiques, tels que les programmes relatifs au logement social, à l'infrastructure et au marché du travail. Certains transferts sont continus, tandis que d'autres sont d'une durée limitée.

Le total des revenus découlant des transferts fédéraux a diminué de 9,7 % en 2021-2022 en raison surtout de la baisse du financement de durée limitée dû à la COVID-19. Cette baisse a été partiellement compensée par une hausse des transferts provenant des principaux programmes de financement fédéraux dont le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, le soutien pour les soins à domicile et la santé mentale, l'aide pour l'apprentissage et la garde des jeunes enfants, ainsi que les transferts ponctuels. Pour de plus amples renseignements sur les changements dans les programmes fédéraux-provinciaux de riposte à la COVID-19, voir la page 28.

Revenus tirés des entreprises publiques

Entre 2017-2018 et 2021-2022, les revenus tirés des entreprises publiques ont augmenté de 1,2 % en moyenne par année. Cette augmentation reflète les hausses des revenus nets totaux tirés des entreprises publiques. Les revenus tirés des entreprises publiques comprennent les revenus nets de la LCBO, d'OLG, d'OPG, de Hydro One Limited (HOL) et de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC). Bien qu'ils aient augmenté cette année, les revenus nets d'OLG ne sont pas encore revenus à leur niveau d'avant la pandémie.

Autres revenus non fiscaux

Les autres revenus non fiscaux ont diminué à un taux moyen annuel de 4,8 % entre 2017-2018 et 2021-2022. Cette diminution découle principalement de l'élimination du produit tiré des quotas d'émission et de la redevance de liquidation de la dette (électricité) en 2018-2019 ainsi que de la baisse des ventes et des locations. En outre, les autres revenus non fiscaux ont baissé en 2021-2022 en partie à cause de l'élimination des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et des vignettes d'immatriculation. Les autres revenus non fiscaux proviennent d'un certain nombre de sources, dont les revenus des hôpitaux, des conseils scolaires et des collèges, les ventes et locations de biens et de services, d'autres droits, licences et permis, les remboursements des dépenses provinciales engagées pour la prestation de certains services, les redevances pour l'utilisation de ressources de la Couronne et les revenus tirés du secteur de l'électricité, tels que les recouvrements au titre des contrats d'approvisionnement en électricité.

Charges

Comparaison des résultats réels de 2021-2022
(en milliards de dollars) Tableau 3

	Budget de 2021 ^{1,2,3}	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021 ³	Variation par rapport au(x)	
				Budget de 2021	Chiffres réels 2020-2021
Charges					
Secteur de la santé	74,9	75,7	69,5	0,8	6,2
Secteur de l'éducation ²	31,3	29,9	31,3	(1,4)	(1,4)
Secteur de l'éducation postsecondaire	10,7	10,6	9,8	(0,1)	0,8
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,9	17,1	17,4	(0,8)	(0,3)
Secteur de la justice	4,8	5,0	4,8	0,2	0,2
Autres programmes	33,4	32,1	36,2	(1,3)	(4,1)
Total des charges de programmes	173,0	170,5	169,0	(2,5)	1,5
Intérêt sur la dette	13,1	12,6	12,3	(0,5)	0,3
Total des charges	186,1	183,0	181,3	(3,1)	1,7
Réserve	1,0	–	–	(1,0)	–

¹ À des fins de présentation, les dépenses ponctuelles liées à la COVID-19 sont indiquées séparément dans le financement de durée limitée en raison de la COVID-19 dans le budget de 2021 et ont été incluses dans les secteurs respectifs de ce tableau. Le changement de la présentation n'a pas d'incidence sur les affectations ou les structures des ministères.

² L'impact du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes en fonction de la présentation du tableau 3,8 du budget de 2021. Dans les états financiers consolidés, il est pris en compte dans les charges liées au secteur de l'éducation. L'Annexe 4 des états financiers donne des précisions.

³ Les chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés de façon à présenter l'information sur la même base que la présentation des charges réelles de l'exercice en cours. Voir la note 17 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Variation par rapport aux chiffres réels de 2020-2021

Le total des charges de programmes pour 2021-2022 a augmenté de 1,5 milliard de dollars, ou 0,9 %, passant de 169,0 milliards de dollars l'exercice précédent à 170,5 milliards de dollars.

- Les charges du secteur de la santé ont augmenté de 6,2 milliards de dollars, ou de 8,9 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des dépenses accrues dans les programmes de base du secteur de la santé avec la réouverture graduelle de la province pendant l'année, ainsi que des dépenses supplémentaires liées à la COVID-19. Il y a également eu une baisse des charges due à un rajustement comptable pour inscrire les stocks d'équipement de protection individuelle conformément aux normes de comptabilité du secteur public et à une recommandation du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. Les principaux investissements en matière de soins de santé visaient ce qui suit :
 - 1,8 milliard de dollars pour la stratégie de dépistage de la COVID-19 adoptée par l'Ontario et le déploiement des vaccins, notamment la capacité des laboratoires et des centres d'évaluation et de dépistage;

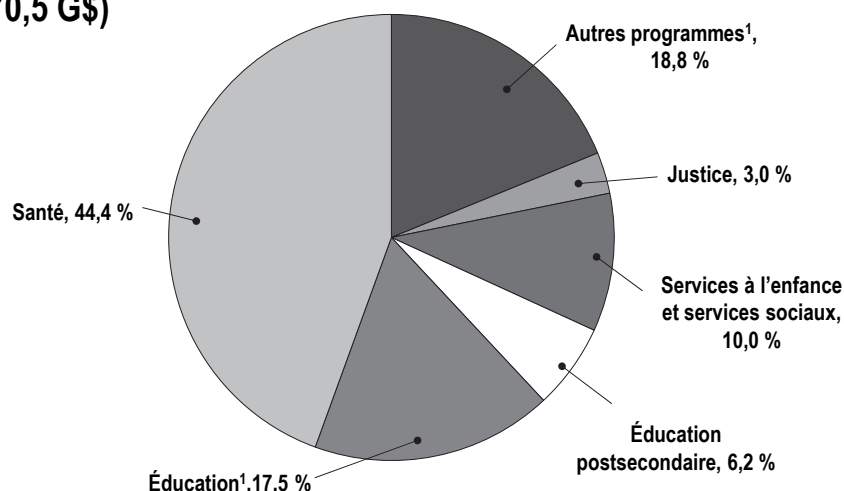
- 1,6 milliard de dollars pour le financement supplémentaire des hôpitaux, ce qui comprend également les soutiens relatifs à la COVID-19;
- 1,2 milliard de dollars pour soutenir le recours accru aux services de santé, notamment plus de visites chez les médecins et les praticiens, une augmentation des dépenses relatives aux programmes de médicaments pour soutenir la population vieillissante, et l'ajout de nouvelles thérapies;
- 0,9 milliard de dollars pour stabiliser les effectifs des secteurs de la santé et des soins de longue durée, notamment en offrant des soutiens pour le maintien en poste du personnel infirmier de l'Ontario, le programme de formation accélérée et l'augmentation de salaire pour les préposés aux services de soutien à la personne, et le Plan relatif aux effectifs des foyers de soins de longue durée visant à accroître les soins directs quotidiens offerts aux résidents;
- 0,3 milliard de dollars pour des investissements supplémentaires pour accroître les services de soins à domicile et en milieu communautaire et pour répondre à la demande accrue de services en santé mentale et de soins spécialisés pour les enfants et les jeunes qui ont des troubles d'alimentation;
- 0,2 milliard de dollars pour les foyers de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19, notamment pour financer l'amélioration des mesures de prévention et de contrôle des infections, et accroître le niveau de soins.
- Bien que le financement de base de l'éducation ait augmenté de 0,4 milliard de dollars, les charges du secteur de l'éducation ont diminué de 1,4 milliard de dollars, ou 4,5 %, par rapport à l'exercice précédent, à cause principalement du financement de soutien de durée limitée pour la COVID-19 pour une année seulement en 2020-2021, comme 0,9 milliard de dollars pour la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19 et 0,4 milliard de dollars pour le Programme de soutien aux apprenants.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont augmenté de 0,8 milliard de dollars, ou 8,2 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison surtout des dépenses plus élevées que prévu pour les collèges étant donné l'augmentation des activités sur les campus après l'assouplissement des restrictions et des fermetures dues à la COVID-19 ainsi qu'une augmentation des dépenses de 0,2 milliard de dollars pour l'aide financière aux étudiants.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance ont diminué de 0,3 milliard de dollars, ou 1,7 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des programmes de soutien fédéraux temporaires liés à la COVID-19 qui ont donné lieu directement à une baisse de 0,2 milliard de dollars de la demande d'aide sociale ou de l'admissibilité à cette aide et de la demande de la Prestation ontarienne pour enfants ou de l'admissibilité à cette prestation. En outre, les dépenses liées aux programmes et aux soutiens temporaires liés à la COVID-19 ont diminué en raison de l'évolution des conditions de la pandémie.

- Les charges du secteur de la justice ont augmenté de 0,2 milliard de dollars, ou 4,2 %, par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du financement du Secrétariat de la distribution des vaccins contre la COVID-19 et de la Police provinciale de l'Ontario ainsi que des améliorations apportées aux conditions d'isolement dans les établissements correctionnels, de la modernisation et du fonctionnement du système de services correctionnels de l'Ontario et des investissements pour réduire l'arriéré de causes criminelles.
- Les charges d'autres programmes ont diminué de 4,1 milliards de dollars, ou de 11,3 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui est principalement attribuable à ce qui suit :
 - baisse de 2,8 milliards de dollars en raison de la baisse progressive des paiements faits dans le cadre des programmes de durée limitée Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises et Subvention de secours, qui aidaient les petites entreprises touchées par les restrictions imposées à cause de la COVID-19;
 - baisse de 2,3 milliards de dollars attribuable principalement à la réduction progressive des investissements de durée limitée liés à COVID-19 pour les municipalités, dont 1,4 milliard de dollars au titre de l'Accord sur la relance sécuritaire, une initiative fédérale-provinciale, et 0,5 milliard de dollars aux municipalités pour la relance suite à la COVID-19;
 - baisse de 1,5 milliard de dollars attribuable principalement au financement de durée limitée prévu dans le cadre de l'Accord sur la relance sécuritaire versé pour soutenir les systèmes de transport en commun au cours de l'exercice précédent;
 - baisse de 157 millions de dollars attribuable surtout à la fin du programme de durée limitée d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, qui a pris fin en 2020-2021 et qui fournissait une aide d'urgence aux petites entreprises et à leurs locataires en partenariat avec le gouvernement fédéral;
 - baisse de 146 millions de dollars attribuable à un rajustement du traitement comptable visant à inscrire les stocks d'équipement de protection individuelle à l'extérieur du secteur de la santé, conformément aux normes comptables du secteur public et à une recommandation du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario;
 - baisse de 114 millions de dollars attribuable principalement à une baisse des inscriptions au programme de gestion des risques des entreprises fondé sur la demande, attribuable à différents facteurs tels que les prix des marchandises et les conditions météorologiques.

- La baisse enregistrée en 2021-2022 a été en partie neutralisée par ce qui suit :
 - augmentation de 1,2 milliard de dollars s'expliquant principalement par la hausse des prestations de retraite versées aux employés, dont un changement ponctuel dans la base de l'estimation des charges de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et une hausse des coûts pour les prestations des retraités;
 - augmentation de quelque 506 millions de dollars pour des initiatives de lutte contre les répercussions de la COVID-19, dont la bonification du programme Reprise en Ontario, la création du Programme de relance économique du tourisme et d'autres mesures de soutien en lien avec la COVID-19, et la demande plus forte que prévue de crédits d'impôt pour la culture et les médias;
 - augmentation de 488 millions de dollars attribuable surtout à des mesures de soutien en lien avec la COVID-19 pour les travailleurs et les employeurs, notamment la bonification du Fonds pour le développement des compétences et du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation visant à contrer les difficultés liées à l'embauche, à la formation, au recyclage et à l'amélioration des compétences des travailleurs, ainsi que des mesures de protection des travailleurs et des employeurs par l'entremise de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 visant à rembourser les employeurs pour les jours de congé payés dus à la COVID-19;
 - augmentation nette de 449 millions de dollars attribuable surtout à des investissements par l'entremise de la remise de l'Ontario pour l'électricité et du Plan exhaustif relatif à l'électricité et à une augmentation du passif au titre des sites contaminés;
 - hausse de 359 millions de dollars attribuable principalement aux investissements accrus au titre du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire et du Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;
 - augmentation de 68 millions de dollars attribuable à un nombre record de visiteurs dans les parcs de l'Ontario en 2021, dépenses supplémentaires pour l'Agence ontarienne des eaux et investissement dans la surveillance des eaux usées pour façonner la prise de décisions en santé publique.

Le graphique 3 illustre la ventilation des charges de programmes selon le secteur.

Charges de programmes de 2021-2022 par secteur Graphique 3 (170,5 G\$)



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes conformément à la présentation du tableau 3.8 du budget de 2021.

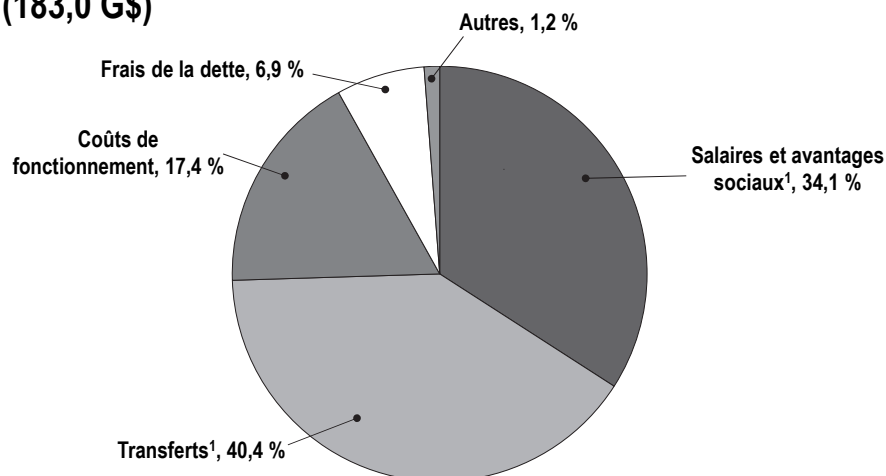
Nota : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Le graphique 4 illustre les dépenses par type de charges. Les dépenses du gouvernement liées aux salaires et aux avantages sociaux comprennent les coûts relatifs aux organismes consolidés faisant partie du périmètre comptable du gouvernement, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges, ainsi qu'à la fonction publique de l'Ontario.

La part « Transferts » du graphique 4 tient compte des versements effectués à divers fournisseurs de services pour appuyer la prestation de services publics. Ces tiers bénéficiaires de financement sont les professionnels de la santé, y compris les médecins, les organismes de services sociaux, les universités, les fournisseurs de services de garde d'enfants et les municipalités. Une partie importante des dépenses engagées par ces tierces parties, en tant que fournisseurs de services, sert habituellement au paiement des salaires et des avantages sociaux. Les transferts n'englobent pas les transferts effectués aux hôpitaux, aux conseils scolaires et aux collèges, qui sont inclus dans les autres types de charges tels que les coûts de fonctionnement et les salaires et avantages sociaux, qui sont déclarés par les organismes.

Dépenses par type de charges en 2021-2022 (183,0 G\$)

Graphique 4



¹ Les coûts liés à la rémunération pour les entités non consolidées (p. ex., municipalités, universités) et les paiements faits aux médecins pour services médicaux sont inclus dans Transferts.

Nota : Les pourcentages ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Variation par rapport au budget de 2021

Le total des charges de programmes pour 2021-2022 a été de 170,5 milliards de dollars, soit 2,5 milliards de dollars, ou 1,4 %, de moins que prévu dans le budget de 2021. Les variations des charges de programmes sont surtout attribuables à ce qui suit :

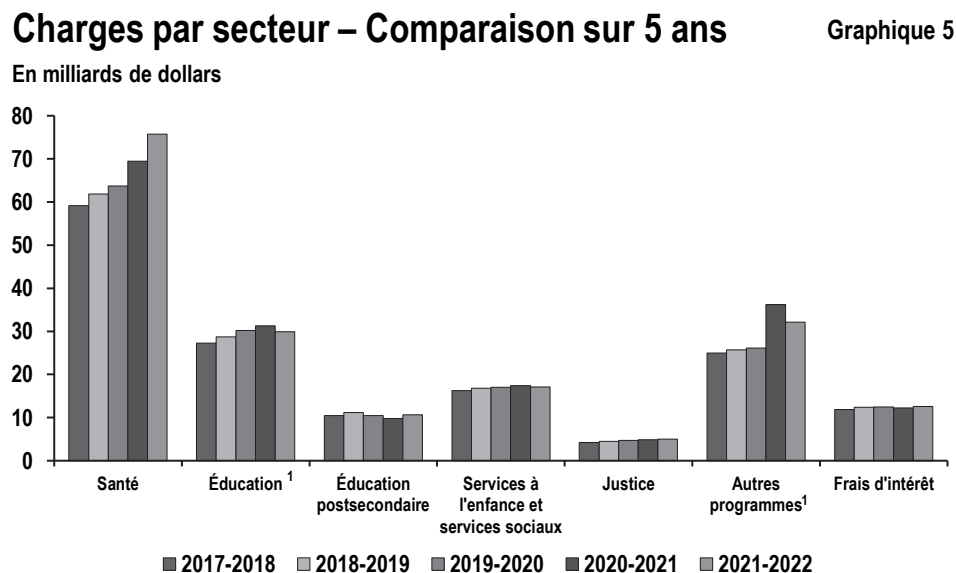
- Les charges du secteur de la santé ont été de 0,8 milliard de dollars, ou 1,1 %, supérieures à ce qui avait été planifié, en raison surtout des investissements accrus dans les hôpitaux et les foyers de soins de longue durée pour lutter contre la COVID-19, dont un soutien pour plus de 3 000 lits supplémentaires dans les hôpitaux et les soins intensifs, les mesures accrues de prévention et d'endiguement ainsi que le maintien en poste et la stabilisation des ressources humaines dans le secteur de la santé, notamment le personnel infirmier et les préposés aux services de soutien à la personne. Du financement a également été offert afin de poursuivre le plan de vaccination de l'Ontario contre la COVID-19 et élargir les services de soins à domicile et en milieu communautaire. La variation dans le secteur de la santé comprend des dépenses plus basses que prévu de 0,5 milliard de dollars attribuables à un rajustement comptable visant à inscrire les stocks d'équipement de protection individuelle conformément aux normes de comptabilité du secteur public et à une recommandation du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.
- Les charges du secteur de l'éducation étaient de 1,4 milliard de dollars, ou 4,5 %, inférieures au plan en raison de la baisse des dépenses des conseils scolaires due à la diminution des revenus non gouvernementaux provenant de sources telles que les campagnes de financement, l'utilisation des écoles par la communauté et les frais de scolarité des étudiants étrangers et à cause d'un effectif plus bas que prévu en présence de l'incidence continue de la COVID-19.

- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire ont été de 0,1 milliard de dollars, ou de 0,9 %, inférieures à ce qui avait été planifié, à cause surtout de la demande d'aide financière fondée sur les besoins par les étudiants plus faible que prévu en raison des soutiens continus du gouvernement fédéral et de la baisse des effectifs prévus. Cette baisse a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu dans le secteur collégial en raison de la réouverture des campus après les restrictions et les fermetures occasionnées par la COVID-19.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance ont été de 0,8 milliard de dollars, ou 4,5 %, inférieures au plan, en raison surtout du maintien des programmes de soutien fédéraux temporaires créés à cause de la COVID-19 qui s'est traduit par une baisse de la demande d'aide sociale ou l'admissibilité à cette aide et de la demande de la Prestation ontarienne pour enfants ou de l'admissibilité à cette prestation. Les charges témoignent également des investissements visant à bonifier les salaires des préposés aux services de soutien à la personne et aux préposés aux soins directs du secteur.
- Les charges du secteur de la justice ont été de 0,2 milliard de dollars, ou 4,2 %, supérieures au plan, en raison surtout des soutiens liés à la COVID-19, comme le Secrétariat de la distribution des vaccins contre la COVID-19, ainsi que le financement nécessaire pour s'attaquer à l'arriéré des causes criminelles et pour soutenir la Police provinciale de l'Ontario.
- Les charges des autres programmes ont été de 1,3 milliard de dollars, ou 3,9 %, inférieures à ce qui était planifié, en raison surtout de ce qui suit :
 - baisse de 2,3 milliards de dollars principalement due aux virements de fonds de prévoyance pour les charges de programmes dans différents secteurs, pour répondre aux besoins émergents dans les secteurs de la santé et de l'infrastructure, pour les travailleurs et les entreprises, et les événements imprévus;
 - baisse de 503 millions de dollars en raison surtout du réalignement des délais de mise en œuvre de programmes comme le programme d'accès aux services à large bande et au réseau cellulaire et le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada;
 - baisse de 443 millions de dollars des paiements de transfert aux municipalités en raison des échéanciers modifiés de construction de projets de transport en commun municipaux et des charges d'amortissement plus basses que prévu;
 - baisse de 80 millions de dollars attribuable surtout à une baisse du nombre d'inscriptions provenant du secteur agricole aux programmes de gestion des risques des entreprises fondés sur la demande, touchés par différents facteurs comme les prix des marchandises et les conditions météorologiques.

- La baisse a été en partie contrebalancée par ce qui suit :
 - augmentation de 0,9 milliard de dollars s'expliquant par une hausse au chapitre des prestations de retraite des employés, dont un changement ponctuel dans la base de l'estimation des charges de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et une hausse des coûts pour les prestations des retraités;
 - augmentation de 0,2 milliard de dollars en soutiens accrus pour les travailleurs et les employeurs, notamment l'instauration de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 et la bonification du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation et du Fonds pour le développement des compétences pour faciliter la reprise économique de l'Ontario;
 - augmentation de 186 millions de dollars des charges due à une hausse de l'activité de lutte contre les incendies de forêt à l'échelle de la province et aux soutiens d'urgence connexes;
 - augmentation de 152 millions de dollars principalement due à l'aide versée pour les factures d'électricité pendant la période de la COVID-19;
 - hausse de 152 millions de dollars des dépenses prévues pour la reconnaissance des passifs éventuels liées aux terres et aux revendications territoriales ainsi qu'aux obligations de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1986 sur la convention de règlement relative à la contamination par le mercure du réseau hydrographique English-Wabigoon*;
 - augmentation nette de 105 millions de dollars principalement due au prolongement de la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises et de la Subvention de secours, d'une durée limitée, ainsi qu'au financement accru des programmes de crédits d'impôt liés à la COVID-19, partiellement compensée par des dépenses plus basses que prévu dans les investissements de durée limitée.

Tendances des charges

Le graphique 5 montre les récentes tendances des dépenses pour les principaux secteurs de programmes.



¹ Le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario est inclus dans Autres programmes conformément à la présentation du tableau 3.9 du budget de 2021.

- Les charges du secteur de la santé sont passées de 59,1 milliards de dollars en 2017-2018 à 75,7 milliards de dollars en 2021-2022, soit une hausse de 6,4 % en moyenne par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - un soutien aux hôpitaux de l'Ontario et pour les services de soins à domicile et en milieu communautaire de l'Ontario;
 - des investissements pour répondre à la demande de services de soins de santé due à la croissance de la population et au recours accru aux programmes de médicaments, aux traitements du cancer et aux services transfusionnels;
 - un financement supplémentaire pour accroître l'accès aux services de santé mentale et de lutte contre les dépendances;
 - des investissements pour gérer les listes d'attente du secteur des soins de longue durée et les problèmes de capacité en aménageant de nouveaux lits, notamment quatre nouveaux foyers de soins de longue durée, dans le cadre du Programme pilote d'accélération de la construction;
 - des investissements ponctuels pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment des fonds pour prévenir et endiguer les éclosions du virus dans les foyers de soins de longue durée.

- Les charges du secteur de l'éducation sont passées de 27,3 milliards de dollars en 2017-2018 à 29,9 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui équivaut à une hausse moyenne de 2,3 % par année. Cette augmentation est principalement attribuable à ce qui suit :
 - financement annuel accru des conseils scolaires, augmentation des effectifs, conventions collectives négociées dans les conseils scolaires comprenant des augmentations salariales et investissements pour la dotation en personnel et les priorités locales;
 - initiatives fédérales et provinciales en 2020-2021 et en 2021-2022 pour aider le secteur de l'éducation à lutter contre la pandémie de COVID-19 et à répondre aux besoins des élèves et du personnel.
- Les charges du secteur de l'éducation postsecondaire sont passées de 10,5 milliards de dollars en 2017-2018 à 10,6 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une hausse de 0,3 % en moyenne, par année. L'augmentation est surtout attribuable à la croissance des dépenses du secteur des collèges. Cela a été en partie contrebalancé par la réduction progressive des investissements fédéraux de durée limitée dans l'infrastructure et d'autres dépenses d'immobilisations ainsi que les changements dans la demande des programmes d'aide financière.
- Les charges du secteur des services sociaux et des services à l'enfance sont passées de 16,2 milliards de dollars en 2017-2018 à 17,1 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une augmentation de 1,3 % en moyenne, par année. Cette augmentation est le fait surtout de ce qui suit :
 - nouveaux investissements pour offrir une bonification salariale aux préposés aux services de soutien à la personne et aux préposés aux soins directs admissibles dans le secteur des services sociaux;
 - hausse des investissements pour répondre aux besoins des clients des programmes de soutien aux personnes handicapées, des initiatives en matière d'autisme et des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle;
 - financement accru des mesures de soutien contre la COVID-19, notamment pour le nettoyage accru, l'équipement de protection individuelle et la dotation en personnel de courte durée pour les fournisseurs de services résidentiels et communautaires.
- Les charges du secteur de la justice sont passées de 4,3 milliards de dollars en 2017-2018 à 5,0 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui équivaut à une hausse de 4,2 % en moyenne, par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :
 - investissements dans de nouveaux programmes tels que le Projet de réseau de radiocommunications pour la sécurité publique, la Stratégie de lutte contre les bandes criminalisées, les armes à feu et la violence, et la Stratégie ontarienne de lutte contre la traite des personnes;

- financement visant à améliorer les conditions d'isolement, à moderniser le système de services correctionnels par des investissements dans l'infrastructure et à soutenir les travailleurs de première ligne ainsi qu'à réduire l'arriéré de causes;
 - financement visant à soutenir la riposte du ministère à la COVID-19 par la gestion des décrets, la gestion de la pandémie dans les lieux d'hébergement collectif, et la mise sur pied du Secrétariat de la distribution des vaccins contre la COVID-19 et des cliniques de vaccination mobiles.
- Les charges des autres programmes ont augmenté pour passer de 25,0 milliards de dollars en 2017-2018 à 32,1 milliards de dollars en 2021-2022, ce qui représente une hausse de 6,5 % en moyenne, par année. Cette augmentation découle principalement de ce qui suit :
- bonification des régimes et des prestations de retraite en raison d'un changement ponctuel dans la base de l'estimation des charges de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail et augmentation des coûts pour les prestations des retraités;
 - investissements dans le programme d'infrastructure cellulaire et à large bande, le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada et le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire;
 - investissements dans le transport ayant donné lieu à une hausse de la charge d'amortissement en raison de projets d'investissement liés aux transports en commun et aux routes entrés en service et des charges d'exploitation de Metrolinx;
 - investissements dans le cadre des programmes d'atténuation des tarifs d'électricité, particulièrement en vertu de la remise de l'Ontario pour l'électricité et du Plan exhaustif relatif à l'électricité, et en raison des mesures d'atténuation des tarifs de durée limitée en riposte à la COVID-19;
 - investissements limités en lien avec la COVID-19 pour soutenir l'embauche, la formation, le recyclage et l'amélioration des compétences des travailleurs par l'entremise du Fonds pour le développement des compétences et du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, et financement pour fournir des jours de congé de maladie payés par l'entremise de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19;
 - investissements liés à la COVID-19 pour les mesures de contrôle et de prévention dans les maisons de retraite et soutien pour la prime temporaire liée à la pandémie pour les travailleurs de première ligne.

Intérêt sur la dette

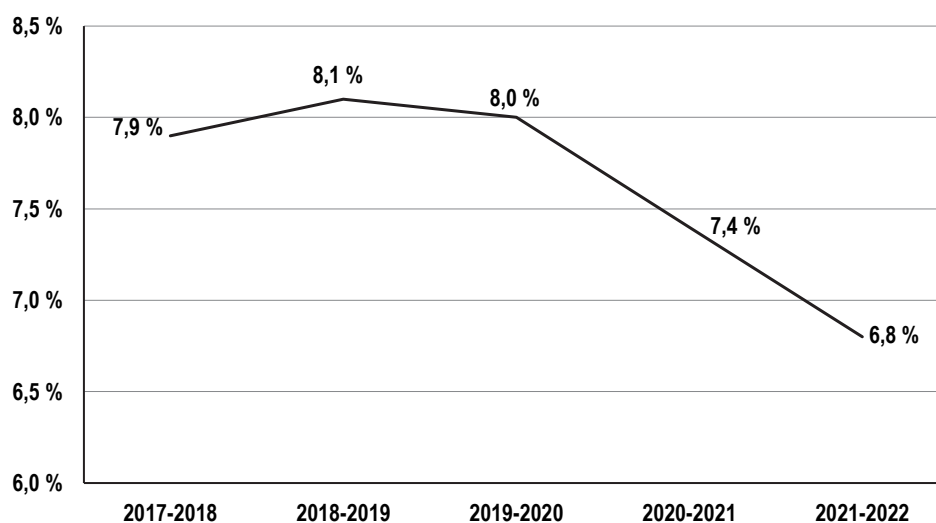
En 2021-2022, les charges liées à l'intérêt sur la dette ont été de 0,5 milliard de dollars inférieures à ce qui était prévu dans le plan du budget de 2021, surtout en raison d'emprunts inférieurs de 14,0 milliards de dollars à ce qui était prévu et en raison de la capitalisation des frais d'intérêt plus élevée que ce qui avait été budgétisé, légèrement compensée par une faible hausse du coût des emprunts, qui est passé de 1,9 % à 2,1 %.

Les charges liées à l'intérêt sur la dette ont augmenté pour passer de 12,3 milliards de dollars en 2020-2021 à 12,6 milliards de dollars en 2021-2022 en raison de la dette plus élevée nécessaire principalement pour financer les investissements dans les immobilisations.

Le graphique 6 montre que le ratio de l'intérêt sur la dette par rapport au total des revenus a diminué pour l'Ontario au cours des quatre dernières années, étant passé d'un sommet de 8,1 % en 2018-2019 à son niveau actuel de 6,8 %. La baisse de 7,4 % en 2020-2021 à 6,8 % en 2021-2022 est attribuable au taux d'augmentation des revenus totaux de l'Ontario qui a surpassé le taux d'augmentation des charges liées à l'intérêt sur la dette.

Intérêt sur la dette par rapport au total des revenus – tendance sur 5 ans

Graphique 6



Analyse des chiffres liés à la COVID-19

Charges liées à la COVID-19 en 2021-2022 par secteur
(en milliards de dollars)

Tableau 4

	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021	Variation par rapport aux chiffres réels 2020-2021
Charges			
Secteur de la santé	6,2	5,1	1,1
Secteur de l'éducation	1,1	2,9	(1,8)
Secteur de l'éducation postsecondaire	0,1	0,3	(0,2)
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	0,3	0,4	(0,1)
Secteur de la justice	0,3	0,2	0,1
Autres programmes	2,9	10,2	(7,3)
Total des charges	10,9	19,1	(8,2)

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le total des dépenses estimatives liées à la COVID-19 en 2021-2022 a diminué de 8,2 milliards de dollars, passant de 19,1 milliards de dollars dans l'exercice précédent à 10,9 milliards de dollars.

- Les dépenses liées à la COVID-19 dans le secteur de la santé ont augmenté de 1,1 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout des investissements faits pour soutenir le dépistage de la COVID-19 et la stratégie de vaccination ainsi que le financement supplémentaire pour stabiliser les effectifs dans le secteur de la santé et des soins de longue durée et soutenir la prévention et l'endiguement des infections dans les foyers de soins de longue durée.
- Les dépenses liées à la COVID-19 dans le secteur de l'éducation ont diminué de 1,8 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison surtout de financements de durée limitée relatifs à la COVID-19 en 2020-2021, comme la Prestation ontarienne pour les enfants en raison de la COVID-19, l'Initiative de soutien aux apprenants, les services de garde d'enfants d'urgence et la réouverture sécuritaire des écoles. Les dépenses de 2021-2022 témoignent également des investissements liés à la COVID-19 dans les écoles, notamment pour le personnel temporaire, le fonctionnement des écoles, l'amélioration de la ventilation, les trousse de tests rapides, la reprise et le renouvellement pour l'apprentissage, les soutiens pour la connectivité en lien avec la technologie d'apprentissage à distance, et l'accès accru aux réserves des conseils scolaires.
- Les dépenses liées à la COVID-19 dans le secteur de l'éducation postsecondaire ont diminué de 0,2 milliard de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout du financement de durée limitée versé aux établissements d'enseignement postsecondaire en 2020-2021 pour les aider à faire face aux répercussions financières de la COVID-19.

- Les dépenses liées à la COVID-19 dans les autres programmes ont diminué de 7,3 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de ce qui suit :
 - baisse de 2,8 milliards de dollars en raison de la baisse progressive des paiements faits dans le cadre des subventions de durée limitée, à savoir la Subvention ontarienne pour le soutien aux petites entreprises et la Subvention de secours, qui aidaient les petites entreprises touchées par les restrictions imposées à cause de la COVID-19;
 - baisse de 2,4 milliards de dollars au ministère des Affaires municipales et du Logement attribuable principalement à des investissements de durée limitée en 2020-2021, dont 1,4 milliard de dollars en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire et 0,5 milliard de dollars pour le financement provincial aux municipalités pour la relance suite à la COVID-19. Les charges du Fonds de secours pour les services sociaux ont diminué de 0,5 milliard de dollars en 2021-2022 par rapport à l'exercice précédent;
 - diminution de 1,8 milliard de dollars après la conclusion du financement de durée limitée prévu dans l'Accord sur la relance sécuritaire visant à aider les réseaux municipaux de transport en commun à gérer les pressions opérationnelles;
 - baisse de 591 millions de dollars des soutiens pour le paiement des factures d'électricité en raison de la conclusion du financement pour les frais de rajustement global et du besoin moindre de pratiquer les tarifs d'électricité applicables aux heures creuses.
 - Ces diminutions ont été en partie compensées par :
 - une hausse de 760 millions de dollars des investissements de durée limitée dus à la COVID-19 pour soutenir l'embauche, la formation, le recyclage, le perfectionnement et l'amélioration des compétences des travailleurs par l'entremise du Fonds pour le développement des compétences et du crédit d'impôt de l'Ontario pour la formation, ainsi que le financement des congés de maladie payés par l'entremise de la Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19.
 - La baisse des dépenses liées à la COVID-19 en 2021-2022 reflète également un rajustement du traitement comptable visant à inscrire les stocks d'équipement de protection individuelle, conformément aux normes de comptabilité du secteur public et à une recommandation du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario.

Nota : Ces totaux incluent le soutien fédéral. Une partie du financement fédéral reçu a également soutenu les dépenses accrues des programmes de base, notamment dans le secteur de la santé, pour répondre à la demande accrue. Voir la section ci-dessous pour de plus amples renseignements.

Programmes fédéraux-provinciaux d'intervention face à la COVID-19

- En 2021-2022, l'Ontario a continué de collaborer avec le gouvernement fédéral pour obtenir des investissements fédéraux dans le but de soutenir la population ontarienne. Au total, l'Ontario a reçu du gouvernement fédéral 3,7 milliards de dollars en financement de durée limitée en raison de la COVID-19 en 2021-2022.
- Ce montant comprend un paiement ponctuel de 1,9 milliard de dollars versé en vertu de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2021* et des modifications à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* pour soutenir le redressement après la COVID-19.
- En outre, dans le cadre du supplément temporaire prévu dans l'Entente sur le perfectionnement de la main-d'œuvre, l'Ontario a reçu 388 millions de dollars de plus.
- Par l'entremise du Fonds pour la sécurité des soins de longue durée, l'Ontario a également reçu un paiement ponctuel de 380 millions de dollars pour soutenir les efforts globaux de la province pour accroître la prévention et le contrôle des infections dans les foyers de soins de longue durée.
- Les revenus provenant du gouvernement fédéral comprennent également différents soutiens pour les soins de santé virtuels, le secteur de la justice, la comptabilisation de la valeur de l'équipement de protection individuelle (EPI) et des tests antigéniques rapides reçus en nature du gouvernement fédéral, ainsi que d'autres soutiens.

Analyse de l'état de la situation financière

Actif financier

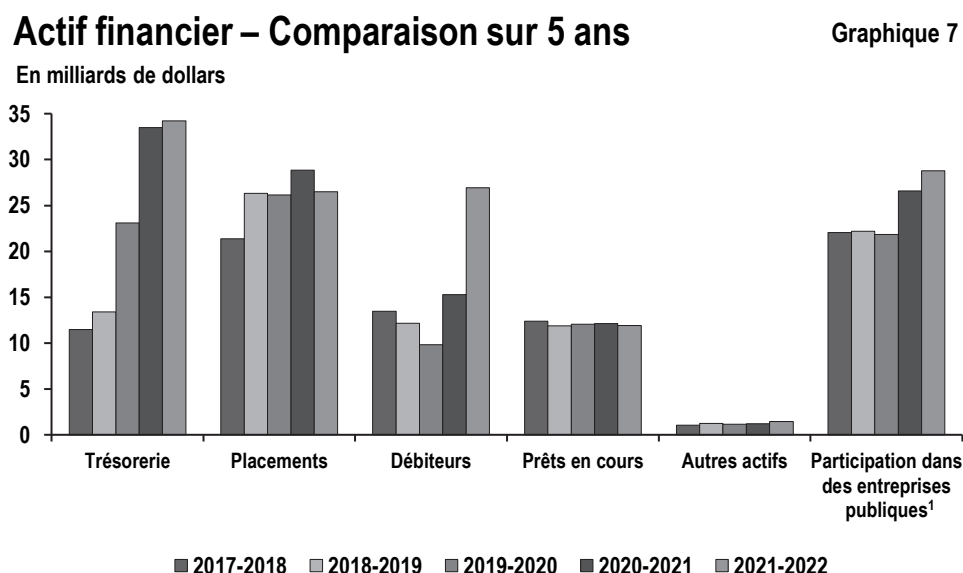
Actif financier (en milliards de dollars)		Tableau 5			
	Chiffres réels 2021-2022	% du total	Chiffres réels 2020-2021	% du total	Variation Augmentation (Diminution)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34,2	26,3 %	33,5	28,5 %	0,7
Placements	26,5	20,4 %	28,9	24,6 %	(2,4)
Débiteurs	26,9	20,7 %	15,3	13,0 %	11,6
Prêts en cours	11,9	9,2 %	12,1	10,3 %	(0,2)
Autres actifs	1,4	1,1 %	1,2	1,0 %	0,2
Participations dans des entreprises publiques	28,8	22,2 %	26,6	22,6 %	2,2
Total de l'actif financier	129,8	100,0 %	117,5	100,0 %	12,3
Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.					

L'actif financier comprend les éléments suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les placements dont dispose le gouvernement pour répondre à ses besoins en matière de dépenses; les débiteurs et les prêts en cours, qui sont des montants que la province s'attend à recevoir de tierces parties; d'autres actifs, y compris les participations dans des entreprises publiques.

L'actif financier de l'Ontario a augmenté de 12,3 milliards de dollars en 2021-2022 par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est attribuable à ce qui suit (voir le tableau 5) :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient de 0,7 milliard de dollars supérieurs en raison de la gestion du paiement des investissements arrivés à échéance;
- les placements ont été de 2,4 milliards de dollars inférieurs en raison surtout de la gestion des paiements des obligations détenues par la province arrivant à échéance. Les investissements du secteur parapublic ont légèrement augmenté. Les placements englobent des obligations du gouvernement et des titres à taux fixe, tels que des certificats de placement garanti et des obligations du gouvernement du Canada;
- les débiteurs ont été plus élevés de 11,6 milliards de dollars en raison surtout de l'augmentation des impôts à recevoir et des paiements de transfert provenant du gouvernement du Canada;
- les participations dans les entreprises publiques ont été de 2,2 milliards de dollars plus élevées en raison surtout d'un actif net plus élevé dans les entreprises publiques, dont les bénéfices découlant de l'Ontario Nuclear Funds Agreement pour la gestion des déchets de combustion et de déclasserement des centrales nucléaires.

Le graphique 7 indique les tendances récentes de l'actif financier du gouvernement.



¹ Entreprises publiques (Hydro One Limited, Régie des alcools de l'Ontario, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation Inc. et Société ontarienne de vente du cannabis).

Nota : Les chiffres réels de 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation des placements.

Après une hausse importante des participations totales nettes dans les entreprises publiques en 2020-2021, le total des participations a légèrement augmenté en 2021-2022. L'augmentation nette s'explique principalement par une hausse de l'actif net dans les entreprises publiques, dont les bénéfices découlant de l'Ontario Nuclear Funds Agreement pour la gestion des déchets de combustion et de déclasserement des centrales nucléaires.

Le niveau des autres actifs financiers, y compris la trésorerie, les débiteurs et les placements, tend à être plus variable, puisque ces actifs sont souvent le fait de circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les emprunts anticipés pour répondre aux besoins de la période suivante.

Immobilisations corporelles

Le gouvernement est chargé d'un important portefeuille d'actifs non financiers, qui sont presque entièrement constitués d'immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées constituent l'élément le plus important des investissements dans l'infrastructure de l'Ontario. Ces actifs englobent ceux que la province possède directement, tels que les routes provinciales, ainsi que les actifs des hôpitaux, des conseils scolaires, des collèges et des organismes qui sont consolidés dans ses états financiers. On tient compte des actifs des entreprises publiques dans l'état de la situation financière de l'Ontario en tant que « participations dans des entreprises publiques » sous « Actif financier ».

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles de l'Ontario inscrite s'établissait à 140,5 milliards de dollars en 2021-2022, soit une augmentation de 7,7 milliards de dollars, ou 5,8 %, par rapport à l'exercice précédent. Ensemble, les immeubles, notamment les hôpitaux, les écoles et les collèges, constituent la plus grande part de ce montant, soit 64,7 milliards de dollars. Le total figurant dans le bilan comporte aussi des biens en construction, dont certains sont construits selon le modèle des partenariats publics-privés, en vertu duquel le secteur privé finance les biens durant la construction. On traite de l'incidence que le modèle des partenariats publics-privés a sur le passif du bilan dans la section « Autre financement à long terme ».

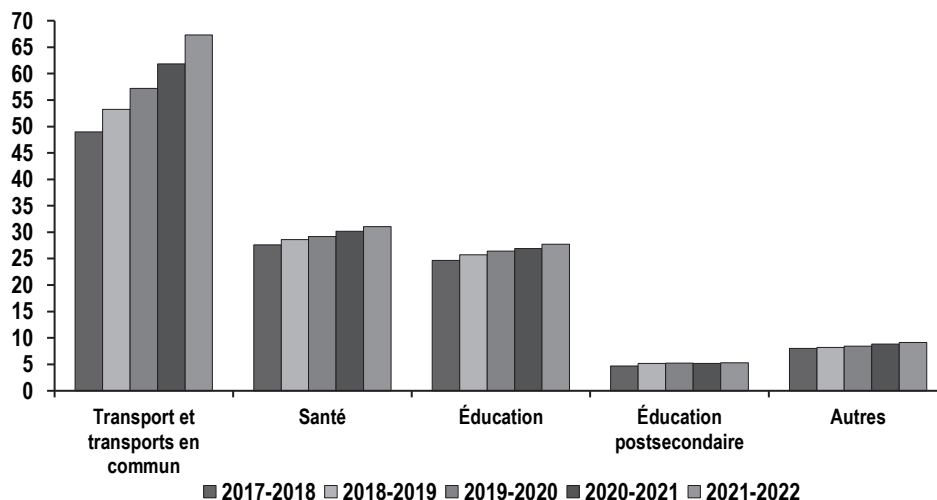
La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté en moyenne de 5,4 % par année au cours de la période allant de 2017-2018 à 2021-2022. Cette augmentation est en grande partie attribuable à la construction et à la rénovation d'immeubles ainsi qu'à l'infrastructure de transport, comprenant les autoroutes provinciales, les ponts et le réseau de transport en commun appartenant à Metrolinx, un organisme du gouvernement.

Voir le graphique 8 pour les récentes tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales par secteur.

Tendances de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles provinciales – Comparaison sur 5 ans

Graphique 8

En milliards de dollars



Dépenses d'infrastructure

Les dépenses au titre de l'infrastructure de l'Ontario en 2021-2022 ont été de 17,7 milliards de dollars (voir le tableau 6). Cela comprenait 14,7 milliards de dollars investis dans des actifs appartenant au gouvernement et à ses entités consolidées, comme il en est question dans la section sur les immobilisations corporelles, et 3,0 milliards de dollars fournis aux fins d'investissement dans les immobilisations à des partenaires non consolidés tels que les universités et les municipalités, ainsi que d'autres dépenses en infrastructure.

Les dépenses totales dans l'infrastructure en 2021-2022 étaient de 2,3 milliards de dollars plus élevées qu'à l'exercice précédent, une hausse des charges ayant été constatée dans tous les secteurs. Il s'agit notamment d'investissements dans les transports en commun, les écoles, les établissements de santé et les établissements correctionnels, ainsi que le doublement de l'investissement annuel dans le Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire.

Le total a été inférieur aux 18,6 milliards de dollars établis dans le budget de 2021, principalement à cause des baisses attribuables aux retards dans l'exécution de projets d'investissement et des délais de mise en œuvre révisés dans les secteurs de l'éducation, de l'éducation postsecondaire et de la justice, entre autres. Ces baisses ont été en partie contrebalancées par une augmentation dans le secteur des transports attribuable aux progrès accélérés de la construction d'importants projets de transport en commun et des investissements plus élevés que prévu dans le secteur de la santé, notamment les dépenses accrues dans l'infrastructure hospitalière pendant la pandémie de COVID-19.

Dépenses au titre de l'infrastructure, 2021-2022 (en milliards de dollars)			Tableau 6
Secteur	Investissement dans les immobilisations ¹	Transferts et autres dépenses liées à l'infrastructure ²	Total des dépenses liées à l'infrastructure
Transport et transports en commun	7,9	1,0	8,9
Santé	3,0	0,2	3,2
Éducation	2,4	0,0	2,4
Éducation postsecondaire	0,5	0,1	0,6
Autres secteurs ³	0,9	1,6	2,6
Totaux⁴	14,7	3,0	17,7

¹ Englobe des redressements en fonction de la valeur comptable nette des actifs aliénés pendant l'exercice et des réévaluations.

² Consistent principalement en transferts aux municipalités et aux universités à des fins d'immobilisations, et en dépenses pour la réparation d'immobilisations.

³ Comprennent les secteurs des services sociaux et de la justice, l'infrastructure de la large bande, l'administration du gouvernement, les ressources naturelles, et les industries de la culture et du tourisme.

⁴ Comprennent les investissements de tierces parties dans les entités consolidées comme les hôpitaux, les collèges et les conseils scolaires.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Passif

Le passif de l'Ontario est constitué de la dette et d'autres obligations financières, dont des créiteurs, des fonds reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas encore été dépensés et le coût estimé des paiements futurs, y compris le passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Voir le tableau 7.

Passif (en milliards de dollars)					Tableau 7
	Chiffres réels 2021-2022	% du total	Chiffres réels 2020-2021	% du total	Augmentation (Diminution) de la variation
Créditeurs et charges à payer	30,0	5,9 %	36,8	7,5 %	(6,8)
Dette	426,4	83,6 %	405,0	82,5 %	21,4
Autre financement à long terme	18,0	3,5 %	16,9	3,4 %	1,1
Revenus et apports en capital reportés	16,5	3,2 %	14,2	2,9 %	2,3
Passif découlant des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	14,4	2,8 %	13,1	2,7 %	1,3
Autres passifs	4,9	1,0 %	5,2	1,1 %	(0,3)
Total du passif	510,2	100,0 %	491,1	100,0 %	19,1

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Dette

La dette constitue la plus grande partie du passif. Entre 2020-2021 et 2021-2022, la dette a augmenté de 21,4 milliards de dollars pour atteindre 426,4 milliards de dollars à la fin de l'exercice, en vue principalement de financer les investissements de l'Ontario dans l'infrastructure et de répondre aux besoins en trésorerie pour le fonctionnement.

Le tableau 8 résume la façon dont le gouvernement a utilisé ses nouveaux fonds nets en 2021-2022.

Utilisation des nouveaux fonds par l'Ontario, 2021-2022 (en milliards de dollars)	Tableau 8
Excédent de fonctionnement et autres opérations ¹	9,8
Investissement dans les immobilisations appartenant au gouvernement et à ses organismes consolidés, y compris les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges ²	12,5
Diminution de la trésorerie et des placements du gouvernement financés par des avoirs liquides ³	(1,6)
	20,7
Diminution d'autre financement à long terme, immobilisations corporelles financées par des partenariats publics-privés ⁴	0,7
Nouveau financement net	21,4

¹ Diminution de la trésorerie découlant d'une baisse nette de 11,9 milliards de dollars des variations de l'actif et du passif, déduction faite de l'excédent d'exploitation du gouvernement de 2,1 milliard de dollars. Voir l'état consolidé des flux de trésorerie.

² Nouveaux investissements dans des immobilisations corporelles de 13,0 milliards de dollars moins le produit de 0,5 milliard de dollars provenant de la vente d'immobilisations corporelles.

³ Augmentation de la trésorerie en raison de l'achat de placements dépassant les remboursements de 2,3 milliards de dollars et de l'accumulation de la réserve de trésorerie de 0,7 milliard de dollars.

⁴ Y compris une diminution nette du financement de projets d'immobilisations dans le cadre de partenariats publics-privés. Voir la note 4 des états financiers consolidés.

Nota : Les totaux peuvent ne pas correspondre à la somme des chiffres, qui ont été arrondis.

Le gouvernement a exécuté son programme d'emprunt annuel de 41,1 milliards de dollars en 2021-2022, comparativement aux 59,8 milliards de dollars empruntés en 2020-2021.

Autre financement à long terme

Cette catégorie englobe les obligations pour financer la construction des biens publics, y compris ceux obtenus dans le cadre de partenariats publics-privés, et la dette du secteur parapublic. Tous les biens appartenant au gouvernement de l'Ontario et à ses entités consolidées, et le passif connexe lié au financement, font partie du bilan de l'Ontario pendant la construction et au moment où le passif est engagé. Pour des renseignements sur les investissements dans les biens, se reporter à la section sur les immobilisations corporelles.

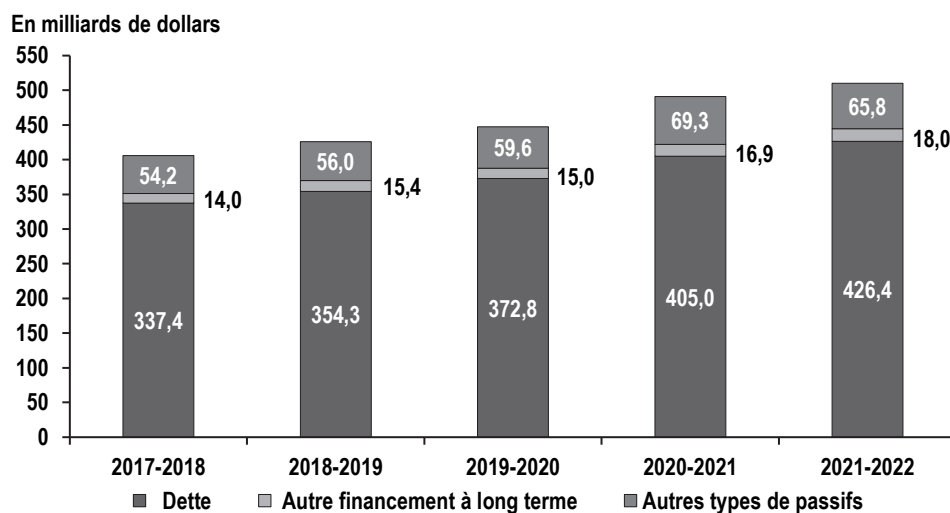
Autres types de passifs

Les autres types de passifs englobent les créiteurs, les prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, les paiements de transfert reçus du gouvernement fédéral qui n'ont pas été dépensés et représentant des revenus reportés, et d'autres éléments.

Le graphique 9 illustre les tendances récentes du passif de l'Ontario. Cette tendance au cours de la période allant de 2017-2018 à 2021-2022 montre que la dette publique a augmenté, en raison surtout du financement des investissements dans les immobilisations et des déficits annuels. Les autres types de passifs, dont les créiteurs et les revenus reportés, ont tendance à être plus variables, puisqu'ils s'appliquent souvent à des circonstances particulières à la fin de l'exercice, telles que les charges à payer pour des biens et des services.

Passif – Tendance sur 5 ans

Graphique 9



Nota : Les chiffres réels de 2017-2018 tiennent compte d'une modification de la présentation de la dette.

Risques et gestion des risques

L'information et les résultats financiers de l'Ontario sont assujettis à différents risques et incertitudes sur lesquels le gouvernement n'a que peu ou pas de contrôle.

Le gouvernement surveille constamment le flux d'information sur les revenus afin d'évaluer les risques auxquels ses finances pourraient être exposées. Les revenus de l'Ontario sont largement tributaires du niveau d'activité économique et de son rythme dans la province. L'Ontario gère les risques liés aux prévisions de revenus en consultant des économistes du secteur privé en vue de formuler des hypothèses aux fins de planification pour le gouvernement. Par souci de prudence dans sa planification financière, le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel légèrement inférieure à la moyenne des prévisions du secteur privé.

Il y a aussi des risques associés à d'autres sources de revenus, tels que les transferts fédéraux et les revenus tirés des entreprises publiques. Comme ces éléments représentent une plus petite part du total des revenus, comparativement aux sources de revenus plus importantes, telles que les revenus fiscaux, les risques qu'ils présentent sont relativement plus faibles pour le plan financier. En outre, ces risques sont difficiles à prévoir et à quantifier. Ainsi, les paiements de transfert fédéraux sont assujettis aux changements apportés aux politiques fédérales tandis que les bénéfices nets des entreprises publiques sont assujettis aux décisions réglementaires et aux conditions du marché. La note 1 afférente aux états financiers consolidés fournit d'autres détails sur l'incertitude de mesure.

La collaboration avec l'Agence du revenu du Canada, qui administre environ 77 % des revenus fiscaux de l'Ontario, est essentielle à cette fin. En outre, l'Ontario explore actuellement des façons d'améliorer la prévision et la surveillance des rentrées d'impôt des sociétés.

La pandémie de COVID-19 a été difficile à gérer pour tous les gouvernements du monde, y compris celui de l'Ontario, car elle a affecté les structures sanitaires, économiques et sociales de la province, ce qui a nécessité une intervention gouvernementale rapide pour faire face à cette menace mondiale. Au cours de l'exercice 2021-2022, la COVID-19 a continué de poser des risques importants et a nécessité une intervention ciblée et proactive pour protéger la population de l'Ontario et l'économie.

L'intervention comprenait des dépenses et des investissements supplémentaires pour protéger les citoyens et assurer la continuité des services sur lesquels la population de l'Ontario compte, notamment dans les secteurs de la santé, de la justice, de l'éducation et des services sociaux, ainsi que l'adaptation des politiques et des programmes, ce qui s'est traduit par un changement dans la planification et les prévisions financières. Lorsque les vaccins contre la COVID-19 sont devenus disponibles, le gouvernement a mobilisé des ressources financières et humaines substantielles pour soutenir une campagne de vaccination sans précédent. Par ailleurs, le gouvernement a continué de s'affairer à moderniser les services et à contrer l'impact économique pour les entreprises de l'Ontario.

Le gouvernement a utilisé toute une gamme d'outils, dont les fonds de prévoyance, pour s'attaquer aux risques qui s'étaient matérialisés. Dans le budget de 2021, le gouvernement a engagé un total de 2,1 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars au titre du fonctionnement et 0,2 milliard de dollars au titre des immobilisations) pour le fonds de prévoyance standard. Après la publication du budget de 2021, un montant de 0,3 milliard de dollars a été ajouté au fonds de prévoyance standard pour soutenir la mise en œuvre des initiatives annoncées dans le document *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2021*. Le fonds de prévoyance standard a été utilisé pour soutenir différentes initiatives, telles que les suivantes :

- investissements pour soutenir la majoration salariale des préposés aux services de soutien à la personne afin de retenir les travailleurs nécessaires pour bâtir un système de soins de santé plus fort et plus résilient, mieux préparé à répondre aux crises;
- investissements dans la formation de quelque 8 200 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne pour combler des emplois en forte demande dans les secteurs de la santé et des soins de longue durée en Ontario afin de combler la pénurie de travailleurs dans ce domaine;
- infrastructure municipale essentielle par le truchement du Fonds ontarien pour l'infrastructure communautaire;
- soutien supplémentaire pour les coûts reliés à l'impôt foncier et aux coûts d'énergie offert aux entreprises admissibles qui ont dû fermer leurs portes ou limité grandement leurs activités en raison des mesures provinciales de santé publique;
- financement supplémentaire pour la lutte d'urgence contre les incendies de forêt en raison d'une saison de feux de forêt intense;
- financement supplémentaire versé à Gestion des situations d'urgence Ontario pour la gestion des déclarations d'urgence dans les municipalités et les Premières Nations;
- Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 afin de rembourser les employeurs admissibles pour les congés d'urgence accordés aux employés en raison de la maladie infectieuse;
- financement supplémentaire pour soutenir les hôpitaux pendant la pandémie de COVID-19, comprenant des dépenses au titre de l'équipement de protection individuelle, l'ajout de personnel, des mesures de prévention et de contrôle des infections, ainsi que le financement de la campagne de vaccination contre la COVID-19.

Dans le cadre des mesures prises par le gouvernement pour combattre la COVID-19 et soutenir la reprise économique de la province, le gouvernement a aussi maintenu des fonds de prévoyance ciblés sur la pandémie en 2021-2022, qui ont été entièrement affectés tout au cours de l'exercice. Dans le budget de 2021, le Fonds de soutien à la population et à l'emploi (1 milliard de dollars) et le fonds pour l'intervention contre la pandémie (4 milliards de dollars) ont été entièrement affectés. Dans les *Finances du premier trimestre de 2021-2022*, le gouvernement a affecté 2,2 milliards de dollars de plus au fonds de durée limitée en raison de la COVID-19 qui s'est accru de 500 millions de dollars de plus dans le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario de 2021, portant le total à 2,7 milliards de dollars.

En 2021-2022, le Fonds de soutien à la population et à l'emploi a notamment servi à soutenir les mesures qui suivent :

- le Programme ontarien de relance économique du tourisme a été instauré pour aider les exploitants touristiques, les entreprises « locomotives » et les exploitants d'attractions à se remettre des effets de la COVID-19. Cette initiative a fourni un soutien à des entreprises prospères qui ont contribué à stimuler l'emploi et les visites dans leur région en les aidant à assumer les coûts de restructuration et de réouverture sécuritaire, et à recalibrer les activités de commercialisation et la création de partenariats.

Le financement de secours des services sociaux pour les gestionnaires de services municipaux et les partenaires des programmes autochtones vise à atténuer les répercussions de la COVID-19 sur les personnes vulnérables, y compris les sans-abri et les personnes à risque de le devenir. En 2021-2022, le fonds pour l'intervention contre la pandémie a notamment servi à soutenir les mesures qui suivent :

- stratégie de dépistage de l'Ontario pour contenir le virus de la COVID-19, sauver des vies et permettre à l'activité économique de se poursuivre le plus sûrement possible;
- financement visant à soutenir la riposte continue à la COVID-19 et le rétablissement dans les foyers de soins de longue durée, y compris mesures de prévention et d'endiguement, ainsi qu'à assurer la santé et la sécurité des résidents et du personnel;
- financement visant à soutenir l'administration et le déploiement de la campagne de vaccination de l'Ontario ainsi que la distribution des vaccins contre la COVID-19;
- fonds octroyés aux hôpitaux pour la riposte à la COVID-19.

En 2021-2022, le fonds de durée limitée créé en raison de la COVID-19 a notamment servi à soutenir les mesures qui suivent :

- soutien pour les systèmes municipaux de transport en commun à mesure qu'ils se remettent des effets de la pandémie de COVID-19;
- financement supplémentaire pour soutenir les hôpitaux pendant la pandémie de COVID-19, dont les charges à assumer pour l'équipement de protection individuelle, le personnel supplémentaire, les mesures de prévention et de contrôle des infections ainsi que la distribution des vaccins contre la COVID-19;
- investissements visant à aider les foyers de soins de longue durée à prévenir et à endiguer la propagation de la COVID-19, dont un soutien accru pour la dotation en personnel et l'achat d'équipement de protection individuelle et de fournitures connexes;
- Programme ontarien de remise pour les coûts à l'intention des entreprises – remise accordée, pour le coût des impôts fonciers et les coûts d'énergie, aux entreprises admissibles qui ont été forcées de fermer leurs portes ou de réduire leur capacité à l'intérieur en raison des mesures de santé publique supplémentaires mises en place pour contrer la propagation du variant Omicron;
- application à la clientèle résidentielle, aux exploitations agricoles et aux petites entreprises des tarifs d'électricité en vigueur durant les heures creuses, 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour une période de 21 jours, pendant que l'Ontario était à la phase 2 du Plan d'action pour le déconfinement;
- Subvention ontarienne de secours pour les petites entreprises en raison de la COVID-19 visant à soutenir les petites entreprises qui ont dû fermer leurs portes en raison des mesures supplémentaires de santé publique en janvier 2022;
- investissements supplémentaires pour soutenir le Secrétariat de distribution des vaccins contre la COVID-19, le fonctionnement sécuritaire des établissements correctionnels pendant la pandémie et le soutien aux agents de première ligne de la Police provinciale de l'Ontario et des agents des services correctionnels.

Conformément à la *Loi de 2019 sur la viabilité, la transparence et la responsabilité financières*, l'excédent ou le déficit prévu chaque année comporte une réserve en guise de protection contre les changements imprévus aux revenus et aux charges qui pourraient avoir des incidences négatives sur les résultats financiers du gouvernement. Le plan budgétaire de 2021 prévoyait une réserve de 1,0 milliard de dollars pour 2021-2022. Exclusion faite de cette réserve, le déficit prévu pour 2021-2022 dans le budget de 2021 se chiffrait à 32,1 milliards de dollars.

Des provisions pour pertes ayant de fortes chances de se réaliser en raison de passifs éventuels, comme les litiges en cours et les revendications territoriales, et dont on peut raisonnablement faire une estimation, sont imputées aux charges et constatées au titre du passif. La note 1 des états financiers consolidés fournit d'autres détails à ce sujet.

La note 3 des états financiers consolidés explique les stratégies de gestion des risques du gouvernement qui visent à s'assurer que les risques liés aux emprunts sont gérés avec prudence et de façon efficiente.

Les changements aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour le secteur public formulés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) peuvent avoir une incidence sur les budgets, les estimations et les résultats de l'Ontario. Bien que les changements aux PCGR canadiens n'aient pas eu d'effet important pour l'exercice actuel, le Bureau du contrôleur général, Secrétariat du Conseil du Trésor, surveille activement les changements proposés et fait part de ses observations aux autorités chargées d'établir les normes afin que celles-ci favorisent la prise de décisions judicieuses quant aux politiques publiques, à la transparence et à la responsabilité en matière de rapports financiers.

Ratios financiers clés

Dans cette section du rapport annuel, on se sert d'indicateurs financiers clés pour évaluer la situation financière de l'Ontario. Les niveaux et les tendances de ces indicateurs montrent l'incidence de la conjoncture économique et de divers événements sur les finances du gouvernement de l'Ontario. Les ratios et le niveau de chacun au cours des cinq derniers exercices sont décrits au tableau 9.

Ratios financiers clés		Tableau 9				
Pour l'exercice clos le 31 mars		2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Viabilité	Dette nette-PIB (%)	39,3 %	39,4 %	39,6 %	43,1 %	39,2 %
	Dette nette-total des revenus (%)	215,0 %	220,2 %	226,4 %	226,5 %	205,6 %
	Dette nette par habitant (\$)	23 016 \$	23 657 \$	24 293 \$	25 334 \$	25 658 \$
Souplesse	Intérêt sur la dette nette-total des revenus (%)	7,9 %	8,1 %	8,0 %	7,4 %	6,8 %
	Revenus autonomes-PIB (%)	15,2 %	15,0 %	14,6 %	15,1 %	15,9 %
Vulnérabilité	Transferts fédéraux-total des revenus (%)	16,5 %	16,3 %	16,3 %	20,6 %	16,5 %
	Dette en devises-total de la dette révisée (%)	17,9 %	17,1 %	16,1 %	15,8 %	16,1 %
	Dette en devises non couverte (%)	0,2 %	0,2 %	0,2 %	0,1 %	0,1 %

Nota :

- 1) La dette nette a été retraitée pour tenir compte du fait que les charges payées d'avance et les stocks ont été reclassés dans l'actif non financier au lieu d'être intégrés à l'actif financier comme c'était le cas par le passé.
- 2) Depuis 2019-2020, l'Ontario présente la dette publique déduction faite de tout placement dans ses propres obligations et bons du Trésor.
- 3) Les prévisions des ratios de la dette nette et des ratios connexes dans le budget annuel sont fondées sur un calcul qui tient compte de la réserve.

Sources : Le PIB nominal est fondé sur les Comptes économiques de l'Ontario du premier trimestre de 2022 publiés par le ministère des Finances de l'Ontario. Les estimations démographiques proviennent de Statistique Canada.

Mesures de viabilité

La dette nette permet de mesurer les revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour acquitter les frais associés à ses opérations antérieures. La dette nette en pourcentage du PIB de l'Ontario indique les demandes financières exercées sur l'économie et résultant des politiques du gouvernement en matière de dépenses et d'imposition. Un ratio dette nette-PIB moindre indique généralement une viabilité accrue.

Le ratio dette nette-PIB du gouvernement était de 39,2 % à la fin de l'exercice 2021-2022, ce qui est inférieur au ratio de 48,8 % prévu dans le budget de 2021. Comme le montre le tableau 9, ce ratio a diminué de 3,9 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent surtout parce que le taux d'augmentation du PIB de l'Ontario a dépassé le taux d'augmentation de la dette nette. Le ratio dette nette-total des revenus est une autre importante mesure de la viabilité, car la dette nette témoigne des revenus futurs nécessaires pour acquitter les frais associés à des opérations et événements antérieurs. Un ratio dette nette-total des revenus moindre indique généralement une viabilité accrue. Ce ratio a diminué de 20,9 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent, passant à 205,6 % en 2021-2022, ce qui est principalement attribuable au fait que les revenus ont augmenté plus vite que la dette nette.

Mesures de souplesse

Le ratio intérêts sur la dette-total des revenus indique la part des revenus provinciaux qui sert à payer les intérêts sur la dette et qui n'est donc pas disponible pour les programmes. Un ratio plus faible indique généralement qu'un gouvernement a plus de souplesse pour consacrer ses revenus aux programmes. Le ratio a diminué pour l'Ontario au cours des cinq dernières années, étant passé d'un sommet de 8,1 % en 2018-2019 au niveau actuel de 6,8 %. Malgré les hausses des taux d'intérêt à l'exercice précédent, la stratégie du gouvernement visant à prolonger les modalités d'échéance de son programme d'emprunt et à profiter de taux d'intérêt qui demeurent historiquement bas pendant une plus longue période a également contribué à la baisse des frais d'intérêt. Cette stratégie a permis de prolonger la moyenne pondérée de l'échéance de la dette provinciale, qui est passée d'environ huit ans en 2009-2010 à plus de 14 ans en 2021-2022.

Les revenus autonomes exprimés en pourcentage du PIB de l'Ontario démontrent la mesure dans laquelle le gouvernement tire parti des fonds de l'économie provinciale perçus par l'entremise de l'imposition, des frais d'utilisation et d'autres sources de revenus qu'il contrôle. Un fardeau fiscal lourd peut rendre une collectivité publique moins compétitive. Ainsi, l'augmentation de ce ratio peut réduire la souplesse quant aux revenus futurs. En 2020-2021 et en 2021-2022, tous les paliers de gouvernement ont fourni un soutien financier aux particuliers et aux entreprises en guise de riposte à la COVID-19, ce qui a contribué à la hausse des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Comme ce soutien ne contribue pas directement à augmenter le PIB, il a contribué à la hausse du ratio.

Mesures de vulnérabilité

Les transferts du gouvernement fédéral, exprimés en pourcentage du total des revenus, indiquent la mesure dans laquelle l'Ontario dépend du gouvernement fédéral pour ses revenus. Un ratio plus élevé peut supposer qu'un gouvernement provincial dépend plus des transferts fédéraux. Les provinces peuvent avoir un contrôle limité sur la valeur de ces transferts et des modifications apportées aux politiques fédérales peuvent entraîner des fluctuations des revenus provinciaux provenant du gouvernement fédéral.

La part des revenus de l'Ontario provenant des transferts fédéraux (y compris les transferts directs au secteur parapublic) est de 16,5 % en 2021-2022, le même niveau qu'en 2017-2018.

La dette en devises par rapport à la dette totale est une mesure de vulnérabilité associée aux changements des taux de change. En effectuant des emprunts en devises, l'Ontario diversifie son bassin d'investisseurs et sa base de financement. Cela permet aussi au gouvernement de continuer à avoir un accès adéquat à du capital étranger si les conditions du marché canadien sont moins favorables. L'Ontario gère son risque de change en se couvrant, c'est-à-dire en convertissant son exposition en devises à l'aide d'instruments financiers. Grâce à des opérations de couverture efficaces, le gouvernement limite constamment son exposition aux fluctuations de devises. Cette exposition était de 0,2 % de la dette contractée pour les besoins de la province en 2017-2018, et est passée à 0,1 % en 2020-2021 et est inchangée en 2021-2022.

Gestion financière

Utilisation efficiente et efficace des deniers publics

Afin de soutenir la croissance économique à long terme et la viabilité des finances publiques, le gouvernement de l'Ontario doit évoluer et continuer de moderniser ses programmes et ses services. Le processus d'examen des programmes fait en sorte que ceux-ci sont continuellement évalués afin de trouver les occasions de les moderniser, d'en améliorer les résultats et de les rendre financièrement viables et efficaces. Depuis son lancement en 2019-2020, le processus d'examen des programmes a contribué à améliorer les programmes existants et à en créer de nouveaux grâce à la modernisation des services, à l'augmentation des efficiences et de la surveillance, à la révision des politiques et à la réduction des formalités administratives.

Activités non financières

La présente section porte sur les résultats non financiers clés des principaux secteurs. Elle a pour objet de présenter les points saillants des dépenses du gouvernement et des activités connexes dans ces secteurs.

Soins de santé

Le gouvernement supervise le secteur des soins de santé; il en assure l'orientation et la direction générales, y compris la planification et la gestion des ressources. Il gère également les principaux programmes provinciaux, dont les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les soins à domicile et en milieu communautaire, l'Assurance-santé de l'Ontario, le Programme d'appareils et accessoires fonctionnels, les programmes de médicaments, les services d'urgence, les établissements de santé autonomes et les services de laboratoire.

Pendant tout l'exercice 2021-2022, la priorité a toujours été de continuer à protéger la santé et le bien-être des Ontariennes et des Ontariens pendant la pandémie de COVID-19. Le gouvernement a pris des mesures décisives pour lutter contre les variants Delta et Omicron en mettant en œuvre une stratégie de dépistage robuste et efficace et en élaborant un plan global de réouverture graduelle de la province.

Soutenu par les conseils du médecin hygiéniste en chef et d'autres spécialistes de la santé publique, l'Ontario a fait des progrès importants dans sa lutte contre la COVID-19 en poursuivant la mise en œuvre d'un plan de distribution des vaccins global et adapté, qui a permis à l'Ontario d'atteindre un des taux de vaccination les plus élevés au monde. À la fin de l'exercice 2021-2022, plus de 90 % des Ontariennes et des Ontariens âgés de 12 ans et plus avaient reçu au moins deux doses du vaccin.

Le gouvernement a pris les engagements suivants en réponse à l'éclosion de COVID-19 :

- Inclusion des enfants et des jeunes âgés de 5 ans et plus pour la vaccination contre la COVID-19 et administration des doses de rappel aux Ontariennes et aux Ontariens admissibles. Au 31 mars 2022, plus de 32 millions de vaccins contre la COVID-19 avaient été administrés en Ontario.
- Obligation pour les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les ambulanciers paramédicaux et les fournisseurs de services de soins à domicile et en milieu communautaire d'avoir établi des politiques d'immunisation applicables à tout le personnel, aux employés de soutien, aux entrepreneurs, aux étudiants et aux bénévoles. En outre, vaccination obligatoire pour les travailleurs et les bénévoles des foyers de soins de longue durée.

- Accès garanti à des tests antigènes rapides de dépistage de la COVID-19 pour les populations de la province les plus vulnérables qui vivent et travaillent dans les lieux où le risque est le plus élevé, notamment les hôpitaux, les foyers de soins de longue durée, les communautés des Premières Nations, inuites et métisses et les bureaux de santé publique, pour assurer l'accès continu au dépistage pendant la vague Omicron de la COVID-19.
- Soutien aux hôpitaux et au secteur de la santé communautaire pour leur permettre d'effectuer davantage de chirurgies, d'examens par IRM et tomodensitogrammes et d'interventions, notamment le soir et la fin de semaine, dans le cadre d'un vaste plan exhaustif de reprise des chirurgies pour fournir aux patients les soins dont ils ont besoin.
- Augmentation du nombre de lits pour les patients hospitalisés et le nombre de places supplémentaires pour les traitements de jour dans quatre hôpitaux pédiatriques pour les enfants et les adolescents ayant des troubles alimentaires, étant donné la hausse marquée de l'incidence depuis le début de la pandémie.

Le gouvernement a aussi continué de travailler à établir un système de santé connecté et intégré, s'attaquant à la médecine de couloir, améliorant l'expérience pour les patients et les soignants et le bien-être des résidents des foyers de soins de longue durée, et soutenant les fournisseurs de soins.

Les autres résultats déclarés en 2021-2022 englobent les suivants :

- Proclamation de la *Loi de 2021 sur le redressement des soins de longue durée*, une loi emblématique qui prévoit des mesures pour soutenir les trois piliers du plan du gouvernement pour améliorer les soins de longue durée : personnel et soins; responsabilité, exécution et transparence; construction de foyers modernes, sécuritaires et confortables pour les aînés de l'Ontario.
- Cette loi établit un objectif applicable dans l'ensemble du réseau, à savoir quatre heures en moyenne de soins quotidiens directs par résident, dispensés par des infirmières ou infirmiers autorisés, des infirmières ou infirmiers auxiliaires autorisés et des préposés aux services de soutien à la personne, d'ici le 31 mars 2025.
- Soutien au recrutement et au maintien en poste de travailleurs du secteur de la santé, notamment en prenant les mesures suivantes :
 - bonification temporaire du salaire des préposés aux services de soutien à la personne, qui est devenue permanente en 2022-2023;
 - prime temporaire pour le maintien en poste du personnel infirmier;
 - priorité accordée au recrutement par l'entremise du programme Garantie d'emploi des diplômés en soins infirmiers pour des postes dans les services de soins actifs, permettant l'embauche de plus de 1 000 infirmières et infirmiers pendant l'année;

- Formation de plus de 16 000 nouveaux préposés aux services de soutien à la personne par l'entremise du Programme accéléré de formation en SSP pour les soins de longue durée.
- Accroissement de la capacité des hôpitaux grâce à un financement réservé pour ouvrir plus de 3 000 lits d'hôpital supplémentaires, et financement opérationnel pour que les hôpitaux financés par les deniers publics reçoivent une hausse d'au moins 1 % pour pouvoir répondre aux besoins des patients et accroître l'accès aux soins de haute qualité pour les patients et leurs familles.
- Progrès continus dans l'aménagement de 30 000 nouveaux lits (en chiffres nets) de soins de longue durée et le réaménagement d'anciens lits d'ici 2028. En juin 2022, l'Ontario comptait 31 705 nouveaux lits et 28 648 lits modernisés en cours de développement, dont 5 231 lits en construction et 1 774 ouverts.
- Renforcement du programme d'inspections dans le secteur des soins de longue durée grâce à des mesures visant à doubler le nombre d'inspecteurs d'ici l'automne de 2022 et mise en place d'un programme d'inspections proactives pour améliorer la qualité des soins dispensés aux résidents.
- Annonce de neuf nouvelles Équipes Santé Ontario, portant à 51 le nombre total de ces équipes qui, une fois pleinement déployées, s'occuperont de 95 % de la population de la province.

Éducation

Le système ontarien d'éducation et de la petite enfance financé par les deniers publics vise à préparer les enfants et les élèves de l'Ontario pour qu'ils réussissent, faisant en sorte que les jeunes puissent acquérir les compétences recherchées sur le marché du travail qui leur permettront d'obtenir de bons emplois bien rémunérés.

Les résultats déclarés par le ministère de l'Éducation en 2021-2022 englobent les suivants :

- Mise à jour du guide de santé et de sécurité dans le contexte de la COVID-19 pour les écoles et les centres de garde d'enfants qui accordait la priorité à la santé et à la sécurité des enfants, des élèves et du personnel et apportait flexibilité et ressources aux conseils scolaires et aux exploitants de services de garde, tout en tenant compte des différences régionales dans les tendances des indicateurs de santé publique.
- Investissements ciblés sur la santé et la sécurité dans le contexte de la COVID-19 pour les conseils scolaires et les exploitants de services de garde, notamment pour l'EPI, la dotation en personnel, les services d'infirmières et d'infirmiers orientés vers les écoles dans les bureaux de santé publique, la capacité de dépistage, la formation en santé et en sécurité, ainsi que des soutiens pour la santé mentale des élèves et l'éducation de l'enfance en difficulté.

- Amélioration des services de garde d'enfants. Au 1^{er} avril 2021, on comptait 464 538 places dans les services de garde agréés pour les enfants de 0 à 12 ans, ce qui représente une augmentation de 0,4 % par rapport à l'exercice précédent.
- Poursuite des travaux visant à moderniser le curriculum pour faire en sorte que les élèves aient les compétences fondamentales et transférables qui les préparent pour le travail et la vie grâce aux mesures suivantes :
 - nouveaux cours de mathématiques et de sciences de 9^e année décloisonnés et révision du programme-cadre de sciences et de technologie du palier élémentaire;
 - annonce d'un plan visant le contenu et l'apprentissage liés aux Premières Nations, aux Métis et aux Inuits dans le programme-cadre des études sociales de la 1^{re} à la 3^e année afin de consolider l'apprentissage obligatoire sur les pensionnats et favoriser une meilleure compréhension, dans le système d'éducation de la province, de l'héritage intergénérationnel des familles autochtones;
 - élargissement de l'accès à des cours en ligne de qualité pour les élèves du secondaire grâce à des partenariats avec les conseils scolaires, TFO et TVO et lancement d'un site de prévisionnement de l'apprentissage en ligne, permettant aux élèves de prendre des décisions éclairées concernant leur choix de cours pour l'année scolaire 2022-2023;
 - élargissement continu des programmes d'acquisition de compétences professionnelles, y compris l'expansion des 13 secteurs de la Majeure Haute Spécialisation qui mettent le plus l'accent sur la technologie et les métiers spécialisés.

Éducation postsecondaire

D'une part, le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario dote les étudiantes et étudiants et les chercheurs d'emplois d'une éducation et de compétences de grande qualité leur ouvrant des portes sur de bons emplois. D'autre part, il fournit aux employeurs de la province la main-d'œuvre qualifiée et les talents nécessaires à leur prospérité.

Le ministère des Collèges et Universités fournit du financement de fonctionnement aux collèges, aux universités et aux établissements autochtones financés par les deniers publics, gère les programmes de financement des immobilisations dans le secteur et finance la recherche de calibre mondial qui s'effectue dans les universités, les collèges et les hôpitaux universitaires en Ontario, ce qui stimule la croissance économique de la province.

Les résultats déclarés en 2021-2022 englobent les suivants :

- soutien financier fourni à plus de 420 000 étudiantes et étudiants durant l'exercice 2021-2022 dans le cadre du Régime d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO);
- taux de diplomation postsecondaire de 73 % en 2020-2021, ce qui représente une augmentation de 2 points de pourcentage par rapport au taux de 71 % enregistré en 2020-2021;

- par l'entremise de la Stratégie pour l'apprentissage virtuel, de concert avec eCampusOntario, soutien de plus de 400 projets visant à créer du contenu numérique, à favoriser l'acquisition de compétences d'apprentissage et d'enseignement en ligne et à mettre à l'essai des technologies éducatives à l'appui des cours et des programmes offerts en ligne;
- lancement de Propriété intellectuelle Ontario, un nouvel organisme régi par un conseil d'administration qui servira de ressource pour l'expertise en matière de propriété intellectuelle afin d'aider les chercheurs et les entreprises à maximiser la valeur de leur propriété intellectuelle, à renforcer leur capacité de croissance et à être concurrentiels sur le marché mondial.

Services à l'enfance et services sociaux

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) finance et dispense des programmes et des services qui favorisent la prospérité et l'inclusivité des collectivités et aident la population de l'Ontario à développer son autonomie et à améliorer sa qualité de vie.

Les résultats déclarés en 2021-2022 englobent les suivants :

- lancement du nouveau Programme ontarien des services en matière d'autisme, dont les programmes de la petite enfance gérés par des fournisseurs de soins qui donnent accès aux services destinés à la petite enfance à plus de 2 800 familles admissibles;
- financement de 27 nouveaux projets de lutte contre la traite des personnes qui protégeront les personnes à risque contre l'exploitation;
- établissement d'unités pour protéger les enfants à risque d'exploitation dans la région de Durham et dans la ville de Toronto, une première en Ontario, et de deux sites titulaires de permis offrant des services spécialisés de placements à l'extérieur de la famille d'enfants et de jeunes qui ont été victimes de trafic sexuel;
- réduction de la propagation de la COVID-19 dans les lieux d'hébergement collectif grâce à des investissements et à des mesures de protection ayant pour but de réduire la transmission et de prévenir l'interruption des services.
- Lancement de l'option de demande en ligne pour les familles qui veulent s'inscrire au Programme de services particuliers à domicile et au Programme d'aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave, un processus plus pratique dont peuvent se prévaloir jusqu'à 11 000 familles par année.
- Étendre le projet pilote d'admissions centralisé pour le programme Ontario au travail à 15 autres municipalités, dont Toronto. Cette initiative est maintenant offerte dans 35 municipalités et 104 bureaux régionaux du programme Ontario au travail et permettra de gagner du temps pour plus de 100 000 demandes reçues et traitées jusqu'à maintenant.

- Financement de 46 millions de dollars pour les programmes de guérison, de santé et de mieux-être conçus et fournis par et pour les peuples autochtones des Premières Nations et en milieu urbain et rural.
- Investissement de 60 millions de dollars pour accroître l'accès aux services de réadaptation destinés aux enfants et aux adolescents qui ont des besoins particuliers, ce qui permettra de servir annuellement jusqu'à 10 000 enfants d'âge préscolaire de plus qui ont besoin de services d'orthophonie et jusqu'à 47 000 enfants et jeunes de plus ayant des besoins de réadaptation.
- Investissement approximatif de 190 millions de dollars dans les organismes communautaires de toute la province afin de fournir des services et du soutien aux femmes et aux personnes à charge qui ont été victimes de violence ou risquent de le devenir, y compris la violence de genre.

Justice

Le secteur de la justice appuie l'administration et la prestation des services de justice, dont l'administration des tribunaux, les poursuites relatives à des infractions, ainsi que la prestation de services juridiques et le soutien des victimes et des personnes vulnérables, en plus d'administrer les systèmes de sécurité publique, de police et de services correctionnels pour veiller à ce que les communautés diversifiées de l'Ontario soient soutenues et protégées.

Les résultats déclarés en 2021-2022 englobent les suivants :

- Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, mise en place de solutions numériques dans le système de justice criminelle, notamment en offrant les services en ligne et en développant la technologie d'audience à distance. En outre, mise en œuvre d'audiences virtuelles, de la Stratégie pour les vidéoconférences dans le secteur de la justice pénale et de l'Initiative des solutions numériques pour la justice pénale et la surveillance électronique par GPS pour les stratégies de libération sous caution.
- Resserrement de la sécurité dans les tribunaux en mettant à jour le matériel des salles d'audience pour soutenir les audiences virtuelles et hybrides, installation de barrières en plexiglas et de postes de désinfectant pour les mains, fourniture d'équipement de protection individuelle, et élaboration et mise en œuvre d'un outil de sélection des jurés éventuels que ceux-ci devront remplir avant la date de leur assignation. Depuis son lancement, plus de 140 000 jurés possibles ont été sélectionnés.
- Mise en place du dépôt numérique dans 36 tribunaux de plus et des dizaines de partenaires des services de police et du secteur de la justice pour que les policiers puissent déposer des accusations criminelles par voie électronique, permettant d'accélérer le processus de justice criminelle.

- Déploiement d'une nouvelle stratégie d'élimination de l'arriéré des causes criminelles par l'embauche de procureurs de la Couronne supplémentaires et de nouveaux employés pour prioriser la sécurité publique, protéger le droit constitutionnel d'une personne accusée à un procès dans un délai raisonnable et s'assurer que les contrevenants répondent de leurs crimes.
- Collaboration avec le ministère de la Santé et Metrolinx pour mettre en œuvre GO-VAXX, une nouvelle option mobile et pratique de vaccination contre la COVID-19, notamment dans les centres commerciaux, les festivals, les centres communautaires et différents événements. Au 31 mars 2022, plus de 52 300 personnes avaient été vaccinées grâce à GO-VAXX.
- Reconnaissance de la nécessité de soutenir la police avec de l'équipement et une technologie de pointe pour répondre aux besoins complexes que comportent les opérations policières d'aujourd'hui. Il s'agit, par exemple, de fournir les outils dont la police a besoin pour faire son travail, améliorer la sécurité publique et renforcer l'application du *Code de la route* dans la province, notamment en investissant dans la technologie de reconnaissance automatique des plaques d'immatriculation, compte tenu de l'élimination des vignettes d'immatriculation, pour permettre d'intercepter les véhicules d'intérêt, notamment dans les cas d'alertes Amber, de conducteurs dont le permis est suspendu et de véhicules volés.
- Investissement dans la construction d'un nouveau complexe correctionnel polyvalent de 345 lits à Thunder Bay pour soutenir la réintégration sécuritaire dans la collectivité et régler le problème de la surpopulation carcérale. Cet investissement procède de la stratégie de la province consistant à investir plus de 500 millions de dollars sur cinq ans pour transformer les services correctionnels.
- Construction de nouvelles structures au Centre correctionnel de Thunder Bay et à la prison de Kenora permettant d'élargir l'accès aux programmes d'alphabétisation, de perfectionnement des compétences et de technologie qui facilitent la réintégration en toute sécurité dans la collectivité. Cet investissement a également contribué à régler les problèmes de surpopulation carcérale à Kenora et Thunder Bay pendant la construction du nouveau Centre correctionnel de Thunder Bay.
- Coordination de l'évacuation de quelque 3 700 membres des Premières Nations pendant une saison des incendies particulièrement difficile et mise en œuvre des systèmes d'accueil à Sudbury, dans la région de Peel et à London.

- Investissement dans le recrutement de travailleurs de première ligne pour les services correctionnels et policiers, et dans de nouvelles mesures visant à prévenir l'entrée dans les centres correctionnels pour adultes de l'Ontario de substances et d'objets dangereux comme des drogues, de l'alcool, des armes et des téléphones cellulaires. Des investissements ont ainsi été faits dans plus d'outils et de technologies pour accroître la détection, améliorer les mesures de sécurité ainsi que la collecte, l'analyse et l'échange de données entre les partenaires du secteur de la justice pour assurer la sécurité du personnel et des personnes en détention. En outre, investissement dans les services de santé mentale mis à la disposition des membres de la Police provinciale de l'Ontario et de leurs familles. Les employés des services de police font partie des professionnels les plus susceptibles de faire face à des situations de stress professionnel dans leur travail de protection des collectivités.

État et capacité des immobilisations corporelles provinciales

Les investissements dans l'infrastructure devraient être faits selon une approche fondée sur des données probantes. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la gestion des actifs pour assurer la prestation de services publics de grande qualité, tout en gérant les coûts efficacement.

- La province a réalisé son premier inventaire des actifs en 2016, ce qui représente une étape importante vers la gestion plus efficace des actifs provinciaux. L'inventaire des actifs infrastructurels est maintenant mis à jour annuellement et contient actuellement des renseignements sur l'emplacement, l'âge, l'état et la valeur de plus de 15 000 immobilisations corporelles, dont des immeubles ainsi que la totalité des ponts et l'ensemble du réseau routier de la province. Cet inventaire englobe la majorité de l'infrastructure qui appartient à la province ou qui est consolidée (soit de certains organismes du secteur parapublic), ainsi que certains biens qui sont financés en partie par la province, mais qui ne lui appartiennent pas et qui ne sont pas consolidés.
- La province utilise l'inventaire pour suivre et contrôler l'état physique de ses actifs, et en rendre compte. Ainsi, l'inventaire des actifs infrastructurels contient des indicateurs tels que des indices de l'état des installations (IEI), des indices de l'état des ponts (IEP) et des indices de l'état de la chaussée (IEC), qui servent à évaluer l'état des actifs infrastructurels.
- L'Ontario a élargi la portée de ses données sur ses actifs infrastructurels en intégrant d'autres données et analyses pertinentes comme la capacité et l'utilisation actuelles et prévues des actifs. Cet ensemble de données intégrées favorise la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de planification de l'infrastructure qui permettent de faire en sorte que les investissements dans l'infrastructure soient efficaces et effectués au bon endroit et au bon moment.

Transparence et responsabilité

L'Ontario continue de prendre des mesures pour améliorer la transparence et la responsabilité financière dans ses rapports financiers. Pendant tout l'exercice, le gouvernement présente des mises à jour régulières sur les finances de l'Ontario. Le rapport annuel et les états financiers consolidés ainsi que les renseignements complémentaires connexes sont essentiels pour démontrer la transparence et la responsabilité du gouvernement pour ce qui est de rendre compte de sa position et de ses activités financières à la fin de l'exercice.

Nouveautés en ce qui concerne les normes comptables pour le secteur public

Les rapports financiers du gouvernement de l'Ontario sont préparés selon les principes comptables recommandés pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et contenus dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

Comme on l'explique dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés, des modifications futures aux normes comptables, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, pourraient avoir une incidence sur la façon dont sont déclarés les actifs, les passifs, les revenus et les charges dans les rapports financiers consolidés de l'Ontario. L'Ontario surveille avec intérêt d'autres projets en cours, dont les fondements conceptuels de la performance financière, les avantages sociaux, la stratégie relative aux organismes sans but lucratif du secteur public et les projets d'améliorations annuelles.

Rapport sur la responsabilité financière de l'Institut C.D. Howe

Chaque année, l'Institut C.D. Howe émet son commentaire sur la transparence des rapports financiers des gouvernements de palier supérieur du Canada, en mettant l'accent sur la pertinence, l'accessibilité, l'opportunité et la fiabilité de ces rapports financiers, y compris les Comptes publics. Chaque gouvernement reçoit une cote graphique en fonction de la qualité des chiffres présentés dans ces rapports, de l'accès et de la convivialité, ainsi que de la capacité de les utiliser pour prendre diverses décisions.

Le dernier rapport a été rendu public en septembre 2021. Dans ce rapport, pour la deuxième année de suite, la cote de l'Ontario a été maintenue.

À la date de l'opinion de la vérificatrice générale concernant les Comptes publics de 2021-2022, le rapport sur la responsabilité financière de 2022 portant sur les Comptes publics de l'Ontario 2020-2021 n'avait pas été publié.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux députés de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province de l'Ontario, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2022, et les états consolidés des résultats, de l'évolution de la dette nette, de l'évolution du déficit accumulé et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la province de l'Ontario au 31 mars 2022, ainsi que des résultats consolidés de ses activités, de l'évolution consolidée de sa dette nette, de l'évolution consolidée de son déficit accumulé et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Je suis indépendante de la province de l'Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations d'accompagnement

Le gouvernement de l'Ontario (le « gouvernement ») est responsable des informations fournies dans le rapport annuel des Comptes publics de l'Ontario 2021-22.

Mon opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations qui accompagnent les états financiers consolidés et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers consolidés, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués sur ces autres informations, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenue de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés.

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la province de l'Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gouvernement a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la province de l'Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- j’acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l’audit afin de concevoir des procédures d’audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne de la province de l’Ontario;
- j’apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l’utilisation par la direction du principe comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la province de l’Ontario à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l’existence d’une incertitude significative, je suis tenue d’attirer l’attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d’exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s’appuient sur les éléments probants obtenus jusqu’à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la province de l’Ontario à cesser son exploitation;
- j’évalue la présentation d’ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d’une manière propre à donner une image fidèle.

L’audit des états financiers consolidés est une mission d’audit de groupe. En tant que tel, j’obtiens aussi des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Je suis responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l’audit de groupe et assume l’entière responsabilité de l’opinion d’audit.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l’étendue et le calendrier prévus des travaux d’audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j’aurais relevée au cours de mon audit.

Je fournis aussi aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que je me suis conformée aux règles de déontologie pertinentes concernant l’indépendance, et leur communique toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d’avoir une incidence sur mon indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s’il y a lieu.

La vérificatrice générale,

Toronto (Ontario)
Le 12 septembre 2022



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Province de l'Ontario
État consolidé des résultats

(en millions de dollars)	Budget 2021-2022 ¹	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021 ²
Revenus (Annexes 1 et 2)			
Impôt sur le revenu des particuliers	36 351	46 750	40 333
Taxe de vente	27 632	30 357	26 576
Impôt des sociétés	14 389	25 227	17 775
Impôt-santé des employeurs	6 445	7 223	6 537
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 754	5 713	6 040
Contribution-santé de l'Ontario	4 141	4 414	4 330
Taxes sur l'essence et les carburants	3 235	2 973	2 584
Autres impôts et taxes	6 872	9 018	6 709
Total des impôts et taxes	104 819	131 675	110 884
Transferts du gouvernement du Canada	27 444	30 607	33 924
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (<i>Annexe 10</i>)	9 758	9 688	7 790
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	4 541	6 441	5 009
Autres	7 450	6 651	7 286
	154 012	185 062	164 893
Charges (Annexes 3 et 4)			
Santé	74 868	75 730	69 470
Éducation ³	32 953	31 507	32 881
Services à l'enfance et services sociaux	17 911	17 076	17 435
Intérêt sur la dette	13 130	12 558	12 274
Éducation postsecondaire	10 678	10 610	9 826
Justice	4 771	5 039	4 827
Autres programmes	31 809	30 491	34 584
	186 120	183 011	181 297
Réserve	1 000	–	–
Excédent (Déficit) annuel	(33 108)	2 051	(16 404)

¹ Les montants déclarés comme « Plan » dans le budget de 2021 ont été reclassés. Voir la note 17.

² Les charges réelles de 2020-2021 ont été reclassées pour tenir compte de la structure du ministère et des programmes selon la présentation dans l'exercice en cours afin de permettre la comparaison. Voir la note 17.

³ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants sont incluses dans le poste Éducation (*Annexe 4*).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021
Passif		
Créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	30 008	36,751
Dette (note 2)	426 417	405 012
Autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	17 989	16 850
Revenus et apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	16 455	14 241
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	14 402	13 099
Autres passifs (<i>note 7</i>)	4 937	5 159
	510 208	491 112
Actif financier		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 200	33 485
Placements (<i>note 8</i>)	26 511	28 856
Débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	26 934	15 292
Prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	11 898	12 117
Autres actifs	1 449	1 207
Participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	28 801	26 591
	129 793	117 548
Dette nette	(380 415)	(373 564)
Actif non financier		
Immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	140 494	132 830
Charges payées d'avance et autres éléments de l'actif non financier (<i>note 16</i>)	3 064	1 440
	143 558	134 270
Déficit accumulé	(236 857)	(239 294)

Pour des renseignements supplémentaires, voir passif éventuel, actif éventuel (note 11) et obligations contractuelles, droits (note 12).

Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	Budget 2021-2022	Chiffres réels 2021-2022	2020-2021
Excédent (Déficit) annuel	(33 108)	2 051	(16 404)
Acquisition d'immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	(14 442)	(14 885)	(13 117)
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	7 169	7 073	6 635
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	–	490	173
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	–	(342)	(57)
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	–	(1 624)	(336)
	(7 273)	(9 288)	(6 702)
Autres éléments de résultat global (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	–	144	(208)
(Déficit) des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	–	(2)	(4)
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	–	296	264
(Diminution) Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	–	(52)	2 822
Augmentation de la dette nette	(40 381)	(6 851)	(20 232)
Dette nette au début de l'exercice	(399 463)	(373 564)	(353 332)
Dette nette à la fin de l'exercice	(439 844)	(380 415)	(373 564)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.			

Province de l'Ontario
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2021-2022	2020-2021
Déficit accumulé au début de l'exercice	(239 294)	(225 764)
Excédent (Déficit) annuel	2 051	(16 404)
Déficit des cotisations – Ontario Power Generation (<i>Annexe 9</i>)	(2)	(4)
(Diminution) Augmentation de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (<i>note 10</i>)	(52)	2 822
Incidence sur les capitaux propres – Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'Ontario Power Generation en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts (<i>Annexe 9</i>)	296	264
Autres éléments de résultat global (perte) des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	144	(208)
Déficit accumulé à la fin de l'exercice	(236 857)	(239 294)
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

Province de l'Ontario		
État consolidé des flux de trésorerie		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021
Activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) annuel	2 051	(16 404)
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles (<i>note 9</i>)	7 073	6 635
Gains réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles	(342)	(57)
Immobilisations corporelles apportées	(28)	(4)
Revenus des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	(6 441)	(5 009)
Éléments de trésorerie		
Augmentation des débiteurs (<i>Annexe 6</i>)	(11 642)	(5 489)
Diminution (Augmentation) des prêts en cours (<i>Annexe 7</i>)	219	(53)
(Diminution) Augmentation des créditeurs et charges à payer (<i>Annexe 5</i>)	(6 744)	8 172
Augmentation du passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs (<i>note 6</i>)	1 303	1 018
Diminution des autres passifs (<i>note 7</i>)	(222)	(578)
Augmentation des revenus et des apports en capital reportés (<i>note 5</i>)	2 214	1 002
Palements versés au Trésor – Rachat d'actions privilégiées d'Hydro One (<i>Annexe 9</i>)	–	418
Remises des participations dans des entreprises publiques (<i>Annexe 9</i>)	4 617	2 692
Augmentation des charges payées d'avance et des autres éléments de l'actif non financier	(1 624)	(336)
Augmentation des autres éléments de l'actif	(242)	(39)
Trésorerie affectée aux activités de fonctionnement	(9 808)	(8 032)
Activités de capital		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(13 029)	(10 786)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	490	173
Trésorerie affectée aux activités de capital	(12 539)	(10 613)
Activités de placement		
Placements achetés	(214 571)	(237 979)
Placements remboursés	216 916	235 253
Trésorerie découlant des (affectée aux) activités de placement	2 345	(2 726)
Activités de financement		
Dette à long terme contractée	42 635	49 960
Dette à long terme remboursée	(22 672)	(18 085)
Changement net de la dette à court terme	1 442	347
Diminution d'autre financement à long terme (<i>note 4</i>)	(688)	(449)
Trésorerie découlant des activités de financement	20 717	31 773
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	715	10 402
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	33 485	23 083
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	34 200	33 485
Trésorerie	18 585	14 746
Équivalents de trésorerie	15 615	18 739
Se reporter aux notes et aux annexes afférentes aux états financiers consolidés.		

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Résumé des principales méthodes comptables

a) Méthode de comptabilité

Les états financiers consolidés sont préparés par le gouvernement de l'Ontario selon les normes comptables recommandées pour les gouvernements par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP).

b) Périmètre comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor combinées à celles des organismes qui sont sous le contrôle de la province.

Les entreprises publiques, les organismes du secteur parapublic (soit les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) et les autres organismes publics contrôlés par la province sont inclus dans les présents états financiers. Les organismes contrôlés par l'Ontario font l'objet d'une consolidation si on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'ils répondent à l'un des critères suivants et le maintiennent : i) ils ont des revenus, des charges, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ii) ils ont des sources extérieures de revenus, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Conformément aux normes comptables du secteur public, la province applique également le critère de « l'équilibre avantages/coûts » au moment de déterminer les organismes qui devraient être consolidés dans les états financiers de l'Ontario. Pour les organismes qui ne répondent pas au critère de « l'équilibre avantages/coûts » du CCSP, les paiements de transfert versés par le gouvernement à ces organismes sont inclus dans les charges dans les présents états financiers par l'entremise des comptes des ministères qui en sont responsables. La liste des organismes publics consolidés se trouve à l'Annexe 8.

Les fiducies administrées par la province pour le compte d'autres parties sont exclues du périmètre comptable, mais sont divulguées dans la note 13.

c) Principes de consolidation

Les organismes publics, tels que les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges (collectivement connus sous le nom d'organismes du secteur parapublic), ainsi que d'autres organismes publics sous le contrôle de l'Ontario font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec les actifs, les passifs, les revenus et les charges de l'Ontario en fonction du pourcentage de propriété du gouvernement durant l'exercice. Les rajustements appropriés sont aussi faits pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les méthodes comptables de la province et pour éliminer les opérations et les comptes interorganisationnels importants.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les organismes publics qui : i) constituent des entités juridiques distinctes pouvant passer des contrats en leur propre nom et ester en justice; ii) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales; iii) ont pour principale activité et source de revenus la vente de biens et de services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux; iv) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir diverses obligations grâce aux revenus provenant de sources extérieures au périmètre comptable du gouvernement.

Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers en fonction de leurs résultats obtenus selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) à l'aide de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Leurs actifs nets combinés sont inclus dans les états financiers au poste Participations dans des entreprises publiques dans l'état consolidé de la situation financière, et leurs revenus nets sont présentés sous forme de poste séparé, Revenus des participations dans des entreprises publiques, dans l'état consolidé des résultats. Les activités des entreprises publiques qui n'appartiennent pas en propriété exclusive à la province (p. ex., Hydro One Limited) sont consignées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation en fonction du pourcentage de propriété que détenait le gouvernement pendant l'exercice.

d) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers exige que le gouvernement de l'Ontario fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif, du passif, des revenus et des charges durant la période visée. L'incertitude relative à la détermination des montants comptabilisés ou divulgués pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. La COVID-19 a accru l'incertitude relative à la mesure de nombreux montants estimés qui sont présentés dans les présents états financiers, tel qu'indiqué ci-dessous.

Une incertitude de mesure importante se produit dans les présents états financiers en ce qui a trait à l'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs, à la valeur des immobilisations corporelles, à l'estimation des revenus à recevoir générés par l'impôt sur le revenu des particuliers, l'impôt des sociétés et la taxe de vente harmonisée (TVH), à l'évaluation du Transfert canadien en matière de santé, du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et des droits à péréquation, ainsi qu'à l'estimation du passif au titre des sites contaminés, des décharges contrôlées de déchets solides, des règlements de revendications territoriales et d'autres passifs.

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs qui se chiffre à 14,4 milliards de dollars (13,1 milliards de dollars en 2020-2021), voir la note 6, donne lieu à une incertitude de mesure parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations à long terme de l'Ontario en matière de résultats prévus. Par exemple, il peut y avoir un écart considérable entre les chiffres réels et les hypothèses actuarielles concernant le rendement des investissements de l'actif des régimes de retraite et les taux tendanciels des coûts des soins de santé pour les prestations accordées aux retraités.

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles se chiffrant à 140,5 milliards de dollars (132,8 milliards de dollars en 2020-2021), voir la note 9, est incertaine en raison des différences entre la durée de vie utile estimée des biens et leur durée de vie utile réelle.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers, établie à 46,8 milliards de dollars (40,3 milliards de dollars en 2020-2021), peut faire l'objet de révisions ultérieures en fonction des données à venir résultant du traitement des déclarations de revenus des années passées. Les revenus générés par la taxe de vente de 30,4 milliards de dollars (26,6 milliards de dollars en 2020-2021), voir l'Annexe 1, sont aussi incertains pour des raisons similaires. L'incidence de la COVID-19 sur l'économie provinciale et ses répercussions sur le dépôt et le traitement des déclarations de revenus ajoutent à l'incertitude relative à l'estimation de ces revenus en 2021-2022.

L'estimation des revenus tirés de l'impôt des sociétés établie à 25,2 milliards de dollars (17,8 milliards de dollars en 2020-2021) est fondée sur les montants de l'impôt établi au 30 juin 2022. Les montants finaux de l'impôt établi peuvent grandement différer de cette estimation. La méthodologie utilisée pour calculer l'impôt des sociétés est contrôlée a posteriori et révisée au besoin. Les montants définitifs des impôts établis peuvent être très différents de cette estimation. Pour pallier aux répercussions économiques de la COVID-19 sur l'économie provinciale, le financement historique des gouvernements fédéral et provincial sous forme de transferts directs aux particuliers et aux entreprises a accru l'incertitude inhérente à l'estimation de l'impôt des sociétés en 2021-2022.

L'estimation des paiements dans le cadre du Transfert canadien en matière de santé, qui se chiffre à 16,7 milliards de dollars (16,2 milliards de dollars en 2020-2021), du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui se chiffre à 6,0 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2020-2021), voir l'Annexe 1, est incertaine en raison de l'écart entre la part estimée et la part réelle de la population canadienne concentrée en Ontario.

Une incertitude de mesure entoure l'estimation du passif au titre des sites contaminés de 1,8 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2020-2021), voir la note 7. Le gouvernement de l'Ontario pourrait être responsable des coûts de nettoyage dont on ne peut raisonnablement faire une estimation en raison de plusieurs facteurs, dont les suivants : renseignements insuffisants sur la nature et l'étendue de la contamination, établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs), défis posés par des endroits éloignés et contaminations uniques en leur genre.

Une incertitude de mesure entoure l'estimation du passif au titre des décharges contrôlées de déchets solides de 0,2 milliard de dollars, voir la note 7. Le gouvernement ne connaîtra pas les coûts des activités de fermeture et d'après-fermeture qui seront engagés tant que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs n'aura pas approuvé les plans de fermeture de chaque décharge. Ces coûts ne peuvent être raisonnablement estimés en raison de plusieurs facteurs, dont l'établissement des coûts bien loin dans l'avenir (p. ex., incidence inconnue de progrès technologiques futurs) et la proximité d'autres problèmes environnementaux futurs.

Il y a une incertitude de mesure quant à l'estimation du passif éventuel, dont l'estimation des règlements de revendications territoriales. Ces estimations sont constatées lorsqu'il est déterminé que le dénouement de l'éventualité est probable et que cela peut être mesuré. Cependant, le montant réel de tout règlement peut différer de l'estimation constatée.

L'investissement de la province dans Ontario Power Generation (OPG) comprend les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, comprenant l'enlèvement d'immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires, actualisées en fonction de la valeur temporelle de l'argent. Ces obligations sont estimées selon la valeur estimative des futures dépenses en espèces et le moment prévu où seront faites ces dépenses, en fonction des plans visant l'enlèvement des immobilisations corporelles et la gestion des déchets nucléaires. Ces estimations sont assujetties à l'incertitude découlant de la nature et de l'ampleur des coûts estimés, du moment où les coûts sont engagés, des changements dans les taux d'actualisation appliqués aux estimations de flux de trésorerie ainsi que d'autres changements imprévus liés à l'enlèvement des immobilisations corporelles et aux techniques de gestion des déchets nucléaires.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer sensiblement des estimations de la province.

e) Principales méthodes comptables

Revenus

Les revenus fiscaux sont constatés dans l'exercice où survient le fait générateur de l'impôt et lorsqu'ils sont approuvés par législation ou que le pouvoir d'imposer et de percevoir l'impôt correspondant a été accordé par une convention législative. Les revenus fiscaux déclarés comprennent les revenus estimatifs pour l'exercice visé, les rajustements entre les revenus estimatifs d'exercices antérieurs et les montants réels, ainsi que les revenus des nouvelles cotisations établies pour les années antérieures. Ils ne comprennent pas d'estimations pour certaines taxes et certains impôts et non déclarés et ne tiennent pas compte de l'incidence des cotisations futures.

Les revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers pour l'exercice sont constatés par régularisation en fonction d'une estimation des cotisations fiscales de l'année en cours (en plus des cotisations et des nouvelles cotisations tardives applicables aux années antérieures) réparties à partir des relevés de partage fiscal du ministère des Finances fédéral et selon une estimation pour l'année d'imposition suivante en fonction de la première estimation des paiements.

La TVH, une des composantes des revenus tirés de la taxe de vente, est perçue par le gouvernement du Canada en vertu de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale et est remise à l'Ontario après déduction des crédits. Les remises sont fondées sur les meilleures estimations du ministère des Finances fédéral et peuvent donc faire l'objet de mises à jour périodiques. L'Ontario constate les revenus tirés de la taxe de vente harmonisée en fonction de ces estimations.

Les revenus constatés par régularisation découlant de l'impôt des sociétés pour l'exercice reposent sur le montant estimatif de l'impôt des sociétés payable avant l'application des crédits d'impôt remboursables pour l'année. Ces estimations sont fondées sur les montants de l'impôt des sociétés établi au 30 juin 2022.

Le chapitre SP 3510 établit une différence entre un allégement fiscal (allégement des impôts payés), qui est comptabilisé comme un revenu en déduction de la dépense, et les paiements de transfert effectués par le truchement d'un régime fiscal (avantages financiers indépendants des impôts payés), qui sont déclarés comme des charges.

Les crédits d'impôt remboursables sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent des transferts faits par l'entremise du régime fiscal qui sont reclassés comme des charges conformément aux normes comptables du secteur public. Pour faire en sorte que le reclassement soit financièrement neutre, une hausse correspondante est appliquée aux revenus tirés de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Les crédits d'impôt non remboursables de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés constituent un allégement des impôts payés que l'on comptabilise comme des revenus en déduction des dépenses en créditant les revenus fiscaux connexes.

Les transferts du gouvernement du Canada sont comptabilisés comme des revenus dans l'exercice où ils ont été autorisés par le gouvernement fédéral lorsque tous les critères d'admissibilité ont été remplis, sauf si les stipulations qui régissent le financement versé par le gouvernement fédéral créent une obligation qui correspond à la définition de passif. Une fois qu'un passif est constaté, le transfert est enregistré dans les revenus à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont remplies.

Les autres revenus sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les événements auxquels ils se rapportent et pendant lequel ils sont gagnés. Les sommes reçues avant la fin de l'exercice et concernant les revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de passif (voir « Passif »).

Charges

Les charges sont comptabilisées au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements auxquels elles se rapportent et pendant lequel les ressources sont utilisées.

Les paiements de transfert sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire répond à tous les critères d'admissibilité. Pour tout paiement de transfert versé à l'avance, tous les critères d'admissibilité sont réputés être remplis.

L'intérêt sur la dette comprend : i) l'intérêt sur les emprunts non remboursés (y compris la dette du secteur parapublic), déduction faite des produits d'intérêt sur les placements et les prêts; ii) l'amortissement des gains ou pertes de change; iii) l'amortissement des escomptes, primes ou commissions sur les emprunts; iv) l'amortissement des gains et pertes de couverture reportés; v) le coût du service de la dette et d'autres frais.

Les avantages sociaux futurs comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de fin d'emploi sont imputés aux charges dans les exercices au cours desquels les employés ont droit aux avantages sociaux. Ces charges constituent la quote-part du gouvernement des coûts des avantages sociaux de l'exercice considéré, de l'intérêt sur le passif ou l'actif net au titre des avantages sociaux, de l'amortissement des pertes ou des gains actuariels, des coûts ou des gains découlant de modifications des régimes, et d'autres redressements.

D'autres avantages sociaux futurs sont comptabilisés soit au cours de l'exercice pendant lequel l'obligation du gouvernement se produit, soit lorsque les avantages sociaux sont acquis par les employés.

Le coût des immeubles, de l'infrastructure de transport, des véhicules, des aéronefs, des immobilisations louées, de la machinerie, du matériel, ainsi que de l'infrastructure et des systèmes liés à la technologie de l'information appartenant à l'Ontario et à ses organismes consolidés est amorti et imputé aux charges selon la méthode linéaire pendant leur durée de vie utile estimative.

Passif

Un passif est comptabilisé dans la mesure où il représente des obligations actuelles de la province vis-à-vis de tiers à la suite d'événements et d'opérations survenant avant la fin de l'exercice. Le règlement du passif entraînera le sacrifice d'avantages économiques futurs.

Le passif comprend les obligations de versement de paiements de transfert aux organismes et aux particuliers, les obligations actuelles pour les coûts de protection de l'environnement, les coûts des activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides, les pertes probables sur les garanties de prêt consenties par le gouvernement et les éventualités quand il est probable qu'une perte sera subie et qu'on peut en déterminer raisonnablement le montant. Le passif comprend également les obligations envers les entreprises publiques.

Les revenus reportés représentent des rentrées de fonds affectés et non dépensés, soumises à des restrictions externes, qui proviennent du gouvernement fédéral ou d'autres tierces parties. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de l'exercice pendant lequel les montants reçus sont utilisés aux fins prévues ou pendant lequel toutes les restrictions externes sont respectées. Les apports en capital reportés représentent le montant non amorti des apports du gouvernement fédéral et d'autres tierces parties pour la construction ou l'acquisition d'immobilisations corporelles. Ces apports sont constatés à titre d'apports en capital reportés et comptabilisés dans les revenus pendant la durée de vie utile des immobilisations corporelles selon les stipulations pertinentes se rattachant aux apports ainsi que les mesures et les communications de la province.

On entend par partenariat public-privé le recours, par l'Ontario, à des partenaires du secteur privé pour le financement et la fourniture de biens d'infrastructure. Les biens obtenus de cette façon sont comptabilisés à titre d'immobilisations corporelles et les obligations qui en découlent le sont en tant qu'autres passifs liés au financement à long terme dans les états financiers pendant la construction des biens.

Dette

La dette est constituée des bons du Trésor, des effets commerciaux, des billets à moyen et à long terme, des obligations d'épargne, des débentures et des emprunts. La propre dette que l'Ontario a achetée et détient n'est pas incluse dans l'encours de la dette présentée dans cette note. L'Ontario procède à l'achat de sa propre dette pour diverses raisons, notamment aux fins de gestion de la trésorerie et de réduction de la pression exercée sur le système de paiements canadien, spécialement au cours des exercices où un grand nombre de titres de créance arrivent à échéance le même jour.

La dette émise en devises qui fait l'objet d'une opération de couverture est comptabilisée selon l'équivalent en dollars canadiens aux taux de change établis par les modalités des accords de couverture. Les autres emprunts en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice, et tout gain ou toute perte de change est amorti sur la durée restant à courir jusqu'à l'échéance. Depuis le 1^{er} avril 2022, les gains et pertes de change, conformément à deux nouvelles normes sur les instruments et la conversion des devises, sont présentés dans la section sur l'état de la situation financière dans le cadre de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. L'Ontario a recours à des dérivés afin de gérer les risques associés au taux d'intérêt et n'utilise pas de dérivés à des fins de spéculation. Les gains ou les pertes découlant des opérations dérivées sont reportés et amortis sur la vie restante de l'émission de dette afférente. Depuis le 1^{er} avril 2022, les gains et pertes de change, conformément à deux nouvelles normes sur les instruments financiers et la conversion des devises, sont présentés dans la section sur l'état de la situation financière dans le cadre de l'état des gains et pertes de réévaluation.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le passif lié aux prestations de retraite et aux autres avantages sociaux futurs est calculé sur une base actuarielle d'après les hypothèses les plus probables du gouvernement portant sur les taux d'inflation futurs, le rendement des placements, le niveau des salaires des employés et d'autres hypothèses sous-jacentes, y compris, le cas échéant, le taux d'emprunt du gouvernement. Des pertes et des gains actuariels peuvent s'ensuivre lorsque les résultats réels des régimes, des autres avantages de retraite et des indemnités de départ diffèrent des prévisions ou que l'on modifie les hypothèses. Ces pertes et gains sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière des participants pour chaque régime respectif.

Le passif lié à certains avantages sociaux futurs (comme les prestations de retraite, les autres avantages de retraite et les indemnités de départ) représente la quote-part du gouvernement de la valeur actuarielle actuelle des avantages sociaux attribués aux services rendus par les employés en poste et les anciens employés, moins la quote-part du gouvernement de la valeur liée au marché de l'actif des régimes. La valeur liée au marché est déterminée d'une manière rationnelle et systématique pour constater les gains et les pertes sur l'actif, évalués selon la valeur de marché, sur une période pouvant atteindre cinq ans. Le passif comprend également la quote-part de la province au titre du solde non amorti des pertes et des gains actuariels.

Actif

L'actif désigne les ressources que le gouvernement contrôle et desquelles il peut raisonnablement s'attendre à tirer des avantages futurs. Les éléments d'actif sont comptabilisés au cours de l'exercice où se produisent les opérations ou les événements donnant lieu au contrôle de ces avantages par le gouvernement.

Actif financier

L'actif financier désigne les ressources qui peuvent être utilisées pour libérer des obligations actuelles ou financer des activités futures. Il comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements, les débiteurs, les prêts en cours, l'actif net des régimes de retraite, les avances et les participations dans des entreprises publiques.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces ou autres instruments liquides à faible risque et à court terme qui peuvent être convertis rapidement en espèces, généralement à l'intérieur d'une période ne dépassant pas trois mois.

Les placements comprennent les placements temporaires et les placements de portefeuille. Les placements temporaires sont comptabilisés au plus faible du coût ou de la valeur de marché. Les placements de portefeuille sont comptabilisés au plus faible du coût ou de leur valeur de réalisation nette estimative.

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement des débiteurs est jugé douteux.

Les prêts en cours sont initialement comptabilisés au coût. Une provision pour moins-value est comptabilisée lorsque le recouvrement d'un prêt, ou d'une partie de celui-ci, est jugé douteux. Les prêts en cours comprennent les prêts accordés aux entreprises publiques et aux municipalités, ainsi que les prêts consentis dans le cadre du programme de prêts aux étudiants. Les prêts en cours assortis de conditions avantageuses importantes sont considérés en partie comme des subventions et sont comptabilisés à la date où ils sont consentis, à leur valeur nominale réduite du montant de la portion des prêts constituant une subvention. Le montant de la subvention est comptabilisé dans les charges à la date où le prêt est consenti ou lorsque des conditions sont accordées. Le montant de l'escompte du prêt est amorti par imputation aux revenus pendant la durée du prêt.

Le poste Participations dans des entreprises publiques représente l'actif net des entreprises publiques, comptabilisé selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, décrite dans la section sur les principes de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon le coût historique moins l'amortissement cumulé. Le coût historique comprend les coûts directement liés à l'acquisition, la conception, la construction, l'aménagement ou l'amélioration des immobilisations corporelles. Le coût inclut les frais généraux directement attribuables à la construction et à l'aménagement, ainsi que les frais d'intérêt liés au financement pendant la construction. Toutes les immobilisations corporelles, à l'exception des biens en construction, des terrains et des aménagements de terrains dont la durée de vie n'est pas définie, sont amorties sur une base linéaire tout au long de leur durée de vie utile estimée. La durée de vie utile des immobilisations corporelles de l'Ontario a été estimée comme suit :

Immeubles	20 à 40 ans
Barrages et ouvrages	20 à 80 ans
Infrastructure de transport	10 à 75 ans
Machines et matériel	3 à 20 ans
Technologie de l'information	3 à 15 ans
Autres	3 à 50 ans

Les coûts d'entretien et de réparation sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui prolongent de façon significative la vie utile ou la capacité d'une immobilisation corporelle sont capitalisées.

Autres éléments de l'actif non financier

Les autres éléments de l'actif non financier comprennent également les charges payées d'avance et l'équipement de protection individuelle (EPI).

Les actifs suivants ne sont pas constatés dans l'état consolidé de la situation financière :

- les actifs incorporels;
- les actifs ayant une valeur historique ou culturelle ou les œuvres d'art;
- les actifs revenant de droit à la Couronne dans le cadre d'un héritage, tels que les terres, les forêts et les ressources minérales et en eau de la Couronne.

f) Changements futurs aux normes comptables

La province évalue actuellement l'incidence de la venue prochaine de nouvelles normes et l'ampleur de l'incidence qu'aura leur adoption sur les états financiers consolidés futurs.

SP 3280 – Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La nouvelle norme renferme des instructions sur la comptabilisation et la présentation d'une obligation légale liée à la mise hors service d'immobilisations corporelles. L'Ontario évalue actuellement l'incidence de la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés et entend appliquer celle-ci rétroactivement avec des modifications sans obligation de retraitement à compter du 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023.

SP 1201 – Présentation des états financiers

La nouvelle norme remplace la norme SP 1200 – Présentation des états financiers, et entrera en vigueur le 1^{er} avril 2022 pour l'exercice 2022-2023. Elle présente un état des gains et pertes de réévaluation. Les exigences des chapitres SP 2601, Conversion des devises, SP 3450, Instruments financiers, et SP 3041, Placements de portefeuille, qui doivent être adoptés en même temps, peuvent donner lieu à la présentation des gains et pertes sous forme de gains et pertes de réévaluation. Cela est expliqué ci-dessous.

SP 3450 – Instruments financiers et SP 2601 – Conversion des devises

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a élaboré de nouveaux chapitres sur les instruments financiers et la conversion des devises qui classent les éléments à comptabiliser à leur juste valeur, au coût ou au coût après amortissement. Les instruments évalués à leur juste valeur sont les dérivés et les placements de portefeuille dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif. Les autres actifs et passifs financiers doivent être évalués au coût ou au coût après amortissement. Tant qu'un élément n'est pas sorti du bilan (p. ex., par cession), tous les gains ou pertes non réalisés découlant de changements de juste valeur ou de devise (réévaluation) seront présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

Cependant, le chapitre SP 2601 comprend une proposition visant à permettre à toutes les entités du secteur public d'adopter une méthode comptable permettant de comptabiliser des gains ou des pertes de change non réalisés, y compris les gains ou pertes de change des éléments à comptabiliser à leur juste valeur, directement dans l'état des résultats. Ce choix irrévocable peut être fait pour tout élément d'actif ou de passif issu d'une transaction en devises et doit être fait pour chaque instrument au moment de sa comptabilisation initiale. L'Ontario s'attend à appliquer la norme SP 2601 pour chaque instrument à partir de l'exercice 2022-2023.

L'Ontario est en train d'évaluer l'incidence sur ses états financiers consolidés et s'attend à appliquer ces normes prospectivement à compter du 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023.

SP 3041 – Placements de portefeuille

La nouvelle norme remplace la norme SP 3040 – Placements de portefeuille, qui fournit des indications révisées concernant la comptabilisation, la présentation et la divulgation des placements de portefeuille. Cette norme entre en vigueur le 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023, avec l'adoption des normes SP 3450, SP 2601 et SP 1201. L'Ontario est en train d'évaluer l'incidence de cette mesure sur ses états financiers consolidés et s'attend à appliquer la nouvelle norme prospectivement à compter du 1^{er} avril 2022, pour l'exercice 2022-2023.

SP 3400 – Revenus

La nouvelle norme offre un cadre pour la constatation des revenus en faisant la distinction entre les revenus provenant d'opérations qui comprennent des obligations de prestation, appelées opérations avec contrepartie, et les revenus provenant d'opérations qui ne comprennent pas d'obligations de prestation, appelées opérations sans contrepartie. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer cette norme à compter du 1^{er} avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

SP 3160 – Partenariats publics-privés

La nouvelle norme donne une orientation précise sur la comptabilisation des partenariats publics-privés entre des entités du secteur public et du secteur privé, et la présentation de l'information connexe, lorsque l'entité du secteur public se procure l'infrastructure de concert avec un partenaire du secteur privé. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer cette norme à compter du 1^{er} avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

Note d'orientation NOSP-8 – Éléments incorporels achetés

Cette nouvelle note d'orientation explique la comptabilisation des éléments incorporels achetés et la présentation de l'information connexe lorsque ces éléments sont achetés par l'entremise de transactions entre des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Bien qu'il lui soit actuellement impossible de déterminer de façon raisonnable l'incidence de changements sur ses états financiers consolidés, l'Ontario a l'intention d'appliquer cette note à compter du 1^{er} avril 2023, pour l'exercice 2023-2024.

2. Dette

L'Ontario emprunte sur les marchés nationaux et internationaux. La dette contractée, déduction faite de tout placement dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario, qui se chiffre à 426,4 milliards de dollars au 31 mars 2022 (405,0 milliards de dollars en 2020-2021), se compose essentiellement d'obligations et de débentures émises sur les marchés financiers publics nationaux et internationaux à court et à long terme, et de titres de créance internes détenus par certains régimes de retraite fédéraux. La dette présentée dans cette note comprend la dette contractée pour les besoins de la province de 419,0 milliards de dollars (399,9 milliards de dollars en 2020-2021) et la dette de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) de 14,5 milliards de dollars (16,3 milliards de dollars en 2020-2021), déduction faite des placements dans les obligations et les bons du Trésor de l'Ontario d'une valeur de 7,1 milliards de dollars (11,1 milliards de dollars en 2020-2021). Le tableau qui suit présente le calendrier d'échéances de la dette active de l'Ontario, selon les devises pour le remboursement, exprimé en dollars canadiens, et tient compte de l'incidence des contrats dérivés connexes. Voir la note 4 pour la dette des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés.

Dettes Au 31 mars (en millions de dollars)					2022	2021
Devise	Dollar canadien	Dollar américain	Euro	Autres devises¹	Total	Total
Échéance :						
2022					–	49 203
2023	40 343	14 338	–	–	54 681	30 589
2024	22 434	6 669	–	1 694	30 797	30 805
2025	18 790	1 445	7 076	350	27 661	27 015
2026	25 742	4 402	2 331	349	32 824	32 913
2027	14 659	7 378	–	3 334	25 371	–
1 – 5 ans	121 968	34 232	9 407	5 727	171 334	170 525
6 – 10 ans	81 813	10 626	6 875	723	100 037	91 935
11 – 15 ans	19 295	–	–	664	19 959	19 480
16 – 20 ans	37 972	–	265	–	38 237	29 101
21 – 25 ans	43 554	–	229	–	43 783	41 767
26 – 50 ² ans	60 165	–	–	–	60 165	63 326
Total de la dette contractée^{3,4,6}	364 767	44 858	16 776	7 114	433 515	416 134
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(7 098)	–	–	–	(7 098)	(11 122)
Total	357 669	44 858	16 776	7 114	426 417	405 012
Dettes contractées pour les besoins de la province	350 264	44 858	16 776	7 114	419 012	399 872
SFIEO	14 503	–	–	–	14 503	16 262
Total de la dette contractée	364 767	44 858	16 776	7 114	433 515	416 134
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario ⁵	(7 098)	–	–	–	(7 098)	(11 122)
Total	357 669	44 858	16 776	7 114	426 417	405 012
Taux d'intérêt effectifs (moyenne pondérée)⁶						
2022	3,26 %	1,38 %	2,16 %	1,46 %	2,99 %	–
2021	3,28 %	1,27 %	2,04 %	1,06 %	–	3,00 %

¹ Les autres devises comprennent le dollar australien, le franc suisse et la livre sterling.

² L'échéance la plus longue est le 2 juin 2062.

³ Le montant en devises initial est converti en dollars canadiens.

⁴ Au 31 mars 2022, le total de la dette libellée en devises était de 68,7 milliards de dollars (63,8 milliards de dollars en 2020-2021). De ce montant, 68,2 milliards de dollars ou 99,2 % (63,3 milliards de dollars ou 99,2 % en 2020-2021) étaient des emprunts entièrement couverts en dollars canadiens. Le reste, soit 0,8 % (0,8 % en 2020-2021) de la dette en devises, était des emprunts non couverts : 541 millions de dollars (532 millions de dollars en 2020-2021) en francs suisses. La dette non couverte en devises, exprimée en pourcentage de la dette totale révisée, était de 0,1 % (0,1 % en 2020-2021).

⁵ Au 31 mars 2022, la dette contractée pour les besoins de la province, soit des titres achetés et détenus par l'Ontario en dollars canadiens, englobe une dette à long terme de 5,4 milliards de dollars (7,9 milliards de dollars en 2020-2021) et une dette à court terme de 1,7 milliard de dollars (3,2 milliards de dollars en 2020-2021).

⁶ Les taux d'intérêt effectifs fondés sur la fourchette de la dette totale vont de 0 % à 10,8 % (0 % à 15,75 % en 2020-2021).

Dettes		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021
Dettes payable aux/à l'/à la ou de la :		
Investisseurs publics	424 749	406 816
Office d'investissement du régime de pensions du Canada	8 185	8 689
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants ¹	0	2
Dettes du trust des conseils scolaires	539	561
Société canadienne d'hypothèques et de logement	42	66
Total de la dette contractée	433 515	416 134
Moins : Avoirs de la province en obligations et en bons du Trésor de l'Ontario	(7 098)	(11 122)
Total	426 417	405 012
¹ Répartitions provinciales remboursables au gouvernement fédéral.		

La juste valeur de la dette active vise à estimer les montants auxquels les titres d'emprunts pourraient être échangés dans le cadre d'une opération courante entre parties consentantes. La grande partie de la dette de l'Ontario est évaluée à la juste valeur en ayant recours aux cotes du marché public. Lorsqu'elles ne sont pas disponibles, on se sert des flux de trésorerie actualisés. Ces estimations sont influencées par les hypothèses de taux d'actualisation et par le montant et le calendrier des flux de trésorerie futurs.

La juste valeur estimative de la dette au 31 mars 2022 était de 427,3 milliards de dollars (438,3 milliards de dollars en 2020-2021). La juste valeur de la dette ne tient pas compte de l'incidence des contrats dérivés connexes.

Dettes du trust des conseils scolaires

Un trust des conseils scolaires a été constitué en juin 2003 pour refinancer en permanence la dette contractée par 55 conseils scolaires. Il a émis des débentures à fonds d'amortissement de 30 ans, totalisant 891 millions de dollars, et versé 882 millions de dollars du produit aux 55 conseils scolaires en contrepartie du droit irrévocable de recevoir les futurs paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario touchant cette dette. Celle-ci sera remboursée au cours de la période de 30 ans par les paiements de transfert annuels que versera le ministère de l'Éducation dans le fonds d'amortissement du trust en vertu du programme des Subventions de fonctionnement aux conseils scolaires. Cette dette, comptabilisée déduction faite du fonds d'amortissement de 352 millions de dollars (330 millions de dollars en 2020-2021), est incluse dans la dette de l'Ontario.

3. Gestion des risques et instruments financiers dérivés

La province utilise diverses stratégies de gestion des risques et respecte des limites d'exposition rigoureuses pour s'assurer que le risque financier est géré de façon prudente et efficiente. Elle a recours à diverses stratégies, dont celle relative aux instruments financiers dérivés (dérivés).

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur provient des instruments sous-jacents. L'Ontario utilise les dérivés pour se prémunir contre les risques de change et de taux d'intérêt, et il a recours à la comptabilité de couverture pour sa couverture de change.

Les opérations de couverture sont effectuées principalement grâce à des swaps, qui sont des contrats légaux en vertu desquels la province convient avec une autre partie d'échanger des flux de trésorerie selon un ou plusieurs montants nominaux à l'aide de taux d'intérêt de référence stipulés pendant une période déterminée. Cela permet à la province de compenser ses obligations actuelles et, par conséquent, de les convertir en obligations ayant des caractéristiques plus favorables quant aux coûts. Parmi les autres instruments dérivés employés par l'Ontario figurent les contrats de change à terme, les contrats de garantie de taux d'intérêt, les contrats à terme normalisé et les contrats d'options.

Risque de change

Le risque de devises étrangères ou de taux de change est le risque que la valeur en dollars canadiens des paiements du principal et des intérêts sur les emprunts en devises et la valeur des opérations en devises varient en raison des fluctuations des taux de change. Afin de gérer le risque de change, l'Ontario se sert de contrats dérivés, dont des contrats de change à terme, des contrats à terme normalisé, des contrats d'options et des swaps, pour convertir en dollars canadiens ses flux de trésorerie qui sont en devises. La plupart des contrats dérivés couvrent la dette sous-jacente en harmonisant toutes les conditions essentielles par souci d'efficacité. La durée d'un contrat de change à terme utilisé aux fins de couverture est habituellement plus courte que celle de la dette sous-jacente. Cependant, l'efficacité de la couverture est assurée par la prolongation continue de la durée du contrat pour qu'elle s'harmonise avec celle de la dette sous-jacente ou jusqu'à ce que le contrat soit remplacé par un contrat dérivé à long terme.

En vertu de la politique actuelle concernant le risque de marché, le montant du principal de la dette en devises non couvert, déduction faite des avoirs en devises, ne doit pas dépasser 3 % de la dette totale contractée pour les besoins de la province et de la SFIEO. Au 31 mars 2022, 0,1 % et 0,0 % (0,1 % et 0,0 % en 2020-2021) des emprunts respectifs étaient dans une position non couverte. Au 31 mars 2022, la dette non couverte se limitait à la dette émise en francs suisses. L'appréciation de la devise suisse de 1 centime suisse, par rapport au dollar canadien, entraînerait une augmentation de 7,4 millions de dollars (7,2 millions de dollars en 2020-2021) de la dette en francs suisses non couverte et, en vertu des normes comptables applicables en 2021-2022, une hausse correspondante de l'intérêt sur la dette de 1,0 million de dollars (0,9 million de dollars en 2020-2021). Les gains totaux relatifs au change comptabilisés dans l'état des résultats de 2021-2022 s'élevaient à 2,3 millions de dollars (pertes de 6,5 millions de dollars en 2020-2021).

Risque de taux d'intérêt

Les charges liées à l'intérêt sur la dette peuvent également varier à cause des changements des taux d'intérêt. En ce qui concerne la dette contractée pour les besoins de la province et la dette de la SFIEO, le risque est évalué selon son exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets, qui équivaut au risque lié aux emprunts à taux flottant et aux emprunts à taux fixe arrivant à échéance au cours des 12 prochains mois, déduction faite des réserves de liquidités, exprimé en pourcentage des dettes précitées.

En vertu de la politique actuelle sur le risque de marché, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets est limitée à 35 % dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO. Au 31 mars 2022, l'exposition au risque de révision des taux d'intérêt nets dans le cas de la dette contractée pour les besoins de la province et de la dette de la SFIEO était de 8,8 % et de 4,2 % respectivement (7,9 % et -3,7 % en 2020-2021). On prévoyait que l'incidence pour une année complète d'une variation de l'intérêt sur la dette de 100 points de base des taux d'emprunt serait de plus de 700 millions de dollars en 2022-2023 (750 millions de dollars en 2021-2022).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ontario ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations financières à court terme actuelles. En vue de réduire ce risque, l'Ontario garde des réserves de liquidités, soit la trésorerie et les placements temporaires (note 8), retraités en fonction des biens affectés en garantie, à des niveaux qui devraient lui permettre de répondre à ses besoins futurs en trésorerie et qui donnent une certaine souplesse quant au calendrier de ses émissions de titres. Les actifs donnés en nantissement sont considérés comme grevés d'un privilège aux fins de liquidités, tandis que les biens donnés en garantie détenus qui peuvent être vendus ou donnés en nantissement de nouveau sont une source de liquidités. En outre, l'Ontario dispose de programmes de billets à court terme comme autres sources de liquidités.

Biens affectés en garantie

L'Ontario a conclu des ententes de pension sur titres et des accords de swap garantis avec certaines contreparties. En vertu de ces conventions, l'Ontario pourrait être tenu de donner ou de recevoir en nantissement des actifs liés à ses obligations à l'égard des contreparties. Dans le cours normal des activités, les titres donnés en nantissement seront rendus au constituant du gage lorsque toutes les obligations auront été respectées.

Au 31 mars 2022, l'Ontario avait donné des actifs en nantissement à des contreparties d'une valeur de 4 805 millions de dollars (2 470 millions de dollars en 2020-2021), qui sont inclus dans le poste Placements ou Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Risque de crédit

Les instruments dérivés comportent un risque de crédit, soit le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles quant aux instruments dérivés pour lesquels l'Ontario a un gain non réalisé. Le tableau suivant indique le risque de crédit lié au portefeuille des instruments financiers dérivés, mesuré selon la valeur de remplacement des contrats dérivés, au 31 mars 2022.

Risque de crédit		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021
Risque de crédit brut	2 407	2 951
Moins : Conventions de compensation	(2 250)	(2 792)
Risque de crédit net	157	159
Moins : Biens reçus en garantie	(157)	(159)
Risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie)	–	–

La province gère le risque de crédit associé aux dérivés notamment en ne faisant affaire qu'avec des contreparties ayant une bonne cote de solvabilité et en surveillant régulièrement la conformité aux limites de crédit. En outre, l'Ontario conclut, avec la plupart de ses contreparties, des contrats (ententes-cadres) comprenant des modalités de compensation lors d'une résiliation et, le cas échéant, de compensation de paiement. Le risque de crédit brut représente la perte qu'accuserait l'Ontario si toutes les contreparties qui constituent un risque de crédit manquaient à leurs obligations en même temps et s'il était impossible à l'Ontario d'avoir recours aux dispositions de compensation des conventions ou de les faire appliquer. Le risque de crédit net tient compte des effets modérateurs de ces dispositions. Le risque de crédit net (déduction faite des biens reçus en garantie) désigne la perte que l'Ontario pourrait essuyer, déduction faite des biens reçus en garantie des contreparties.

Valeur nominale du portefeuille des dérivés

Le tableau suivant présente les dates d'échéance des dérivés de l'Ontario en cours au 31 mars 2022, par type d'instrument, en fonction du montant nominal de référence des contrats. Les montants nominaux représentent le volume de contrats dérivés en cours et n'indiquent pas le risque de crédit.

Valeur nominale et juste valeur du portefeuille des dérivés								<u>Valeur nominale</u>		<u>Juste valeur</u>	
Au 31 mars								2022	2021	2022	2021
(en millions de dollars)											
Échéance durant l'exercice	2023	2024	2025	2026	2027	6-10 ans	Plus de 10 ans	Total	Total	Total	Total
Swaps :											
Taux d'intérêt ¹	18 758	11 253	6 870	6 930	9 121	22 523	6 056	81 511	81 171	(769)	(808)
Devises	11 309	9 897	13 064	5 779	10 712	20 605	1 158	72 524	65 288	(3 823)	(1 941)
Contrats de change à terme	13 022	–	–	–	–	–	–	13 022	14 061	(221)	(181)
Total	43 089	21 150	19 934	12 709	19 833	43 128	7 214	167 057	160 520	(4 813)	(2 930)

¹ Inclut 2,5 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars en 2020-2021) de swaps de taux d'intérêt liés aux prêts en cours détenus par une entité consolidée et 0,2 milliard de dollars (0,8 milliard de dollars en 2020-2021) liés à des placements à court terme détenus par l'Ontario.

4. Autre financement à long terme

L'autre financement à long terme comprend la dette totale des organismes du secteur parapublic et les obligations liées aux ententes de partenariats publics-privés (PPP).

L'autre financement à long terme de 18,0 milliards de dollars au 31 mars 2022 (16,9 milliards de dollars en 2020-2021) comprend la dette du secteur parapublic de 5,8 milliards de dollars (5,8 milliards de dollars en 2020-2021), les obligations découlant des partenariats publics-privés du secteur parapublic de 5,2 milliards de dollars (5,4 milliards de dollars en 2020-2021) et les autres obligations liées aux partenariats publics-privés de 7,0 milliards de dollars (5,7 milliards de dollars en 2020-2021). Le tableau suivant présente l'échéancier de l'autre financement à long terme, par type de financement.

Autre financement à long terme					
Au 31 mars					
(en millions de dollars)				2022	2021
Type de financement	Dette du secteur parapublic	Obligations du secteur parapublic – PPP	Autres obligations découlant des PPP	Total	Total
Échéance :					
2021-2022	—	—	—	—	2 234
2022-2023	959	324	2 556	3 839	2 767
2023-2024	360	167	1 244	1 771	1 680
2024-2025	313	239	737	1 289	982
2025-2026	308	164	71	543	502
2026-2027	368	177	75	620	—
1 – 5 ans	2 308	1 071	4 683	8 062	8 165
6 ^e année et par la suite	3 445	4 161	2 321	9 927	8 685
Total	5 753	5 232	7 004	17 989	16 850

Les charges liées à l'intérêt sur la dette du secteur parapublic de 334 millions de dollars (354 millions de dollars en 2020-2021) sont constatées dans l'intérêt sur la dette. Le taux d'intérêt en vigueur pour la dette du secteur parapublic pour chaque entente varie entre 0 % et 7,49 % (entre 0 % et 8,00 % en 2020-2021).

5. Revenus et apports en capital reportés

En 2010-2011, la province a renouvelé son partenariat commercial de longue date avec Teranet Inc. (Teranet) en prolongeant de 50 ans la validité des permis exclusifs délivrés à Teranet qui l'autorisent à fournir des services d'enregistrement immobilier électronique et liés aux brefs en Ontario. À l'issue de cette opération, l'Ontario a reçu un paiement forfaitaire unique de 1,0 milliard de dollars, amorti par imputation aux revenus au cours de la durée du contrat.

Revenus et apports en capital reportés		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021
Revenus reportés :		
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	4 288	3 128
Immatriculation et permis de conduire ¹	546	957
Teranet Inc.	800	818
Autres	1 733	768
Total des revenus reportés	7 367	5 671
Apports en capital reportés	9 088	8 570
Total	16 455	14 241

¹ En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'élimination des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et l'obligation de munir les véhicules d'une vignette d'immatriculation pour les véhicules de tourisme. En 2021-2022, les permis de conduire et les plaques d'immatriculation représentent une réduction des revenus reportés de 493 millions de dollars en raison des remboursements versés aux propriétaires de véhicules admissibles pour les droits de renouvellement de plaques d'immatriculation qu'ils ont acquittés depuis mars 2020.

6. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

La province répond de plusieurs régimes de retraite. Elle est le seul promoteur du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) et du Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) et est copromoteur du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario (RREO). Outre les régimes de retraite offerts par le gouvernement provincial, la province présente aussi de l'information concernant les prestations de retraite des employés des hôpitaux et des collèges versées par le Healthcare of Ontario Pension Plan (HOOPP) et le Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan (CAATPP) respectivement.

Comme le permettent les normes comptables applicables au secteur public du Canada, l'Ontario a choisi d'utiliser une date d'évaluation des régimes de retraite anticipée, soit le 31 décembre, pour préparer les états financiers consolidés au 31 mars dans la mesure où aucun changement important ayant trait à l'évaluation de ces régimes ne survient entre ces deux dates. La province a appliqué cette pratique de façon uniforme. Le Régime de retraite des juges provinciaux utilisait la date du 31 mars pour l'évaluation des régimes de retraite, qui a ultérieurement été changée pour le 31 décembre en 2021-2022.

Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs – Passif (Actif)						
Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021	2022	2021	2022	2021
	Prestations de retraite	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Obligation au titre des prestations de retraite	171 089	162 668	13 406	13 473	184 495	176 141
Moins : Actif des régimes de retraite	(209 275)	(194 558)	(701)	(598)	(209 976)	(195 156)
(Excédent) Insuffisance de l'actif par rapport aux obligations ^{1,2}	(38 186)	(31 890)	12 705	12 875	(25 481)	(19 015)
Gains (pertes) actuariels non amortis	14 430	10 604	(287)	(1 691)	14 143	8 913
Charge à payer (actif)	(23 756)	(21 286)	12 418	11 184	(11 338)	(10 102)
Provision pour moins-value ³	25 740	23 201	–	–	25 740	23 201
Passif total	1 984	1 915	12 418	11 184	14 402	13 099

¹ Ce montant comprend 41 048 millions de dollars (35 515 millions de dollars en 2020-2021) ayant trait aux régimes de retraite dont l'actif dépasse les obligations et 2 862 millions de dollars (3 625 millions de dollars en 2020-2021) ayant trait aux régimes de retraite dont les obligations dépassent l'actif.

² Dans le cas de tous les autres avantages sociaux futurs, les obligations dépassent l'actif.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Pour l'exercice clos le 31 mars				
(en millions de dollars)	2022¹	2022	2022	2021²
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs	Total	Total
Coût des prestations	4 880	1 893	6 773	5 979
Amortissement des (gains) pertes actuariels	(999)	147	(852)	(1 057)
Coût découlant de modifications ou de compressions des régimes	395	377	772	–
Constatation des gains actuariels non amortis	(395)	–	(395)	–
Cotisations salariales et autres cotisations patronales	(407)	–	(407)	(471)
(Revenu) Charge d'intérêt	(1 786)	211	(1 575)	(1 655)
Changement de la provision pour moins-value ³	2 540	–	2 540	2 782
Total	4 228	2 628	6 856	5 578

¹ Tous les chiffres de 2021-2022 tiennent compte des montants évalués du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, sauf pour le RRJP, qui a été évalué du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021.

² Les chiffres de 2020-2021 liés au RRJP ont été évalués du 1^{er} janvier 2020, date de création du RRJP par règlement, au 31 mars 2021.

³ La provision pour moins-value a trait à l'actif net du RREO, du Régime de retraite du SEFPO, du HOOPP et du CAATPP.

Charges liées aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs, selon le régime et le type		
Pour l'exercice clos le 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario ¹	1 610	1 607
Régime de retraite des fonctionnaires ²	740	463
Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario ²	235	229
Healthcare of Ontario Pension Plan ³	1 296	1 252
Colleges of Applied Arts and Technology Pension Plan ⁴	255	246
Régime de retraite des juges provinciaux ^{2,5}	92	50
Total – Prestations de retraite	4 228	3 847
Autres avantages sociaux futurs – Prestations de retraite²	2 628	1 731
Total – Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs⁶	6 856	5 578

¹ Les charges du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont incluses dans les charges liées à l'éducation dans l'état consolidé des résultats et sont divulguées séparément à l'Annexe 4.

² Les charges du RRF, du Régime de retraite du SEFPO et du RRJP, ainsi que les charges liées aux autres prestations de retraite et avantages sociaux futurs pour les employés de la fonction publique de l'Ontario sont incluses dans les charges des Autres programmes dans l'état consolidé des résultats et sont classées dans les avantages sociaux et prestations de retraite à l'Annexe 4.

³ Les charges du HOOPP sont incluses dans les charges liées à la santé dans l'état consolidé des résultats.

⁴ Les charges du CAATPP sont incluses dans les charges liées au secteur de l'éducation postsecondaire dans l'état consolidé des résultats.

⁵ Les chiffres de 2020-2021 pour le RRJP tiennent compte des montants évalués du 1^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021. Les chiffres de 2020-2021 pour le RRJP tiennent compte des montants évalués du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2021.

⁶ Les charges totales des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs sont indiquées à l'Annexe 3.

Prestations de retraite

Le Régime de retraite des fonctionnaires, le Régime de retraite du SEFPO et le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario sont des régimes contributifs à prestations déterminées qui garantissent aux fonctionnaires, ainsi qu'aux enseignants et aux administrateurs des paliers élémentaire et secondaire de l'Ontario, un revenu de retraite défini fondé sur une formule. Celle-ci tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations du régime sont financées par les cotisations des participants, les contributions de la province et les revenus de placement. Les participants cotisent normalement entre 8 % et 12 % de leur salaire aux régimes. Les contributions de la province sont égales à ces cotisations ou fondées sur les rapports actuariels compte tenu de la structure de financement de chaque régime. Les employeurs qui ne sont pas consolidés par l'Ontario ne sont pas pris en compte dans les obligations et l'actif du RREO et du Régime du SEFPO.

Le Régime de retraite des juges provinciaux (RRJP) englobe un régime de retraite enregistré à prestations déterminées capitalisé et un régime de retraite complémentaire à prestations déterminées non capitalisé, ainsi qu'un régime compensatoire partiellement capitalisé pour les juges admissibles dont les prestations de retraite versées en vertu du RRJP enregistré sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale ou les règlements fiscaux fédéraux. Le RRJP verse aux juges admissibles un montant déterminé de revenu de retraite fondé sur une formule qui prend en compte un montant égal à 2 % du salaire moyen du juge pour les trois dernières années de service. Les participants au régime contribuent généralement à hauteur de 7 % de leur salaire à ce régime. Depuis 2020-2021, le passif et les charges du RRJP sont présentés dans la présente note, avec une date d'évaluation initiale établie au 31 mars, qui sera par la suite changée pour le 31 décembre à compter de 2021-2022.

La province répond également du régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires et de la Convention de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Le régime d'avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires actuel a été converti en convention de retraite le 1^{er} janvier 2022, permettant de verser des prestations de retraite supplémentaires aux participants dont la contribution et les prestations prévues par le RRFP sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La Commission du Régime de retraite de l'Ontario administre la convention de retraite et ses actifs et en surveille les investissements. Les charges et le passif de ces régimes sont compris dans les tableaux ci-dessus.

Le HOOPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés du secteur de la santé de l'Ontario. Le CAATPP est un régime de retraite interentreprises couvrant les employés des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario, du Service d'admission des collèges de l'Ontario et de l'Ontario College Library Services. Ces deux régimes sont comptabilisés comme des régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées qui versent aux participants admissibles un revenu de retraite calculé d'après une formule. Comme dans le cas des régimes parrainés par le gouvernement, la formule tient compte du salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de cotisation au régime des participants. Les prestations sont financées par les cotisations patronales et celles des employés participants, ainsi que par les revenus de placement. L'Ontario comptabilise un pourcentage des obligations nettes du HOOPP et du CAATPP selon le ratio des cotisations des employeurs à celles des employés.

La province n'a pas le contrôle unilatéral sur les décisions concernant les niveaux de cotisation ou les changements dans les prestations ni pour le HOOPP ni pour le CAATPP, deux régimes interentreprises, puisqu'il n'est pas membre des comités chargés de prendre ces décisions. Par conséquent, une provision pour moins-value est comptabilisée pour réduire la valeur de l'actif net de ces régimes, le cas échéant. La province a appliqué une provision pour moins-value intégrale pour l'actif net du RREO et du Régime du SEFPO.

L'obligation au titre des prestations et de l'actif des régimes de retraite susmentionnés est fondée sur des évaluations comptables actuarielles effectuées chaque année. Le financement de ces régimes est fondé sur des évaluations actuarielles prévues par la loi et effectuées au moins une fois tous les trois ans.

Renseignements sur les régimes contributifs à prestations déterminées :

	RREO	RRF	SEFPO	HOOPP	CAATPP	RRJP ¹
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2021						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	1,80 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	2,80 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	2,60 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	10,97 %	9,12 %	15,10 %	10,86 %	17,85 %	-0,31 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2021						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ^{2,3} (en millions de dollars)	117 598	33 959	12 278	56 511	8 587	447
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	107 513	32 097	11 032	50 697	7 476	460
Cotisations patronales ⁴ (en millions de dollars)	1 604	714	267	1 325	289	61
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	1 642	432	272	1 087	297	5
Versements de prestations ² (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 384	1 643	535	1 778	316	48
Nombre de participants actifs (approximatif)	182 000	45 251	47 099	264 000	44 042	293
Âge moyen des participants actifs	44,8	45,3	44,3	43,0	47,6	57,8
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,5	20,5	11,9	13,2	13,1	11,1
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	151 000	40 521	41 363	123 000	22 691	340
Meilleures estimations de la province au 31 décembre 2020						
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %	1,70 %
Taux d'indexation salariale	2,75 %	2,75 %	2,75 %	4,00 %	3,25 %	2,70 %
Taux d'actualisation et taux prévu de rendement de l'actif des régimes de retraite	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	5,50 %	2,60 %
Rendement réel de l'actif des régimes de retraite	8,47 %	6,90 %	8,70 %	11,02 %	9,49 %	0,32 %
Évaluation comptable actuarielle au 31 décembre 2020						
Valeur marchande de l'actif des caisses de retraite ² (en millions de dollars)	107 655	31 000	10 917	51 359	7 312	440
Valeur axée sur la valeur marchande de l'actif ² (en millions de dollars)	100 810	29 873	10 368	46 314	6 746	448
Cotisations patronales ⁴ (en millions de dollars)	1 602	683	256	1 286	254	61
Cotisations salariales ⁵ (en millions de dollars)	1 585	423	262	1 055	264	6
Versements de prestations ² (y compris les transferts à d'autres régimes) (en millions de dollars)	3 277	1 545	502	1 557	285	54
Nombre de participants actifs (approximatif)	183 000	44 000	45 947	251 000	32 060	300
Âge moyen des participants actifs	44,8	45,0	44,8	43,0	47,4	58
Durée estimative prévue du reste de la carrière active des participants (années)	14,6	10,7	11,6	13,0	12,9	10,8
Nombre de pensionnés, y compris les survivants (approximatif)	148 000	40 129	40 197	117 000	21 759	310

¹ Tous les chiffres et hypothèses de 2021-2022 indiqués pour le RPJP représentent les montants évalués au 31 décembre 2021. Pour l'année de comparaison 2020-2021, les chiffres indiqués pour le RPJP représentent les montants évalués au 31 mars 2021.

² Compte tenu de la quote-part du gouvernement de l'Ontario, qui exclut les organismes qui ne sont pas consolidés par l'Ontario. La quote-part des risques et des prestations assumée par le gouvernement en vertu du RREO est 49,0 % (49,0 % en 2020-2021); en vertu du RRF, 100 % (100 % en 2020-2021); en vertu du Régime de retraite du SEFPO, 47,4 % (47,4 % en 2020-2021); en vertu du HOOPP, 49,4 % (49,4 % en 2020-2021); en vertu du CAATPP, 47,0 % (47,0 % en 2020-2021); et en vertu du RRJP, 100 % (100 % en 2020-2021).

³ Au 31 décembre 2021, les actifs des régimes de retraite comprenaient des obligations et des titres d'une valeur de 24 155 millions de dollars émis par le gouvernement de l'Ontario.

⁴ Cotisations patronales versées durant l'exercice de l'Ontario. Ces cotisations ne tiennent pas compte des cotisations patronales versées par des organismes non consolidés participant au RRF et au Régime de retraite du SEFPO, ni des autres cotisations patronales versées au RREO. Les cotisations patronales au RRF englobent des paiements spéciaux de 264 millions de dollars (283 millions de dollars en 2020-2021).

⁵ Cotisations salariales versées pendant l'année civile, à l'exclusion des cotisations salariales d'employés d'organismes non consolidés.

Autres avantages sociaux futurs

Les autres avantages sociaux futurs sont les avantages non liés aux prestations de retraite, les avantages postérieurs à l'emploi, les congés rémunérés et les indemnités de départ.

Avantages non liés aux prestations de retraite

La province fournit une assurance dentaire, une assurance vie de base, ainsi que des prestations supplémentaires d'assurance-santé et d'assurance hospitalisation au personnel à la retraite admissible, par l'entremise d'un régime collectif. Certains participants au RRF et au Régime de retraite du SEFPO qui ne respectaient pas le critère minimal d'admissibilité actuel de 10 années de service ouvrant droit à pension au 1^{er} janvier 2017 doivent justifier de 20 années de service et prendre leur retraite sans réduction des prestations de retraite afin d'être admissibles aux prestations d'assurance après la retraite. En outre, tout participant admissible qui a commencé à toucher des prestations de retraite à compter du 1^{er} janvier 2017 peut soit participer au régime traditionnel de prestations d'assurance versées après la retraite et payer 50 % des coûts de la prime, soit participer au nouveau régime de prestations versées après la retraite axé sur les retraités, sans frais pour le participant.

L'inscription facultative au régime axé sur les retraités, dont les retraités doivent assumer la totalité des coûts, est également offerte aux employés engagés avant le 1^{er} janvier 2017 et qui prendront leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 10 années de service ouvrant droit à pension, et aux employés qui ont été engagés à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui prennent leur retraite ultérieurement sans réduction de leurs prestations, en fonction d'un minimum de 20 années de service ouvrant droit à pension.

Le passif associé aux avantages non liés aux prestations de retraite, qui s'élevait à 9,0 milliards de dollars au 31 mars 2022 (8,4 milliards de dollars en 2020-2021), est inclus dans le passif lié aux autres avantages sociaux futurs. Les charges pour 2021-2022, qui s'élèvent à 949 millions de dollars (509 millions de dollars en 2020-2021), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé dans le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2021-2022 est de 2,95 % (2,35 % en 2020-2021). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages non liés aux prestations de retraite pour 2021-2022 se situe entre 1,10 % et 5,00 % (entre 1,3 % et 4,60 % en 2020-2021).

Avantages sociaux postérieurs à l'emploi, congés rémunérés et indemnités de départ

La province fournit, dans le cadre d'un régime autogéré, des indemnités d'accident du travail, des prestations d'invalidité de longue durée, ainsi que des prestations ordinaires aux employés qui touchent des prestations d'invalidité de longue durée.

En ce qui concerne tous les autres employés assujettis aux modalités des conventions collectives et de la directive du Conseil de gestion du gouvernement sur la rémunération, s'il y a lieu, l'Ontario verse une indemnité de départ égale à une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 50 % de leur salaire annuel. Les employés qui ont terminé une année de service complète, mais moins de cinq ans, ont aussi droit à une indemnité de départ en cas de décès, de départ à la retraite ou de mise à pied. Les employés qui démissionnent ne sont admissibles à aucune indemnité de départ liée à leur service après décembre 2011.

Le passif total découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui était de 3,4 milliards de dollars au 31 mars 2022 (2,8 milliards de dollars en 2020-2021), est inclus dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs. Les charges totales découlant des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, qui s'élevaient à 1,7 milliard de dollars en 2021-2022 (1,2 milliard de dollars en 2020-2021), sont incluses dans les charges liées aux autres avantages sociaux futurs.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi, des congés rémunérés et des indemnités de départ est de 2,50 % en 2021-2022 (1,75 % en 2020-2021). Le taux d'actualisation utilisé par les organismes du secteur parapublic pour le calcul des avantages sociaux postérieurs à l'emploi pour 2021-2022 se situe entre 1,60 % et 4,98 % (entre 1,3 % et 6,0 % en 2020-2021).

7. Autres passifs

Autres passifs Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021
Passif au titre des sites contaminés	1 848	1 694
Autres passifs au titre des régimes de retraite	170	641
Autres fonds et passifs	2 919	2 824
Total	4 937	5 159

Passif au titre des sites contaminés

L'Ontario fournit de l'information sur le passif environnemental au titre de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés lorsqu'elle est obligée d'engager les coûts en question ou est susceptible de l'être. Un passif de 1,8 milliard de dollars (1,7 milliard de dollars en 2020-2021) a été comptabilisé, fondé sur des évaluations environnementales ou, à défaut, sur des estimations relatives à ces sites.

Les efforts déployés constamment par l'Ontario pour évaluer les sites contaminés pourraient donner lieu à un passif environnemental supplémentaire en raison de nouveaux sites repérés, ou de changements apportés aux évaluations ou à l'utilisation prévue de sites existants, y compris les sites miniers. Tout changement subi par le passif de l'Ontario au titre des sites contaminés sera comptabilisé au cours de l'exercice où leur contamination est probable et mesurable.

Autres passifs au titre des régimes de retraite

Les autres passifs au titre des régimes de retraite comprennent les prestations et les avantages de retraite liés aux comptes des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires, des juges de paix, des sous-ministres, du SEFPO et au Régime de retraite complémentaire des juges associés (anciennement le Régime de retraite complémentaire des protonotaires chargés de la gestion des causes).

Autres fonds et passifs

Les autres fonds et passifs comprennent les fonds affectés d'origine externe et les autres passifs à long terme.

Les autres passifs à long terme comprennent le passif lié aux activités de fermeture et d'après-fermeture des décharges contrôlées de déchets solides de 216,8 millions de dollars.

Conformément à la *Loi sur la protection de l'environnement*, la province doit financer la fermeture de 702 décharges contrôlées et assurer l'entretien des installations après la fermeture. Les activités de fermeture et d'après-fermeture comprennent le recouvrement final, l'aménagement paysager, ainsi que la surveillance des eaux de surface et des eaux souterraines, le contrôle des eaux de lessivage et l'inspection visuelle. Les exigences valent pour le reste de la durée de vie de la décharge contrôlée en fonction de l'utilisation. Le passif total relatif à ces coûts était de 216,8 millions de dollars, et un montant supplémentaire devant être constaté de 103,9 millions de dollars pour les décharges toujours en opération. L'estimation de l'Ontario est fondée sur l'hypothèse voulant que la capacité soit de 50 % pour les décharges contrôlées qui acceptent encore des déchets si elle n'est pas connue actuellement, que la durée de vie moyenne qui reste est de 18 ans et que le temps moyen nécessaire pour la surveillance après la fermeture est de 16 ans pour les décharges qui n'acceptent pas de déchets.

Le passif de l'Ontario pour les décharges contrôlées de déchets solides sera assujéti à la nouvelle norme relative aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au cours de l'exercice 2022-2023.

8. Placements

Placements		
Au 31 mars		
(en millions de dollars)	2022	2021
Placements temporaires	16 562	21 165
Plus : Actifs achetés aux termes de prises en pension de titres	8 299	4 828
Moins : Actifs vendus aux termes de pensions sur titres	(2 419)	(298)
Total des placements temporaires	22 442	25 695
Autres placements	4 069	3 161
Total des placements	26 511	28 856

Placements temporaires

La juste valeur des placements temporaires, y compris les actifs achetés et vendus aux termes de prises en pension de titres et de pensions sur titres, était de 22,3 milliards de dollars au 31 mars 2022 (25,6 milliards de dollars en 2020-2021). Les placements temporaires consistent principalement en placements dans les obligations du gouvernement. La juste valeur est établie à l'aide des cours du marché.

Une prise en pension de titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle l'Ontario achète et revend ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés. Une pension sur titres est une entente conclue entre deux parties aux termes de laquelle l'Ontario vend et rachète ultérieurement un titre à un prix et à une date déterminés.

Autres placements

Les autres placements représentent les placements détenus par les organismes du secteur parapublic et d'autres organismes publics. Ces placements comprennent surtout des titres de placement à revenu fixe, comme les certificats de placement garanti, les obligations du gouvernement du Canada, d'autres obligations et les portefeuilles de placements collectifs (c.-à-d. fonds mutuels).

9. Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles								
Au 31 mars								
(en millions de dollars)								
	Terrains	Immeubles	Infrastructure de transport	Machines et matériel	Technologie de l'information	Autres	2022	2021
Coût								
Solde d'ouverture	18 672	98 430	48 462	14 901	10 287	11 986	202 738	191 272
Ajouts	1 526	5 277	4 652	1 108	1 187	1 135	14 885	13 117
Cessions	93	123	16	182	427	94	935	1 651
Solde de clôture	20 105	103 584	53 098	15 827	11 047	13 027	216 688	202 738
Amortissement cumulé								
Solde d'ouverture	–	35 950	13 526	11 445	5 998	2 989	69 908	64 808
Ajouts	–	3 068	1 808	858	968	371	7 073	6 635
Cessions	–	114	6	175	421	71	787	1 535
Solde de clôture	–	38 904	15 328	12 128	6 545	3 289	76 194	69 908
Valeur comptable nette								
2022	20 105	64 680	37 770	3 699	4 502	9 738	140 494	–
2021	18 672	62 480	34 936	3 456	4 289	8 997	–	132 830

Les terrains englobent les terrains acquis pour l'infrastructure de transport, les parcs et les immeubles et pour toute autre utilisation dans le cadre de programmes, ainsi que pour les améliorations des terres dont la durée de vie n'est pas définie et qui ne sont pas amorties, à l'exclusion des terres de la Couronne acquises en vertu d'un droit.

Les immeubles englobent les installations utilisées pour l'administration et les services, les barrages et les ouvrages.

L'infrastructure de transport englobe les routes provinciales, les voies ferrées, les ponts et les ouvrages et installations connexes, sauf les terrains et les immeubles.

Les machines et le matériel englobent surtout l'équipement des hôpitaux.

La technologie de l'information englobe le matériel informatique et les logiciels.

Le poste Autres comprend les actifs loués, les véhicules, les aéronefs et autres immobilisations corporelles diverses qui appartiennent au gouvernement ou aux organismes consolidés.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas compris dans les immobilisations corporelles.

Les biens en construction sont inclus dans les diverses catégories de biens présentées précédemment. Au 31 mars 2022, les biens en construction avaient une valeur totale de 28,3 milliards de dollars (23,6 milliards de dollars en 2020-2021). L'intérêt capitalisé pour l'exercice 2021-2022 est de 321 millions de dollars (230 millions de dollars en 2020-2021). Le coût des immobilisations corporelles faisant l'objet de contrats de location-acquisition est de 811 millions de dollars (761 millions de dollars en 2020-2021), et leur amortissement cumulé est de 363 millions de dollars (325 millions de dollars en 2020-2021).

La charge d'amortissement de l'exercice 2021-2022 a totalisé 7,1 milliards de dollars (6,6 milliards de dollars en 2020-2021).

10. Changements à la juste valeur des fonds de l'ONFA de l'Ontario

Ontario Power Generation Inc. (OPG) et le gouvernement de l'Ontario ont constitué des fonds en vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (fonds de l'ONFA) en vue de disposer de ressources financières suffisantes pour couvrir les coûts de déclassement de centrales nucléaires et de gestion des déchets nucléaires.

Depuis le 1^{er} avril 2007, la juste valeur des fonds de l'ONFA est comptabilisée dans les états financiers consolidés de l'Ontario. Les pertes et gains non réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont inclus dans le poste Participations dans des entreprises publiques et constatés dans le poste Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires dans l'état consolidé de l'évolution de la dette nette et dans l'état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Les pertes et gains réalisés à l'égard des fonds de l'ONFA sont constatés dans les revenus tirés des participations dans des entreprises publiques. Les soldes interorganisationnels liés aux fonds de l'ONFA sont éliminés.

Les fonds de l'ONFA ont donné lieu à des pertes non réalisées de 52 millions de dollars en 2021-2022 (gains non réalisés de 2 822 millions de dollars en 2020-2021), ce qui a entraîné une diminution des participations dans des entreprises publiques et une augmentation correspondante de la dette nette et du déficit accumulé.

11.a) Passif éventuel

Obligations garanties par la province

Les garanties d'emprunt englobent des garanties ou des indemnités accordées par la province ou des organismes publics. La limite autorisée pour les emprunts garantis par le gouvernement au 31 mars 2022 s'établissait à 3,2 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2020-2021). Les emprunts garantis en cours s'élevaient à 0,7 milliard de dollars au 31 mars 2022 (1,0 milliard de dollars en 2020-2021). Les présents états financiers renferment une provision de 1,8 million de dollars (1,7 million de dollars en 2020-2021) établie en fonction d'une estimation de la perte probable découlant de garanties données surtout en vertu des programmes de soutien aux étudiants.

Garanties d'emprunt Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022		2021	
	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours	Garantie maximum autorisée	Emprunts garantis en cours
Ministères				
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	114,0	44,9	114,0	39,3
Finances	1 000,9	156,6	650,9	149,0
Travail, Formation et Développement des compétences	900,0	–	900,0	210,0
Collèges et Universités	6,0	6,0	6,5	6,5
	2 020,9	207,5	1 671,4	404,8
Entités consolidées				
Ontario Power Generation Inc.	35,0	–	4,0	1,0
Hydro One Limited ¹	329,0	329,0	322,0	322,0
	364,0	329,0	326,0	323,0
Hôpitaux, conseils scolaires et collèges	794,5	181,9	347,9	226,3
Total	3 179,4	718,4	2 345,3	954,1

¹ En 2020-2021, les garanties d'emprunt inscrites pour Hydro One Limited s'élevaient à 681 millions de dollars, soit 100 % des emprunts en cours, et ont été retraitées à 322 millions de dollars, soit 47,24 % de la part provinciale.

Ontario Nuclear Funds Agreement

En vertu de l'Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA), l'Ontario est tenu d'effectuer des paiements si les coûts estimatifs de gestion des déchets nucléaires dépassent les seuils établis pour un volume donné de combustible épuisé. À l'heure actuelle, on ne peut ni déterminer la probabilité que les coûts dépassent ces seuils ni estimer la valeur de ces dépassements. Les coûts estimatifs seront mis à jour périodiquement en fonction des nouvelles réalités quant à la gestion des déchets nucléaires.

En outre, aux termes de l'ONFA, le gouvernement garantit un rendement de 3,25 % au-dessus de l'indice des prix à la consommation de l'Ontario pour la partie du fonds réservé à la gestion du combustible nucléaire épuisé se rapportant au volume fixe de combustible épuisé. Si le revenu réalisé sur l'actif du fonds se rapportant au volume fixe de combustible épuisé est supérieur au taux garanti, l'Ontario a droit à l'excédent.

Une entente conclue entre la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN), la province et OPG donnait à la CCSN accès (dans des circonstances prescrites) aux fonds distincts établis en vertu de l'ONFA.

Demandes à l'encontre de la Couronne

Parmi les demandes à l'encontre de la Couronne, 75 (74 en 2020-2021) s'élèvent à plus de 50 millions de dollars. Ces demandes découlent de poursuites judiciaires en cours ou éventuelles relatives à des revendications territoriales présentées par des Autochtones, à des inexécutions de contrats et à des dommages subis par des personnes ou des biens, et pour d'autres raisons semblables. L'issue de ces poursuites sur les finances étant incertaine, on ne peut déterminer le coût que l'Ontario devra assumer, le cas échéant. Une liste détaillée des demandes à l'encontre des ministères se trouve dans la section intitulée « Créances exigibles de la Couronne » des États des ministères et annexes.

Société canadienne du sang

Les gouvernements provinciaux et territoriaux du Canada sont parties à une Entente de soutien à la compagnie d'assurance captive avec la Société canadienne du sang et la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée, une filiale appartenant entièrement à la Société canadienne du sang. Aux termes de cette entente, chaque gouvernement verse à la Compagnie d'assurance captive de la Société canadienne du sang Limitée une indemnité proportionnelle à sa part des paiements que la compagnie d'assurance est obligée de faire en vertu d'une police d'assurance globale de responsabilité civile pour les risques posés par le sang qu'elle fournit à la Société canadienne du sang. Cette police comporte une limite globale de 700 millions de dollars qui peut couvrir les coûts liés aux règlements, aux jugements et à la défense. Elle dépasse une police d'assurance globale de 300 millions de dollars que souscrit la Compagnie d'assurance de la Société canadienne du sang Limitée et est secondaire à cette police. Étant donné les rapports démographiques actuels, la responsabilité éventuelle maximale de l'Ontario en vertu de l'Entente de soutien est d'environ 350 millions de dollars. L'Ontario ne connaît pas d'instance susceptible de se traduire par une poursuite contre lui en vertu de l'Entente de soutien.

Sites contaminés

L'Ontario a relevé au total 141 sites (144 en 2020-2021) dont les coûts de nettoyage connexes pourraient être de sa responsabilité. Cependant, un élément de passif n'a pas été inscrit relativement à ces sites à la date des états financiers parce qu'on ne peut établir avec précision si le gouvernement est responsable de ces sites ou parce que le montant du passif ne peut être évalué. Cependant, pour 90 de ces sites (93 en 2020-2021), on ne peut déterminer si le gouvernement est responsable, ce qui crée un passif éventuel de 393 millions de dollars (400 millions de dollars en 2020-2021).

Cotisations fiscales

La province a signé un protocole d'entente avec le gouvernement du Canada en vue de faire la transition vers une administration unique de l'impôt des sociétés pour les années d'imposition se terminant après le 31 décembre 2008. Dans le cadre de cette entente, pour les années d'imposition d'avant 2008, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est chargée de l'administration des activités liées aux audits, des oppositions des contribuables et de tout appel pouvant découler des oppositions administrées par l'ARC. L'aboutissement de ces oppositions et appels étant incertain, on ne peut raisonnablement estimer le coût que l'Ontario devra assumer, le cas échéant.

Revendications territoriales et liées à un territoire

Une revendication territoriale ou liée à un territoire est une allégation officielle faite par une communauté autochtone voulant qu'elle ait légalement droit à des terres ou à une compensation, financière ou autre. À l'heure actuelle, 66 revendications territoriales (67 en 2020-2021) sont en cours de négociation ou en voie d'examen, ou ont été acceptées à des fins de négociation. Un passif est constaté s'il est déterminé que le règlement de la revendication est probable et que le montant du règlement peut être raisonnablement estimé.

Assurance-dépôts des caisses populaires et des credit unions

Si des caisses populaires et des credit unions ne disposent pas de fonds suffisants, le gouvernement peut leur offrir un financement. Conformément à la *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les credit unions*, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) administre le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD), qui protège les déposants des caisses populaires et des credit unions admissibles et offre un soutien financier aux caisses populaires et aux credit unions. Les caisses populaires et les credit unions ont annoncé que les déposants bénéficient d'une protection qui couvre les dépôts admissibles à hauteur de 250 000 dollars ainsi que la totalité des dépôts assurables dans les comptes enregistrés auprès de chaque caisse populaire et credit union membre. Au 31 mars 2022, l'ARSF avait une entente de crédit avec l'Office ontarien de financement pour réduire le risque de liquidité dans le secteur des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario, notamment pour les cas où une ou plusieurs caisses populaires ou credit unions auraient besoin d'un soutien financier plus important que celui disponible en vertu du FRAD. L'entente prévoit un crédit non renouvelable d'un montant principal maximal de 2,0 milliards de dollars qui porterait intérêt au taux des bons du Trésor de l'Ontario de trois mois, majoré de 0,782 %. Aucun montant n'avait été prélevé sur ce crédit au 31 mars 2022 (0 \$ au 31 mars 2021).

Les autres éventualités pour cet exercice s'élèvent à 0,1 milliard de dollars (0,1 milliard de dollars en 2020-2021), dont des éléments tels que des lettres de crédit et des marges de crédit pour les autres entités consolidées.

b) Actif éventuel

L'Ontario a intenté une action à l'endroit d'un certain nombre de compagnies de l'industrie du tabac en vertu de la *Loi de 2009 sur le recouvrement du montant des dommages et du coût des soins de santé imputables au tabac*. Cette action est à la phase précédant l'instruction. Cependant, elle est actuellement suspendue en raison de procédures d'insolvabilité liées à des compagnies de tabac en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*. Il n'est pas possible de fournir le montant des paiements que pourrait recevoir l'Ontario.

12.a) Obligations contractuelles

Obligations contractuelles Au 31 mars (en millions de dollars)	Paielements minimums exigés en :							
	2022	2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et après
Paielements de transfert	24 506	20 571	5 901	1 603	1 736	1 766	1 226	12 274
Contrats de partenariats publics-privés ¹	29 554	27 715	3 383	3 109	1 843	1 544	919	18 756
Ontario Power Generation	1 686	1 306	506	414	169	104	101	392
Baux	4 684	5 211	752	663	557	423	317	1 972
Contrats de construction	7 599	21 227	3 194	1 453	760	511	238	1 443
Autres	16 870	7 006	9 250	1 964	1 088	495	1 577	2 496
Total des obligations contractuelles	84 899	83 036	22 986	9 206	6 153	4 843	4 378	37 333

¹ En 2022, la majorité des contrats de partenariats publics-privés concernent des projets liés à Metrolinx (50 %) et aux hôpitaux (25 %).

L'Ontario a conclu un certain nombre de contrats de partenariats publics-privés pluriannuels pour la construction de biens et la prestation de services. Ces obligations contractuelles représentent la partie non réalisée des contrats au titre des immobilisations et du fonctionnement, et deviendront des passifs lorsque les modalités des contrats auront été remplies.

b) Droits contractuels

Droits contractuels Au 31 mars (en millions de dollars)								
	2022	2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et après
Paielements de transfert	3 805	4 166	632	633	629	619	608	684
Droits et licences	33	52	33	—	—	—	—	—
Baux	954	951	72	67	63	62	51	639
Contrats de construction	358	241	72	55	86	49	30	66
Autres	47	8	41	—	—	—	—	6
Total des droits contractuels	5 197	5 418	850	755	778	730	689	1 395

En mai 2010, la province a conclu avec Teranet une entente visant à prolonger de 50 ans son entente initiale en échange d'un paiement immédiat de 1,0 milliard de dollars en espèces (voir la note 5). Dans le cadre de la nouvelle entente, Teranet a convenu de verser à l'Ontario des redevances annuelles à compter de 2017, et ce, jusqu'en 2067. Les paiements de redevances dépendent des résultats financiers de Teranet. L'Ontario a constaté 33 millions de dollars de revenus relatifs aux paiements de redevances liés aux droits contractuels associés à Teranet en 2021-2022 (28 millions de dollars en 2020-2021). Il n'est pas possible d'évaluer les paiements de redevances pour 2024 et les années ultérieures dans la mesure où ils sont fonction de pourcentages de divers revenus admissibles de Teranet, tels que les revenus de produits à valeur ajoutée, les revenus d'enregistrement et les revenus de services accessoires.

Les droits contractuels sont assurés de nature et ils deviendront des actifs à l'avenir lorsque les modalités des contrats seront respectées.

13. Fonds en fiducie sous administration

Les fonds en fiducie sous administration énumérés ci-dessous ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés de l'Ontario.

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB) est chargée de l'administration de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail*, qui établit une assurance sans égard à la responsabilité prévoyant que les travailleurs qui subissent des lésions au travail ou souffrent d'une maladie professionnelle reçoivent des prestations.

Le Bureau du tuteur et curateur public de l'Ontario dispense un vaste éventail unique de services visant à protéger les intérêts juridiques, personnels et financiers de certaines personnes et successions privées. Il joue aussi un rôle important pour la protection des biens destinés à des fins de bienfaisance en Ontario.

Le Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles est exploité en vertu de la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles*. Cette loi prévoit une indemnisation pour les pertes admissibles causées par des véhicules automobiles non identifiés et non assurés.

Le Fonds de garantie des prestations de retraite (FGPR) assure une protection, sous réserve de certains maximums et exclusions, aux participants et aux bénéficiaires de l'Ontario de régimes de retraite à prestations déterminées à employeur unique du secteur privé en cas d'insolvabilité du promoteur du régime. Le FGPR est régi par la *Loi sur les régimes de retraite* et son règlement d'application, et est administré par le directeur général de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF) depuis le 8 juin 2019. Avant cette date, le FGPR était administré par le surintendant de la Commission des services financiers de l'Ontario.

Le passif net assumé par l'ARSF au 8 juin 2019 a été comptabilisé à sa valeur comptable et redressé pour se conformer aux normes de comptabilité dans le secteur public, lorsque cela est nécessaire.

L'information financière résumée provenant des états financiers les plus récents des fonds en fiducie sous administration est fournie ci-après. Les états financiers de la WSIB et du Bureau du tuteur et curateur public de l'Ontario ont été préparés conformément aux IFRS.

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (WSIB)		
Au 31 décembre (en millions de dollars)	2021	2020
Actif	40 532	40 837
Passif	32 517	34 011
Actif net	8 015	6 826
Solde du Fonds attribuable aux intéressés de la WSIB	7 261	4 324

Autres fonds en fiducie				
Au 31 mars				
(en millions de dollars)				
			2022	2021
	Actif	Passif	Solde du fonds (Passif non capitalisé)	Solde du fonds (Passif non capitalisé)
Tuteur et curateur public de la province de l'Ontario	2 684	112	2 572	2 353
Fonds d'indemnisation des victimes d'accidents de véhicules automobiles	97	219	(122)	(118)
Fonds de garantie des prestations de retraite	1 235	155	1 080	1 030
Fonds de réserve d'assurance-dépôts ¹	–	–	–	365

¹ Le Fonds de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) protège les déposants des caisses populaires et des credit unions de l'Ontario contre la perte de leurs dépôts assurables. En 2021-2022, le FRAD est consolidé dans l'ARSF et inclus dans les états financiers consolidés de la province de l'Ontario.

Le passif non capitalisé des fonds en fiducie sous administration n'est pas inclus dans les états financiers consolidés de la province, car il devra être acquitté par des parties externes.

14. Information relative aux apparentés et opérations interentités

Dans le cours normal de ses activités, la province de l'Ontario transige avec des parties du périmètre comptable, dont les sociétés de la Couronne provinciales, les organismes, conseils et commissions, ainsi que les organismes publics sans but lucratif. Ces opérations interentités, qui se font entre apparentés en propriété commune ou sous contrôle commun, sont comptabilisées à la valeur d'échange et ont été éliminées aux fins de la présentation de l'information consolidée.

Les opérations relatives aux apparentés peuvent aussi comprendre les opérations avec des entités qui ne font pas partie du périmètre comptable lorsqu'un membre du personnel clé de gestion de l'Ontario, sa conjointe, son conjoint ou une personne à sa charge fait partie du personnel clé de gestion de l'autre partie à l'opération avec l'Ontario. À titre de membre du personnel clé de gestion, il gouverne ou partage le pouvoir de déterminer les décisions financières ou opérationnelles continues de l'autre partie à l'opération. Les membres du personnel clé de gestion de l'Ontario sont les personnes qui ont le pouvoir et sont chargées de planifier, de diriger et de contrôler les activités du gouvernement, et désignent les ministres, les ministres associés et les sous-ministres aux fins du présent rapport.

L'Ontario a mis en place un large éventail de mesures de contrôle pour s'assurer que le personnel clé de gestion ne transige pas avec des apparentés. En 2021-2022, il n'y a eu aucune opération entre apparentés d'une valeur considérablement différente de celle qui aurait été consignée si les parties n'étaient pas des apparentés.

15. Événements postérieurs

Jeux en ligne Ontario

Le 4 avril 2022, les exploitants privés de jeux qui étaient inscrits auprès de la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario et avaient conclu des ententes d'exploitation avec Jeux en ligne Ontario, une filiale de la Commission, ont commencé à proposer leurs jeux en Ontario. Les entreprises exploiteront des sites de jeux sur le marché en tant qu'agents de la province, conformément à ces ententes.

Autorité ontarienne de réglementation des services financiers

Le 20 avril 2022, Pace Savings and Credit Union Limited (PACE), à titre de vendeur, l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF), à titre d'administratrice de PACE, et Alterna Savings and Credit Union Limited (Alterna), à titre d'acquéreur, ont conclu une convention d'achat et de prise en charge pour l'acquisition par Alterna de la majeure partie de l'actif et du passif de PACE. La transaction concernant la convention d'achat et de prise en charge a été effectuée le 30 juin 2022.

En vertu de cette convention, certains éléments de l'actif et du passif (les exclusions) sont exclus de la transaction et resteront au nom de PACE. Le Fond de réserve d'assurance-dépôts (FRAD) continue d'être exposé aux obligations découlant des exclusions, y compris aux réclamations des créanciers de rang supérieur de PACE, dans la mesure où PACE ne disposerait pas de ressources suffisantes pour payer ses créanciers de rang supérieur. De plus, l'ARSF a fourni à Alterna une garantie, limitée à l'actif du FRAD, à l'égard de certaines obligations de paiement de PACE en vertu de la convention d'achat et de prise en charge ainsi que d'autres ententes.

Le 28 avril 2021, l'ARSF, en tant qu'administratrice du FRAD, avait conclu une entente de crédit garanti avec PACE pour favoriser le maintien des activités de PACE. Aux termes de cette entente de crédit, PACE bénéficiait d'un prêt garanti renouvelable de 500 millions de dollars. Toutes les sommes avancées ont été remboursées intégralement à la clôture de la transaction relative à l'acquisition et à la prise en charge. Ce prêt arrive à échéance le 31 décembre 2022.

16. Actif non financier : équipement de protection individuelle et vaccins contre la COVID-19

Équipement de protection individuelle

L'équipement de protection individuelle (EPI) comprend le matériel et les fournitures médicaux, les masques, les écrans faciaux, les gants, les ventilateurs, les lits, les écouvillons, les blouses de protection, etc., ainsi que d'autres fournitures, y compris les produits de nettoyage. Les données sur l'EPI comprennent les transferts en nature du gouvernement du Canada et l'EPI acheté par la province.

À compter de 2021-2022, les ministères provinciaux enregistrent les stocks d'EPI dans les actifs non financiers [voir la note 1e)]. Depuis le 31 mars 2022, de l'EPI d'une valeur de 1 508 millions de dollars est disponible pour distribution ultérieure et constitue un élément de l'actif non financier de l'État consolidé de la situation financière.

Stocks d'équipement de protection individuelle	
Au 31 mars	
(en millions de dollars)	
	2022
EPI prêt à être distribué au début de l'exercice	1 046
EPI acheté	1 018
EPI reçu du gouvernement du Canada	936
EPI distribué	(1 426)
EPI radié pour cause d'obsolescence, d'expiration ou de dommage	(66)
EPI prêt à être distribué à la fin de l'exercice	1 508

Vaccins

Le plan de vaccination de l'Ontario relève du Groupe d'étude ministériel sur la distribution des vaccins contre la COVID-19, et son travail repose sur le Cadre éthique pour la distribution des vaccins contre la COVID-19. C'est le gouvernement du Canada qui se procure les vaccins contre la COVID-19. L'Ontario reçoit les vaccins sans frais du gouvernement du Canada pour les distribuer dans la province. Aucun montant n'a été consigné pour les vaccins contre la COVID-19 parce que la juste valeur de ces vaccins reçus du gouvernement du Canada ne peut pas être raisonnablement déterminée. En raison des clauses de confidentialité que contiennent les contrats conclus entre le gouvernement du Canada et les différents fabricants de vaccins contre la COVID-19, les renseignements concernant le prix par dose n'ont pas pu être divulgués.

Au 31 mars 2022, 4 270 744 doses étaient prêtes à être administrées et étaient gardées dans les bureaux de santé publique, les hôpitaux et les pharmacies de la province.

Vaccins contre la COVID-19 prêts à être administrés		
Au 31 mars		
	2022	2021
Vaccins prêts à être administrés au début de l'année	611 319	–
Vaccins reçus du gouvernement du Canada	33 518 796	2 825 795
Vaccins administrés	(29 859 371)	(2 214 476)
Vaccins restants prêts à être administrés à la fin de l'année	4 270 744	611 319

17. a) Reclassement

Reclassement du secteur

Toutes les présentations des résultats par secteur pour le budget de 2021 et les comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassées pour qu'elles correspondent à celles utilisées pour la présentation des chiffres réels de l'exercice en cours.

Reclassement du budget de 2021-2022 par secteur (en millions de dollars)			
	Budget 2021-2022	Reclassements	Chiffres du budget 2021-2022 reclassés
Santé ¹	74 926	(58)	74 868
Éducation	32 953	–	32 953
Services à l'enfance et services sociaux	17 911	–	17 911
Intérêt sur la dette	13 130	–	13 130
Éducation postsecondaire	10 678	–	10 678
Justice	4 771	–	4 771
Autres programmes ¹	31 751	58	31 809
Total des charges	186 120	–	186 120

¹ Transfert de la production intérieure d'équipement de protection individuelle du secteur de la santé à celui des autres programmes.

Reclassement des chiffres réels de 2020-2021 par secteur
(en millions de dollars)

	Montants reportés 2020-2021	Changements aux transferts de programmes par ministère	Chiffres de 2020-2021 reclassés
Santé	5 129	–	5 129
Éducation	2 499	–	2 499
Services à l'enfance et services sociaux	828	(1)	827
Éducation postsecondaire	3 446	–	3 446
Justice	1 127	–	1 127
Autres programmes	151 864	1	151 865
Total des revenus	164 893	–	164 893
Santé	69 478	(8)	69 470
Éducation	32 885	(4)	32 881
Services à l'enfance et services sociaux	17 469	(34)	17 435
Intérêt sur la dette	12 274	–	12 274
Éducation postsecondaire	9 827	(1)	9 826
Justice	4 855	(28)	4 827
Autres programmes	34 509	75	34 584
Total des charges	181 297	–	181 297

b) Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2021-2022.

ANNEXES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Annexe 1	Revenus par source	102
Annexe 2	Revenus par secteur	104
Annexe 3	Charges par secteur	106
Annexe 4	Charges par ministère	108
Annexe 5	Créditeurs et charges à payer	109
Annexe 6	Débiteurs	109
Annexe 7	Prêts en cours	110
Annexe 8	Organismes publics	112
Annexe 9	Entreprises publiques	118
Annexe 10	Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges	121

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source

(en millions de dollars)	Budget 2021-2022	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Impôts et taxes			
Impôt sur le revenu des particuliers	36 351	46 750	40 333
Taxe de vente	27 632	30 357	26 576
Impôt des sociétés	14 389	25 227	17 775
Impôt-santé des employeurs	6 445	7 223	6 537
Droits de cession immobilière	3 890	5 827	3 698
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	5 754	5 713	6 040
Contribution-santé de l'Ontario	4 141	4 414	4 330
Taxe sur l'essence	2 421	2 202	1 898
Taxe sur le tabac	1 060	927	1 099
Taxe sur les carburants	814	771	686
Taxe sur la bière, le vin et les spiritueux	618	624	624
Paievements tenant lieu d'impôts (électricité)	454	666	563
Composante ontarienne du droit d'accise fédéral sur la vente du cannabis	245	215	106
Autres impôts et taxes	605	759	619
	104 819	131 675	110 884
Transferts du gouvernement du Canada			
Transfert canadien en matière de santé	16 737	16 731	16 206
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	6 005	6 003	5 815
Entente sur le développement du marché du travail	762	768	741
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	554	708	582
Soins à domicile et santé mentale	581	581	485
Programmes relatifs à l'infrastructure	1 086	562	769
Transferts directs aux hôpitaux, conseils scolaires et collèges	424	439	459
Entente sur le bien-être des Indiens	265	333	318
Logement social	299	305	338
Apprentissage et garde des jeunes enfants	147	219	154
Expansion du bilinguisme	109	121	116
Aide juridique – Droit criminel	67	93	86
Système de justice pénale pour les adolescents	52	67	53
Cadre de relance sécuritaire	–	–	5 095
Fonds de soutien aux travailleurs essentiels de la COVID-19	–	–	1 129
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	–	–	763
Autres	356	3 677	815
	27 444	30 607	33 924

Province de l'Ontario
Annexe 1 : Revenus par source (suite)

(en millions de dollars)	Budget 2021-2022	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	9 758	9 688	7 790
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	4 541	6 441	5 009
Autres			
Ventes et locations	1 402	1 046	680
Autres droits et permis	973	952	794
Redevances	284	468	359
Revenus de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	235	222	223
Remaniement des services locaux	144	149	143
Recouvrements – Contrats d'achat d'électricité	102	67	116
Droits – Permis de conduire et immatriculation des véhicules ¹	2 096	33	1 952
Réduction nette des contrats d'achat d'électricité	5	5	28
Divers	2 209	3 709	2 991
	7 450	6 651	7 286
Total des revenus	154 012	185 062	164 893

¹ En mars 2022, le gouvernement de l'Ontario a annoncé l'élimination des droits de renouvellement des plaques d'immatriculation et de l'obligation de munir les véhicules d'une vignette d'immatriculation pour les véhicules de tourisme. En 2021-2022, les chiffres réels concernant les droits liés aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules représentent une baisse des revenus de 1 841 millions de dollars en raison des remboursements versés aux propriétaires de véhicules admissibles pour les droits de renouvellement de plaques d'immatriculation qu'ils ont acquittés depuis mars 2020.

Province de l'Ontario
Annexe 2 : Revenus par secteur

Secteurs	Santé ¹		Éducation ²		Services sociaux et services à l'enfance ³		Éducation postsecondaire ⁴	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Revenus								
Revenus fiscaux (Annexe 1)	–	–	–	–	–	–	–	–
Transferts du gouvernement du Canada (Annexe 1)	2 352	1 351	335	1 225	466	428	173	192
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	4 412	3 510	1 239	1 113	–	–	4 037	3 167
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres (Annexe 1)	275	268	149	161	173	399	80	87
Total	7 039	5 129	1 723	2 499	639	827	4 290	3 446

¹ Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

² Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

³ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁴ Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁵		Autre ⁶		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Revenus						
Revenus fiscaux (Annexe 1)	–	–	131 675	110 884	131 675	110 884
Transferts du gouvernement du Canada (Annexe 1)	174	146	27 107	30 582	30 607	33 924
Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges (Annexe 10)	–	–	–	–	9 688	7 790
Revenus des participations dans des entreprises publiques (Annexe 9)	–	–	6 441	5 009	6 441	5 009
Autres (Annexe 1)	812	981	5 162	5 390	6 651	7 286
Total	986	1 127	170 385	151 865	185 062	164 893

⁵ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁶ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Développement économique, Création d'emplois et Commerce, Énergie, Développement du Nord et Mines, Environnement, Protection de la nature et Parcs, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Affaires autochtones, Infrastructure, Travail, Formation et Développement des compétences, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Services aux aînés et Accessibilité, Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

Province de l'Ontario
Annexe 3 : Charges par secteur¹

Secteurs	Santé ²		Éducation ³		Services sociaux et services à l'enfance ⁴		Éducation postsecondaire ⁵	
	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)								
Charges								
Paiements de transfert ⁹	33 682	29 611	2 361	3 905	16 242	16 461	4 891	4 853
Traitements et salaires	19 580	18 770	18 914	19 023	483	470	2 690	2 502
Intérêt sur la dette	—	—	—	—	—	—	—	—
Services	6 386	5 701	1 782	1 671	129	128	1 381	946
Fournitures et équipement	8 025	7 823	1 814	1 769	12	6	291	268
Avantages sociaux	3 370	3 057	3 092	3 017	80	77	329	304
Amortissement des immobilisations corporelles	2 068	1 934	1 568	1 503	39	40	380	373
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	1 836	1 780	1 880	1 817	8	8	256	246
Transports et communications	171	179	4	3	13	13	34	26
Intérêt sur la dette des hôpitaux, conseils scolaires et collèges	—	—	—	—	—	—	—	—
Coûts des contrats d'achat d'électricité	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	612	615	92	173	70	232	358	308
Total¹⁰	75 730	69 470	31 507	32 881	17 076	17 435	10 610	9 826

¹ Les renseignements présentés dans les colonnes des secteurs représentent les activités des ministères et des organismes consolidés après les redressements effectués pour éliminer les opérations entre les secteurs.

² Englobe les activités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

³ Englobe les activités du ministère de l'Éducation.

⁴ Englobe les activités du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires.

⁵ Englobe les activités du ministère des Collèges et Universités.

Secteurs	Justice ⁶		Autres ⁷		Intérêt sur la dette ⁸		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Charges								
Paiements de transfert ⁹	544	535	16 182	21 985	–	–	73 902	77 350
Traitements et salaires	2 910	2 732	3 264	3 025	–	–	47 841	46 522
Intérêt sur la dette	–	–	–	–	12 224	11 920	12 224	11 920
Services	703	539	3 253	2 776	–	–	13 634	11 761
Fournitures et équipement	182	178	224	524	–	–	10 548	10 568
Avantages sociaux	412	377	392	367	–	–	7 675	7 199
Amortissement des immobilisations corporelles	26	20	2 992	2 765	–	–	7 073	6 635
Prestations de retraite et avantages sociaux futurs (note 6)	66	62	2 810	1 665	–	–	6 856	5 578
Transports et communications	91	87	267	280	–	–	580	588
Intérêt sur la dette des hôpitaux, conseils scolaires et collèges	–	–	–	–	334	354	334	354
Coûts des contrats d'achat d'électricité	–	–	67	116	–	–	67	116
Autres	105	297	1 040	1 081	–	–	2 277	2 706
Total¹⁰	5 039	4 827	30 491	34 584	12 558	12 274	183 011	181 297

⁶ Englobe les activités du ministère du Procureur général et du ministère du Solliciteur général.

⁷ Englobe les activités des ministères suivants : Agriculture, Alimentation et Affaires rurales, Développement économique, Création d'emplois et Commerce, Énergie, Développement du Nord et Mines, Environnement, Protection de la nature et Parcs, Finances, Affaires francophones, Services gouvernementaux et Services aux consommateurs, Affaires autochtones, Infrastructure, Travail, Formation et Développement des compétences, Affaires municipales et Logement, Richesses naturelles et Forêts, Services aux aînés et Accessibilité, Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture, et Transports, ainsi que la Commission de régie interne, les Bureaux du corps exécutif et le Secrétariat du Conseil du Trésor.

⁸ Englobe les activités liées à la gestion de la dette de l'Ontario.

⁹ Les services à l'enfance et les services sociaux englobent des transferts de 1 727 millions de dollars (2020-2021, 1 729 millions de dollars) aux sociétés d'aide à l'enfance.

¹⁰ Les chiffres comparatifs ont été reclassés pour se conformer à la présentation de 2021-2022.

Province de l'Ontario
Annexe 4 : Charges par ministère

(en millions de dollars)	Budget 2021-2022¹	Chiffres réels 2021-2022	Chiffres réels 2020-2021
Agriculture, Alimentation et Affaires rurales	754	674	788
Procureur général	1 675	1 874	1 908
Commission de régie interne	273	284	248
Services à l'enfance et Services sociaux et communautaires	17 911	17 076	17 435
Collèges et Universités	10 678	10 610	9 826
Développement économique, Création d'emplois et Commerce	885	991	3 895
Éducation	31 322	29 897	31 274
Régime de retraite des enseignantes et des enseignants	1 631	1 610	1 607
Énergie, Développement du Nord et Mines	7 639	7 791	7 342
Environnement, Protection de la nature et Parcs	687	704	636
Bureaux du corps exécutif	40	43	39
Finances	1 071	1 213	1 292
Intérêt sur la dette	13 130	12 558	12 274
Fonds de partenariat avec les municipalités	502	502	502
Coûts des contrats d'achat d'électricité	102	67	116
Affaires francophones	9	9	6
Services gouvernementaux et Services aux consommateurs	1 946	2 002	2 149
Santé	74 079	73 380	67 758
Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture	1 824	1 922	1 416
Affaires autochtones	89	241	256
Infrastructure	1 544	1 041	682
Travail, Formation et Développement des compétences	1 721	1 922	1 434
Soins de longue durée	789	2 350	1 712
Affaires municipales et Logement	1 432	1 447	3 729
Richesses naturelles et Forêts	673	859	837
Services aux aînés et Accessibilité	82	116	206
Solliciteur général	3 096	3 165	2 919
Transports	6 233	5 791	7 306
Secrétariat du Conseil du Trésor	455	239	220
Fonds de prévoyance ²	2 080	—	—
Avantages sociaux et prestations de retraite	1 768	2 633	1 485
Total des charges	186 120	183 011	181 297

¹ Les montants sous « Plan » dans le budget de 2021 ont été reclassés. Voir la note 17.

² Voir la définition dans le glossaire.

Province de l'Ontario
Annexe 5 : Créditeurs et charges à payer

Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021
Paiements de transfert	11 011	13 583
Intérêt sur la dette	1 608	3 383
Salaires et avantages sociaux	4 390	4 232
Autres	12 999	15 553
Total des créditeurs et charges à payer	30 008	36 751

Province de l'Ontario
Annexe 6 : Débiteurs

Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021
Impôts	16 705	6 531
Paiements de transfert ¹	1 436	1 503
Autres débiteurs ²	7 043	7 861
	25 184	15 895
Moins : Provision pour créances douteuses ³	(1 560)	(1 967)
	23 624	13 928
Gouvernement du Canada	3 310	1 364
Total – Débiteurs	26 934	15 292

¹ Les paiements de transfert à recevoir sont constitués principalement de montants à recouvrer totalisant 766 millions de dollars (695 millions de dollars en 2020-2021) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et de montants à recouvrer de 667 millions de dollars (806 millions de dollars en 2020-2021) principalement au titre des programmes de l'Assurance-santé de l'Ontario pour lesquels le calendrier de recouvrement des paiements anticipés aux médecins et d'autres praticiens a été prolongé en raison de la pandémie de COVID-19.

² Les autres débiteurs comprennent les créances clients. Est exclu le trop-payé éventuel de prestations dans le cadre du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées à des bénéficiaires ayant également reçu des prestations canadiennes de la relance économique. Il est impossible d'évaluer raisonnablement le montant du trop-payé dans la mesure où il n'existe pas suffisamment de données et, en conséquence, aucun montant n'a été consigné dans les présents états financiers consolidés.

³ La provision pour créances douteuses comprend une provision de 626 millions de dollars (571 millions de dollars en 2020-2021) pour l'aide financière accordée en vertu du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Province de l'Ontario
Annexe 7 : Prêts en cours

Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021
Entreprises publiques ¹	2 820	3 186
Municipalités ²	3 976	3 919
Étudiants ³	2 331	2 403
Entreprises industrielles et commerciales ⁴	970	758
Fonds de garantie des prestations de retraite ⁵	132	143
Universités ⁶	125	126
Autres ⁷	2 526	2 596
	12 880	13 131
Escomptes non amortis ⁸	(163)	(175)
Provision pour créances douteuses ⁹	(819)	(839)
Total – Prêts en cours	11 898	12 117

¹ Les prêts consentis aux entreprises publiques ont des taux d'intérêt allant de 0,00 % à 5,40 % (0,10 % à 5,40 % en 2020-2021).

² Les prêts consentis aux municipalités ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,00 % (6,00 % en 2020-2021).

³ La plupart des prêts consentis aux étudiants ont des taux d'intérêt de 4,20 % (3,45 % en 2020-2021).

⁴ Les prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales ont des taux d'intérêt pouvant atteindre 6,25 % (7,00 % en 2020-2021).

⁵ Le prêt consenti au Fonds de garantie des prestations de retraite est sans intérêt.

⁶ Les prêts consentis aux universités sont des hypothèques ayant des taux d'intérêt allant de 5,09 % à 5,10 % (5,09 % à 5,10 % en 2020-2021).

⁷ Les autres prêts comprennent un prêt pour les organismes sans but lucratif de 2,1 milliards de dollars (2,3 milliards de dollars en 2020-2021), des prêts à des fiducies de syndicats du secteur de l'électricité de 96 millions de dollars (98 millions de dollars en 2020-2021) et des prêts à OFN Power Holdings LP de 245 millions de dollars (245 millions de dollars en 2020-2021).

⁸ Les escomptes non amortis sont liés aux prêts consentis aux municipalités totalisant 13 millions de dollars (17 millions de dollars en 2020-2021), aux prêts consentis au Fonds de garantie des prestations de retraite de 65 millions de dollars (70 millions de dollars en 2020-2021) et aux prêts consentis aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 85 millions de dollars (88 millions de dollars en 2020-2021).

⁹ La provision pour créances douteuses est liée aux prêts consentis aux étudiants de 716 millions de dollars (682 millions de dollars en 2020-2021), et aux entreprises industrielles et commerciales et autres de 101 millions de dollars (157 millions de dollars en 2020-2021).

Périodes de remboursement au 31 mars (en millions de dollars)	Remboursement du principal	
	2022	2021
Années jusqu'à l'échéance		
1 an	1 189	1 238
2 ans	788	742
3 ans	715	861
4 ans	582	391
5 ans	474	478
1 – 5 ans	3 748	3 710
6 – 10 ans	2 176	2 059
11 – 15 ans	946	1 183
16 – 20 ans	1 716	1 582
21 – 25 ans	1 568	1 656
Plus de 25 ans	2 679	2 836
Total partiel	12 833	13 026
Sans échéance fixe	47	105
Total	12 880	13 131

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics

1^{re} partie : Organismes publics consolidés¹

Entreprises publiques	Ministère responsable
Hydro One Limited	Énergie, Développement du Nord et Mines
Ontario Power Generation Inc.	Énergie, Développement du Nord et Mines
Régie des alcools de l'Ontario	Finances
Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Finances
Société ontarienne de vente du cannabis	Finances
Autres organismes publics	Ministère responsable
Agence de foresterie du parc Algonquin	Richesses naturelles et Forêts
Agence ontarienne de protection et de promotion de la santé (Santé publique Ontario)	Santé
Agence ontarienne des eaux	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Agricorp	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Aide juridique Ontario	Procureur général
Autorité ontarienne de réglementation des services financiers ²	Finances
Centre Centennial des sciences et de la technologie (Centre des sciences de l'Ontario)	Environnement, Protection de la nature et Parcs
Comité d'organisation de Toronto pour les Jeux panaméricains et parapanaméricains	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Commission de l'énergie de l'Ontario	Énergie, Développement du Nord et Mines
Commission de transport Ontario Northland	Finances
Commission des alcools et des jeux de l'Ontario	Procureur général
Commission des parcs du Niagara	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission des parcs du Saint-Laurent	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario	Finances
Conseil des arts de la province de l'Ontario (Conseil des arts de l'Ontario)	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Fair Hydro Trust	Énergie, Développement du Nord et Mines
Fondation Trillium de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Fonds de reboisement	Richesses naturelles et Forêts
Institut de recherche agricole de l'Ontario	Agriculture, Alimentation et Affaires rurales
Investissements Ontario	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Métiers spécialisés Ontario	Travail, Formation et Développement des compétences
Metrolinx	Transports
Musée royal de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Office de la qualité et de la responsabilité en éducation	Éducation
Office de la télécommunication éducative de l'Ontario (TVO)	Éducation
Office des télécommunications éducatives de langue française de l'Ontario (TFO)	Éducation
Office ontarien de financement	Finances
Ornge	Santé
Portefeuille immobilier général	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Programme d'utilisation des couloirs de transport de l'électricité	Services gouvernementaux et Services aux consommateurs
Santé Ontario	Santé
Science Nord	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture

¹ Cette liste représente tous les organismes consolidés inclus dans les états financiers consolidés de l'Ontario au 31 mars 2022. L'annexe est mise à jour chaque année afin de tenir compte de la fusion ou la dissolution d'organismes consolidés pendant l'année. Les liens vers l'URL du site Web de ces entités se trouvent à Ontario.ca. Les autres organismes contrôlés qui n'atteignent pas les seuils d'importance relative nécessaires à la consolidation sont plutôt pris en compte dans les charges au titre des paiements de transfert des ministères dont ils relèvent.

² Comprend le Fonds de réserve d'assurance-dépôts, déclaré précédemment dans la note 13 en tant que fonds en fiducie sous administration.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics (suite)

1^{re} partie : Organismes publics consolidés¹

Autres organismes publics (suite)	Ministère responsable (suite)
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire	
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre-Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Centre- Toronto	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Champlain	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Érié St-Clair	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Hamilton Niagara Haldimand Brant	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Mississauga Halton	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Nord-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Simcoe Nord-Muskoka	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Est	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Sud-Ouest	Santé
Services de soutien à domicile et en milieu communautaire – Waterloo Wellington	Santé
Société d'exploitation de la Place de l'Ontario	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Énergie, Développement du Nord et Mines
Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto (Waterfront Toronto) ³	Infrastructure
Société du Centre des congrès d'Ottawa	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du palais des congrès de la communauté urbaine de Toronto	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société du Partenariat ontarien de marketing touristique	Industries du patrimoine, du sport, du tourisme et de la culture
Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario	Finances
Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	Énergie, Développement du Nord et Mines
Société ontarienne de financement de la croissance	Développement économique, Création d'emplois et Commerce
Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants	Travail, Formation et Développement des compétences
Société ontarienne de gestion des placements	Finances
Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)	Infrastructure

³ La Société de revitalisation du secteur riverain de Toronto est un partenariat public dans lequel l'Ontario détient le tiers des intérêts.

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics (suite)

Organismes du secteur parapublic

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé

Alliance Chatham-Kent pour la santé	Hôpital Alexandra d'Ingersoll
Arnprior Regional Health	Hôpital Alexandra Marine and General
Association des services de santé des hautes-terres d'Haliburton	Hôpital Bingham Memorial
Association des soins de santé de Quinte	Hôpital communautaire de Cornwall
Bluewater Health	Hôpital communautaire de Hornepayne
Brant Community Healthcare System	Hôpital communautaire de Seaforth
Centre Baycrest pour soins gériatriques	Hôpital communautaire Groves Memorial
Centre de santé de l'Ouest de Parry Sound	Hôpital d'Englehart et du district Inc.
Centre de santé de Manitoulin	Hôpital de Deep River et du district
Centre de santé des religieuses hospitalières de St-Joseph de Cornwall, Ontario ⁴	Hôpital de Hanover et du district
Centre de santé Grace de l'Armée du salut de Toronto	Hôpital de Kirkland et du district
Centre de santé Lady Dunn	Hôpital de Markham-Stouffville
Centre de santé Meno Ya Win de Sioux Lookout	Hôpital de réadaptation pour enfants Holland Bloorview
Centre de santé St-Joseph Guelph	Hôpital de Sault-Sainte-Marie
Centre de soins continus St-Joseph de Sudbury	Hôpital de Smooth Rock Falls
Centre de soins de santé Runnymede	Hôpital de Timmins et du district
Centre de soins de santé St-Joseph de Hamilton	Hôpital de Wingham et du district
Centre de soins de santé West Park	Hôpital de Woodstock
Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario – Centre de traitement pour enfants d'Ottawa	Hôpital du district de Geraldton
Centre Providence Care (Kingston)	Hôpital du district de Kemptville
Centre régional de santé de Dryden	Hôpital du district de Perth et de Smiths Falls
Centre régional de santé de North Bay	Hôpital du district du lac des Bois
Centre régional de santé de Peterborough	Hôpital General and Marine de Collingwood
Centre régional de santé Royal Victoria	Hôpital général Anson
Centre régional de santé Southlake	Hôpital général d'Almonte
Centre régional des sciences de la santé de Thunder Bay	Hôpital général d'Atikokan
Centre Sunnybrook des sciences de la santé	Hôpital général d'Espanola
Erie Shores HealthCare	Hôpital général de Brockville
Grey Bruce Health Services	Hôpital général de Guelph
Halton Healthcare Services Corporation	Hôpital général de Haldimand-Ouest
Hamilton Health Sciences Corporation	Hôpital Général de Hawkesbury and District General Hospital Inc.
Headwaters Health Care Centre	

⁴ Anciennement l'Hôpital Hôtel-Dieu de Cornwall.

Province de l'Ontario

Annexe 8: Organismes publics (suite)

Hôpitaux publics – Ministère de la Santé (suite)

Hôpital général de la baie Georgienne	Hôpital War Memorial de Haldimand
Hôpital général de Mattawa	Hôpital Women's College
Hôpital Général de Nipissing Ouest	Horizon Santé-Nord
Hôpital général de Norfolk	Hôtel-Dieu Grace Healthcare
Hôpital général de North York	Institut de cardiologie de l'Université d'Ottawa
Hôpital général de Stratford	Kingston Health Sciences Centre
Hôpital général du comté de Lennox et Addington	Lakeridge Health
Hôpital général St. Mary	L'Hôpital d'Ottawa
Hôpital général St-Joseph, Elliot Lake	London Health Sciences Centre
Hôpital général de St. Thomas-Elgin	Mackenzie Health ⁵
Hôpital général de Strathroy-Middlesex	Maison de soins palliatifs Casey House
Hôpital Glengarry Memorial Hospital	Muskoka Algonquin Healthcare
Hôpital Grand River	North of Superior Healthcare Group
Hôpital Joseph Brant	North Wellington Health Care Corporation
Hôpital Lady Minto de Cochrane	Oak Valley Health
Hôpital Margaret Cochenour Memorial de Red Lake	Religious Hospitalers of St. Joseph of the Hotel Dieu of St. Catharines
Hôpital Memorial de Cambridge	Réseau santé Rive Nord
Hôpital Memorial de Campbellford	Réseau universitaire de santé
Hôpital Memorial de Carleton Place et du district	Riverside Health Care Facilities Inc.
Hôpital Memorial de Listowel	Santé Manitouwadge Health
Hôpital Memorial de St. Marys	Santé Rivière Blanche
Hôpital Memorial du district de Nipigon	Scarborough Health Network
Hôpital Memorial du district de Tillsonburg	Services de santé de Chapleau Health Services
Hôpital Memorial du district de Winchester	Services de santé Four Counties
Hôpital Montfort	Sinai Health System
Hôpital Northumberland Hills	Soins continus Bruyère
Hôpital Notre-Dame Hospital (Hearst)	South Bruce Grey Health Centre
Hôpital public de Clinton	South Huron Hospital Association
Hôpital Queensway-Carleton	St. Joseph's Care Group
Hôpital régional de Pembroke	St. Joseph's Health Care, London
Hôpital régional de Windsor	Système de santé de Niagara
Hôpital régional Humber River	The Hospital for Sick Children
Hôpital Ross Memorial	Toronto East Health Network
Hôpital Sensenbrenner	Trillium Health Partners
Hôpital Soldiers' Memorial d'Orillia	Unity Health Toronto
Hôpital St. Francis Memorial	Weeneebayko Area Health Authority
Hôpital Stevenson Memorial	William Osler Health System
Hôpital Temiskaming	
Hôpital Victoria de Renfrew	

Hôpitaux psychiatriques spécialisés – Ministère de la Santé

Centre de santé mentale et de toxicomanie	Services de santé Royal Ottawa
Centre des sciences de la santé mentale Ontario Shores	Centre de soins de santé mentale Waypoint

⁵ Depuis le 7 février 2021, Mackenzie Health exploite deux hôpitaux : l'Hôpital Mackenzie de Richmond Hill et l'Hôpital Cortellucci de Vaughan.

Province de l'Ontario

Annexe 8: Organismes publics (suite)

Conseils scolaires – Ministère de l'Éducation

Algoma District School Board	KidsAbility School Authority
Algonquin & Lakeshore Catholic District School Board	Lakehead District School Board
Avon Maitland District School Board	Lambton Kent District School Board
Bloorview School Authority	Limestone District School Board
Bluewater District School Board	London District Catholic School Board
Brant Haldimand Norfolk Catholic District School Board	Moose Factory Island District School Area Board
Bruce-Grey Catholic District School Board	Moosonee District School Area Board
Campbell Children's School Authority	Near North District School Board
Catholic District School Board of Eastern Ontario	Niagara Catholic District School Board
Conseil d'administration scolaire CHEO	Niagara Peninsula Children's Centre School Authority
Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario	Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique MonAvenir	Northeastern Catholic District School Board
Conseil scolaire catholique Providence	Northwest Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien	Ottawa Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales	Ottawa-Carleton District School Board
Conseil scolaire de district catholique des Grandes Rivières	Peel District School Board
Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario	Penetanguishene Protestant Separate School Board
Conseil scolaire de district catholique du Nouvel-Ontario	Peterborough Victoria Northumberland and Clarington Catholic District School Board
Conseil scolaire de district catholique Franco-Nord	Rainbow District School Board
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario	Rainy River District School Board
Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario	Renfrew County Catholic District School Board
Conseil scolaire Viamonde	Renfrew County District School Board
Consortium Centre Jules-Léger	Simcoe County District School Board
District School Board of Niagara	Simcoe Muskoka Catholic District School Board
District School Board Ontario North East	St. Clair Catholic District School Board
Dufferin-Peel Catholic District School Board	Sudbury Catholic District School Board
Durham Catholic District School Board	Superior North Catholic District School Board
Durham District School Board	Superior-Greenstone District School Board
Grand Erie District School Board	Thames Valley District School Board
Greater Essex County District School Board	Thunder Bay Catholic District School Board
Halton Catholic District School Board	Toronto Catholic District School Board
Halton District School Board	Toronto District School Board
Hamilton-Wentworth Catholic District School Board	Trillium Lakelands District School Board
Hamilton-Wentworth District School Board	Upper Canada District School Board
Hastings and Prince Edward District School Board	Upper Grand District School Board
Huron-Perth Catholic District School Board	Waterloo Catholic District School Board
Huron-Superior Catholic District School Board	Waterloo Region District School Board
James Bay Lowlands Secondary School Board	Wellington Catholic District School Board
John McGivney Children's Centre School Authority	Windsor-Essex Catholic District School Board
Kawartha Pine Ridge District School Board	York Catholic District School Board
Keewatin-Patricia District School Board	York Region District School Board ⁴
Kenora Catholic District School Board	

Province de l'Ontario

Annexe 8 : Organismes publics (suite)

Collèges – Ministère des Collèges et Universités

Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie	Collège Humber de technologie et d'enseignement supérieur
Collège Boréal d'arts appliqués et de technologie	Collège Lambton d'arts appliqués et de technologie
Collège Cambrian d'arts appliqués et de technologie	Collège Loyalist d'arts appliqués et de technologie
Collège Canadore d'arts appliqués et de technologie	Collège Mohawk d'arts appliqués et de technologie
Collège Centennial d'arts appliqués et de technologie	Collège Niagara d'arts appliqués et de technologie
Collège d'arts appliqués et de technologie La Cité collégiale	Collège Northern d'arts appliqués et de technologie
Collège Conestoga de technologie et d'enseignement supérieur	Collège Saint-Laurent d'arts appliqués et de technologie
Collège Confederation d'arts appliqués et de technologie	Collège Sault d'arts appliqués et de technologie
Collège Durham d'arts appliqués et de technologie	Collège Seneca d'arts appliqués et de technologie
Collège Fanshawe d'arts appliqués et de technologie	Collège Sheridan de technologie et d'enseignement supérieur
Collège George Brown d'arts appliqués et de technologie	Collège Sir Sandford Fleming d'arts appliqués et de technologie
Collège Georgian d'arts appliqués et de technologie	Collège St. Clair d'arts appliqués et de technologie

2^e partie : Autres organismes⁶

Sociétés d'aide à l'enfance — Ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires

Bruce Grey Child and Family Services	La Société d'aide à l'enfance de Stormont, Dundas & Glengarry
Children & Family Services for York Region	La Société d'aide à l'enfance de Toronto
Children's Aid Society of Oxford County	La Société d'aide à l'enfance des districts de Sudbury et de Manitoulin
Children's Aid Society of the City of Sarnia and the County of Lambton	La Société d'aide à l'enfance London & Middlesex
Children's Aid Society of the Regional Municipality of Halton	La Société d'aide à l'enfance Nipissing & Parry Sound
Children's Aid Society of Thunder Bay	La Société de l'aide à l'enfance d'Ottawa
Dufferin Child and Family Services Durham Children's Aid Society	La Société de l'aide à l'enfance Windsor-Essex
Family & Children's Services of St Thomas and Elgin	Services à l'enfance et à la famille des districts de Kenora et Rainy River
Family and Children's Services of Frontenac Lennox and Addington	Services à la famille et à l'enfance du Comté de Renfrew
Family and Children's Services of Guelph and Wellington	Services à la famille et à l'enfance du Nord-Est de l'Ontario
Family and Children's Services of Lanark Leeds and Grenville	Services pour les enfants de Chatham-Kent
Family and Children's Services of the Waterloo Region	Simcoe Muskoka Child, Youth and Family Services
Highland Shores Children's Aid Society	Société d'aide à l'enfance catholique de Hamilton
Huron-Perth Children's Aid Society	Société de l'aide à l'enfance d'Algoma
Jewish Family & Child Service of Greater Toronto	The Children's Aid Society of Brant
Kawartha-Haliburton Children's Aid Society	The Children's Aid Society of Haldimand and Norfolk
La Société Catholique de l'Aide à l'Enfance de Toronto	The Children's Aid Society of the Niagara Region
La Société d'aide à l'enfance de Hamilton	Valoris pour enfants et adultes de Prescott-Russell
La Société d'aide à l'enfance de Peel	

⁶ Cette liste représente les sociétés d'aide à l'enfance qui seront consolidées à compter de 2022-2023. Les liens vers le site Web de ces entités se trouveront à Ontario.ca une fois qu'elles seront consolidées dans les états financiers de l'Ontario.

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	2022 Total	2021 Total
Actif							
Trésorerie et placements temporaires	35	559	386	528	1 106	2 614	2 372
Débiteurs	1 064	87	1	341	591	2 084	1 883
Stocks	–	656	75	35	280	1 046	1 465
Charges payées d'avance	–	25	1	21	340	387	332
Immobilisations	22 534	429	4	793	33 994	57 754	54 856
Autres actifs	7 002	680	48	297	25 530	33 557	34 220
Total de l'actif	30 635	2 436	515	2 015	61 841	97 442	95 128
Créditeurs	676	1 029	187	376	1 866	4 134	3 925
Effets à payer	1 329	–	–	–	–	1 329	815
Revenus reportés	–	–	–	223	380	603	615
Dettes à long terme	13 020	841	58	55	9 485	23 459	23 187
Autres passifs	4 457	–	46	723	27 774	33 000	34 092
Total du passif	19 482	1 870	291	1 377	39 505	62 525	62 634
Actif net avant participation externe sans contrôle	11 153	566	224	638	22 336	34 917	32 494
Participation externe sans contrôle	(5 938)	–	–	–	(178)	(6 116)	(5 903)
Actif net après participation externe sans contrôle	5 215	566	224	638	22 158	28 801	26 591
Revenus	3 519	7 375	1 183	7 251	6 746	26 074	22 742
Charges	3 040	4 832	997	5 690	5 074	19 633	17 733
Bénéfice net	479	2 543	186	1 561	1 672	6 441	5 009

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Résumé de l'information financière sur les entreprises publiques

Pour l'exercice clos le 31 mars 2022 (en millions de dollars)	Hydro One Limited ²	Régie des alcools de l'Ontario	Société ontarienne de vente du cannabis	Société des loteries et des jeux de l'Ontario	Ontario Power Generation Inc.	2022 Total	2021 Total
Bénéfice net	479	2 543	186	1 561	1 672	6 441	5 009
Actif (Passif) net au début de l'exercice avant cumul des autres éléments du résultat étendu (AERG)	5 095	574	38	843	20,350	26,900	21,919
Augmentation (Diminution) de la juste valeur des fonds de l'Ontario à des fins nucléaires (note 10)	–	–	–	–	(52)	(52)	2 822
(Déficit) Excédent des cotisations – OPG	–	–	–	–	(2)	(2)	(4)
Redressement du passif lié aux prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs d'OPG en raison de l'incidence des IFRS sur les capitaux propres, et autres coûts	–	–	–	–	296	296	264
Paiements versés au Trésor – Rachat d'actions privilégiées	–	–	–	–	–	–	(418)
Paiements versés au Trésor	(301)	(2 550)	–	(1 766)	–	(4 617)	(2 692)
Actif net avant AERG	5 273	567	224	638	22 264	28 966	26 900
AERG au début de l'exercice	(68)	(5)	–	–	(236)	(309)	(101)
Autres éléments de résultat global (perte)	10	4	–	–	130	144	(208)
AERG à la fin de l'exercice	(58)	(1)	–	–	(106)	(165)	(309)
Actif net	5 215	566	224	638	22 158	28 801	26 591

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

² Au 31 mars 2022, l'Ontario possédait environ 47,2 % (47,2 % en 2020-2021) d'Hydro One Limited.

Province de l'Ontario

Annexe 9 : Entreprises publiques¹ (suite)

Soldes importants relatifs à des entités faisant partie du périmètre comptable du gouvernement constatés dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021
Actif financier	1 095	968
Dettes	2 819	2 977
Autres passifs	438	320

¹ Montants présentés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS).

Calendrier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers

Au 31 mars (en millions de dollars)	Paielements exigés en :							
	2022	2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028 et après
Hydro One Limited	13 054	13 058	603	131	1 100	850	–	10 370
Ontario Power Generation Inc.	6 994	6 689	4	207	576	625	530	5 052
Société ontarienne de vente du cannabis	51	45	4	4	4	4	3	32
Total	20 099	19 792	611	342	1 680	1 479	533	15 454

Hydro One Limited

Les activités principales d'Hydro One Limited sont le transport et la distribution d'électricité aux clients de l'Ontario. Hydro One est le plus grand service de transport et de distribution d'électricité de l'Ontario et a l'obligation d'acheminer l'électricité de façon sécuritaire et fiable à environ 1,5 million de clients dans l'ensemble de l'Ontario. Cette société est réglementée par la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Régie des alcools de l'Ontario

La Régie des alcools de l'Ontario (LCBO) réglemente l'achat, la vente et la distribution d'alcool destiné à la consommation personnelle ainsi que la vente d'alcool à des établissements pourvus d'un permis, par l'entremise des magasins de la LCBO, des magasins Brewers Retail et des magasins des établissements vinicoles dans la province de l'Ontario. La LCBO achète les vins et les autres boissons alcooliques pour les revendre au public, elle fait l'essai de tous les produits vendus et elle fixe les prix des bières, des vins et des spiritueux.

Société ontarienne de vente du cannabis

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), exploitée sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), est le détaillant provincial en ligne de cannabis récréatif et le grossiste exclusif de cannabis récréatif pour les magasins de détail autorisés de l'Ontario.

Société des loteries et des jeux de l'Ontario

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG) organise et gère des jeux de hasard pour le compte de la province de l'Ontario, notamment les loteries, les casinos, les séances de bingo électronique, ainsi que son site de jeux en ligne OLG.ca. Des fournisseurs de services du secteur privé exploitent la plupart des casinos d'OLG. OLG continue d'intégrer les courses de chevaux dans sa stratégie de jeux, dont l'administration d'un financement permanent.

Ontario Power Generation Inc.

Les activités principales d'Ontario Power Generation Inc. (OPG) consistent à produire et à vendre de l'électricité sur le marché en gros de l'Ontario et dans les marchés interconnectés du Québec, du Manitoba ainsi que du Nord-Est et du Midwest des États-Unis.

Province de l'Ontario

Annexe 10 : Droits, dons et autres revenus provenant d'hôpitaux, de conseils scolaires et de collèges

Secteurs	Hôpitaux		Conseils scolaires		Collèges		Total	
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021
Droits	1 275	1 010	204	233	3 426	2 811	4 905	4 054
Services auxiliaires	579	602	108	371	172	104	859	1 077
Subventions et dons pour la recherche et à d'autres fins	1 162	877	3	4	138	9	1 303	890
Ventes et locations	452	368	298	26	55	42	805	436
Constatation des apports en capital reportés	458	409	33	10	74	78	565	497
Divers	486	244	593	469	172	123	1 251	836
Total	4 412	3 510	1 239	1 113	4 037	3 167	9 688	7 790

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

Les Comptes publics de la province de l'Ontario comprennent le présent rapport annuel et des renseignements supplémentaires.

Le rapport annuel comprend une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de la province, d'autres annexes et des divulgations.

Étude et analyse des états financiers

La première section du rapport annuel, Étude et analyse des états financiers :

- compare les résultats financiers de l'Ontario avec le budget de 2021 et les résultats financiers de l'exercice précédent;
- présente les tendances affichées par les éléments financiers clés et les indicateurs de la situation financière;
- établit les principaux risques pour les résultats financiers et explique les stratégies du gouvernement pour gérer ces risques;
- englobe une description des divers actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière;
- présente les résultats d'activités non financières et traite d'initiatives importantes visant à améliorer la transparence et la responsabilité.

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés indiquent la situation financière de l'Ontario à la fin de l'exercice précédent, ses activités financières pour la période de déclaration et sa situation financière à la fin de l'exercice visé par le rapport. Les états sont interreliés; les chiffres qui figurent dans un de ceux-ci peuvent avoir une incidence sur un autre.

Les états financiers de l'Ontario sont présentés sur une base consolidée, c'est-à-dire que l'état de la situation financière et l'état des résultats de l'Ontario englobent les résultats des ministères et les résultats financiers des entités qui sont sous le contrôle du gouvernement (voir la note 1 des états financiers consolidés pour de plus amples détails). Par conséquent, les revenus et les charges déclarés par l'Ontario peuvent être touchés directement par les activités des ministères et par les résultats des entités sous son contrôle telles que les entreprises publiques, ainsi que des organismes du secteur parapublic, c'est-à-dire les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. En outre, les paiements de transfert versés à des entités non consolidées, telles que les municipalités et les universités, ont aussi une incidence sur les résultats affichés par l'Ontario.

Les états financiers sont les suivants :

- L'état consolidé des résultats, qui fournit un résumé des revenus de la province pour la période, déduction faite de ses charges, et indique si le gouvernement a affiché un déficit ou un excédent de fonctionnement pour l'année. Les résultats de l'année en cours sont présentés avec le plan budgétaire, ainsi qu'avec les résultats financiers de l'exercice précédent. L'excédent ou le déficit annuel a une incidence sur la situation financière de l'Ontario.
- L'état consolidé de la situation financière indique l'actif et le passif de l'Ontario. Il est aussi connu sous le nom de bilan. Le total du passif de l'Ontario englobe la dette et d'autre financement à long terme. L'actif financier englobe la trésorerie, les placements à court terme, les montants dus au gouvernement et les participations dans les entreprises publiques. La différence entre le total du passif et l'actif financier est la dette nette de l'Ontario, qui indique les revenus dont la province aura besoin à l'avenir pour payer ses opérations antérieures. L'actif non financier, principalement les immobilisations corporelles comme les routes, les ponts et les édifices, est soustrait de la dette nette pour obtenir le déficit ou l'excédent accumulé. Un déficit ou un excédent affiché au cours de l'année augmente ou réduit le déficit ou l'excédent accumulé.
- L'état consolidé de l'évolution de la dette nette, qui illustre la façon dont la dette nette de l'Ontario a changé au cours de l'exercice. L'excédent ou le déficit annuel et les ajouts au titre des immobilisations corporelles sont les principaux facteurs qui influent sur la dette nette.
- L'état consolidé de l'évolution du déficit ou de l'excédent accumulé, qui indique le total cumulatif de l'ensemble des déficits et des excédents annuels de l'Ontario jusqu'à présent. C'est l'excédent ou le déficit annuel pour l'exercice qui a la plus grande incidence sur ce total.
- L'état consolidé des flux de trésorerie, qui indique les sources de trésorerie et des équivalents de trésorerie, et l'utilisation qui en est faite pendant l'exercice. Les deux principales sources de trésorerie sont les revenus et les emprunts. La trésorerie sert à financer les coûts de fonctionnement, les investissements dans les immobilisations et le remboursement de la dette. Cet état est présenté selon la méthode indirecte, c'est-à-dire qu'on indique d'abord l'excédent ou le déficit annuel, et qu'on en fait ensuite le rapprochement au flux de trésorerie découlant des activités en y ajoutant ou en soustrayant des éléments hors trésorerie tels que l'amortissement des immobilisations corporelles. On y trouve aussi la trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles et aux placements, ainsi que la trésorerie générée par les activités de financement.

Les états financiers consolidés doivent être consultés avec les notes et les annexes qui les accompagnent et qui résument les principales méthodes comptables de la province et fournissent des renseignements supplémentaires sur les activités financières sous-jacentes, la valeur marchande des investissements, les obligations contractuelles et les risques.

Autres éléments du rapport annuel

- Dans l'énoncé de responsabilité, le gouvernement reconnaît sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés ainsi que de l'étude et analyse des états financiers. L'énoncé, qui figure à la page 2, décrit les conventions et les pratiques comptables ayant servi à la préparation des états financiers, et reconnaît la responsabilité du gouvernement quant aux systèmes de gestion financière et de contrôle.
- Le rapport de la vérificatrice générale, qui se trouve aux pages 55 à 57, exprime une opinion en vertu de la *Loi sur le vérificateur général* pour indiquer si les états financiers rendent compte avec impartialité des résultats financiers annuels et de la situation financière du gouvernement conformément aux normes comptables du secteur public au Canada.

Renseignements supplémentaires

Les états des ministères et les annexes contiennent les états des ministères et des annexes détaillées sur la dette et d'autres éléments. Les états des ministères comparent les charges réelles aux crédits votés par l'Assemblée législative. Ces crédits sont accordés par l'entremise du Budget des dépenses, du Budget supplémentaire des dépenses et de la *Loi de crédits de 2022* annuelle (telle que modifiée par des ordonnances du Conseil du Trésor), ainsi que d'autres mesures législatives et de mandats spéciaux, le cas échéant. Les états des ministères englobent les montants votés pour financer certains organismes provinciaux, dont les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges. Les résultats financiers de tous les organismes provinciaux qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, conformément aux normes comptables du secteur public, sont consolidés avec ceux de l'Ontario pour produire les états financiers consolidés, en conformité avec les méthodes comptables décrites à la note 1 afférente aux états.

Les annexes détaillées des paiements contiennent les détails des paiements que les ministères ont versés aux fournisseurs (y compris la taxe de vente) et aux bénéficiaires de paiements de transfert qui dépassent certains seuils, dont des paiements versés à des fournisseurs pour des services temporaires, des paiements faits directement à un fournisseur par le ministère pour des avantages sociaux d'employés, des paiements pour les déplacements d'employés, les paiements totaux d'aide ou de subventions versés à des personnes, à des entreprises, à des institutions non commerciales et à d'autres organismes gouvernementaux, d'autres paiements versés à des fournisseurs de biens et de services, et des paiements législatifs.

Depuis 2018-2019, les états financiers des organismes publics et des entreprises publiques ne font plus partie des Comptes publics. Les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la province qui font partie du périmètre comptable du gouvernement, ainsi que divers autres états financiers sont disponibles sur le site Web des organismes en question, auquel il est possible d'accéder à partir des liens se trouvant à ontario.ca/comptespublics ou sur demande.

GLOSSAIRE

Nota : Les définitions des termes inclus dans le glossaire sont présentées en guise de clarification et visent à aider les lecteurs du rapport annuel de 2021-2022. Les définitions n'ont pas pour but de modifier les termes ou le sens des termes définis dans les lois. Le glossaire ne fait pas partie des états financiers consolidés audités.

Actif financier : Actif pouvant servir à couvrir le passif existant ou à financer des activités futures, mais qui ne doit pas être utilisé dans le cours normal des activités. Les actifs financiers comprennent la trésorerie, les actifs convertibles en espèces, les droits contractuels de recevoir des espèces ou d'autres actifs financiers d'une autre partie, les placements temporaires ou les placements de portefeuille, les créances s'appliquant à un organisme non gouvernemental ou à un particulier, et les stocks. (« Financial Assets »)

Actif non financier : Actif qui ne génère habituellement pas des espèces pouvant servir à rembourser des dettes existantes. L'actif non financier de l'Ontario est constitué des immobilisations corporelles, des charges payées d'avance et des stocks. (« Non-Financial Assets »)

Amortissement : Partie du coût d'un actif imputé à une période comptable par suite de sa répartition sur sa durée de vie utile prévue. Le terme s'applique aux immobilisations corporelles et à des éléments comme les charges liées à un titre de créance. (« Amortization »)

Amortissement cumulé : Montant total de l'amortissement passé en charges depuis le début de l'utilisation de l'actif en question. La valeur totale de l'actif moins l'amortissement cumulé correspond à la valeur comptable nette de l'actif. (« Accumulated Amortization »)

Apport en capital reporté : Partie non amortie d'immobilisations corporelles ou de passifs engagés pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles à partir de contributions spécifiques reçues d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties. Ces contributions sont comptabilisées dans les revenus pendant la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles sous-jacentes une fois que l'Ontario les a acquises ou construites. (« Deferred Capital Contribution »)

Bon du Trésor : Instrument d'emprunt à court terme émis par les gouvernements, à un prix inférieur à sa valeur nominale. (« Treasury Bills »)

Charges de programmes : Total des charges excluant l'intérêt sur la dette. (« Program Expense »)

Comptabilisation : Fait d'inclure un élément dans les états financiers d'une entité. (« Recognition »)

Comptes publics : États financiers consolidés de l'Ontario ainsi que les états et annexes s'y rapportant que la province doit fournir en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. (« Public Accounts »)

Consolidation : Inclusion, dans les états financiers consolidés de l'Ontario, des résultats financiers d'organismes contrôlés par le gouvernement. (« Consolidation »)

Contrat à terme de gré à gré : Contrat qui oblige une partie à acheter et l'autre partie à vendre une quantité déterminée d'un bien donné au prix et à la date ultérieure indiqués. (« Forward Contract »)

Contrat à terme normalisé : Contrat négocié en bourse qui confère l'obligation de vendre ou d'acheter, à une date future, des marchandises à un prix et à un montant déterminés. (« Futures »)

Contrat de garantie de taux d'intérêt : Contrat à terme précisant le taux d'intérêt, habituellement à court terme, devant être payé ou reçu sur une obligation à partir d'une date future. (« Forward Rate Agreement »)

Contrat de location-acquisition : Du point de vue du preneur, bail en vertu duquel le bailleur a transféré au preneur pratiquement tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien loué. (« Capital Lease »)

Crédit : Autorisation donnée par l'Assemblée législative d'affecter des sommes versées dans le Trésor ou d'engager des dépenses hors caisse. (« Appropriation »)

Débenture : Titre de créance en vertu duquel l'émetteur s'engage à payer des intérêts et à rembourser le principal à la date d'échéance. La débenture n'est pas garantie, ce qui veut dire qu'aucun privilège ne grève un bien donné. (« Debenture »)

Débenture à fonds d'amortissement : Débenture garantie par des paiements périodiques dans un fonds constitué pour rembourser une dette à long terme. (« Sinking Fund Debenture »)

Déficit : Écart négatif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Deficit »)

Déficit accumulé : Différence entre les passifs et les actifs. Le déficit accumulé représente le total de tous les déficits annuels antérieurs moins le total de tous les excédents annuels antérieurs, y compris les redressements sur exercices antérieurs. (« Accumulated Deficit »)

Dérivé : Contrat financier dont la valeur provient d'autres actifs sous-jacents. L'Ontario a recours aux instruments dérivés, par exemple des swaps, des contrats de change à terme, des contrats de garantie de taux d'intérêt, des contrats à terme normalisés et des options, pour couvrir et réduire au minimum les frais d'intérêt. (« Derivatives »)

Dette : Obligation découlant de l'emprunt d'une somme d'argent. (« Debt »)

Dette nette : Différence entre le total des passifs et des actifs financiers de l'Ontario. La dette nette correspond aux exigences à venir de l'Ontario en matière de revenus afin de payer des opérations et événements antérieurs. (« Net Debt »)

Dette totale : Total des emprunts payables par l'Ontario. (« Total Debt »)

Durée moyenne estimative du reste de la carrière : Nombre total d'années de service que fournira un groupe d'employés divisé par le nombre d'employés faisant partie du groupe. (« Expected Average Remaining Service Life »)

Évaluation actuarielle prévue par les mesures législatives régissant les régimes de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour établir si un régime de retraite a suffisamment de fonds pour s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'évaluation détermine les cotisations exigées pour faire face aux obligations au titre des prestations de retraite. (« Pension Statutory Actuarial Funding Valuation »)

Évaluation comptable actuarielle des prestations de retraite : Évaluation effectuée par un actuaire pour évaluer les obligations au titre des prestations de retraite à la fin d'une période ou à un moment précis. L'évaluation attribue le coût des obligations au titre des prestations de retraite à la période où les services ont été rendus par les participants. (« Pension Actuarial Accounting Valuation »)

Excédent : Écart positif entre les revenus et les charges du gouvernement au cours d'un exercice donné. Une réserve peut être incluse en prévision. (« Surplus »)

Exercice : L'exercice de la province de l'Ontario va du 1^{er} avril d'une année au 31 mars de l'année suivante. (« Fiscal Year »)

Fonds : Entité financière ou comptable autonome établie dans le but d'exécuter certaines activités ou de réaliser certains objectifs conformément à des restrictions, des limites ou des règlements particuliers. (« Fund »)

Fonds de prévoyance : Montant approuvé par l'Assemblée législative au début de l'exercice pour parer à des dépenses plus élevées que prévu en raison d'événements imprévisibles. Cette autorisation de dépenses est répartie en cours d'exercice aux ministères au titre de leurs programmes et de leurs activités. Les coûts réels engagés sont imputés aux activités et programmes respectifs, et non au fonds de prévoyance. En conséquence, le fonds de prévoyance à la fin de l'exercice de l'Ontario est égal à zéro. Voir Réserve pour plus de détails. (« Contingency Fund »)

Gain ou perte non réalisé : Augmentation ou diminution de la juste valeur d'un élément d'actif que détient un propriétaire. Une fois que le propriétaire a aliéné ou radié cet élément d'actif, il a réalisé un gain ou une perte. (« Unrealized Gain or Loss »)

Gains en capital : Bénéfice résultant de la vente ou du transfert d'immobilisations ou de placements. Dans le domaine comptable, il s'agit du produit ou de la valeur marchande reçu moins la valeur comptable nette de l'immobilisation ou du placement. (« Capital Gain »)

Garantie d'emprunt : Engagement de payer la totalité ou une partie d'un emprunt au cas où l'emprunteur ne le rembourserait pas. (« Loan Guarantee »)

Immobilisations corporelles : Biens corporels durables comprenant les terrains, les immeubles, l'infrastructure de transport, les véhicules, les biens loués, les machines, le mobilier, le matériel, l'infrastructure et les systèmes liés à la technologie de l'information, et les constructions en cours. (« Tangible Capital Assets »)

Indemnité : Entente en vertu de laquelle une partie accepte de compenser l'autre partie en réparation d'un dommage que cette dernière a subi. L'Ontario peut fournir ou demander une indemnité. (« Indemnity »)

Indice des prix à la consommation (IPC) : Mesure générale du coût de la vie. Tous les mois, Statistique Canada mesure le prix de détail d'un panier à provisions représentatif composé de biens et de services faisant partie des dépenses moyennes d'un ménage (aliments, logement, transport, meubles, vêtements et loisirs). Le pourcentage qu'un article occupe dans le panier global constitue son « poids » et tient compte des habitudes de dépense du consommateur moyen. Étant donné que les gens ont tendance à consacrer davantage d'argent aux aliments qu'à l'habillement, l'évolution du prix des aliments a une plus grande incidence sur l'indice que, par exemple, l'évolution du prix des vêtements et des chaussures. (« Consumer Price Index »)

Infrastructure : Installations, systèmes et matériel nécessaires pour fournir des services publics et appuyer l'activité économique du secteur privé, y compris l'infrastructure de réseau (p. ex., routes, ponts, réseaux d'adduction d'eau et d'égouts, systèmes importants de technologie de l'information), les bâtiments (p. ex., hôpitaux, écoles, tribunaux) et les machines et le matériel (p. ex., équipement médical, équipement de recherche). (« Infrastructure »)

Instrument financier : Actifs liquides, titre de participation dans une entité ou contrat qui est à la fois la source d'un actif financier pour un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant. (« Financial Instrument »)

Juste valeur : Prix dont conviendraient deux parties n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en connaissance de cause, et sans aucune obligation d'acheter, dans un marché où la concurrence peut librement s'exercer. La juste valeur ne résulte pas d'une vente forcée ou d'un solde de liquidation. (« Fair Value »)

Méthode de l'amortissement linéaire : Méthode selon laquelle les charges d'amortissement annuelles sont calculées en divisant le coût historique de l'actif par le nombre d'années de sa vie utile prévue. (« Straight-Line Basis of Amortization »)

Obligation à taux variable (OTV) : Titre de créance portant un taux d'intérêt variable. (« Floating Rate Notes »)

Obligation contractuelle : Obligation d'un gouvernement envers d'autres parties qui se transformera en passif quand les modalités de l'entente ou du contrat auquel le gouvernement est partie seront respectées. (« Contractual Obligations »)

Opération de couverture : Stratégie ayant pour but de réduire l'exposition d'un élément d'actif (ou de passif) à des risques de perte par suite des fluctuations du marché, comme la variation des taux d'intérêt ou des taux de change. Les parties signent un engagement de compensation prévoyant que tout changement à venir dans la valeur de l'instrument de couverture compensera tout changement dans la valeur de l'élément d'actif (ou de passif). (« Hedging »)

Option : Contrat conférant le droit, mais non l'obligation, de vendre ou d'acheter une marchandise, une devise ou un instrument désigné à un certain prix, à une date ultérieure déterminée. (« Option »)

Paiement de transfert : Subvention accordée à une personne, à un organisme ou à un autre ordre de gouvernement. L'instance gouvernementale qui fait le paiement de transfert :

- ne reçoit aucun bien ou service directement en retour, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un contrat d'achat ou de vente;
- ne s'attend pas à être remboursée, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un prêt consenti;
- ne s'attend pas à un rendement financier, contrairement à ce qui se passerait dans le cas d'un placement. (« Transfer Payments »)

Partenariats publics-privés : Partenariats conclus avec le secteur privé pour développer, moderniser et remplacer l'infrastructure vieillissante de l'Ontario. En vertu de ces partenariats, les ministères provinciaux ou les propriétaires de projets établissent l'objet et la portée d'un projet, tandis que le secteur privé finance et exécute la conception et les travaux de construction. Généralement, l'Ontario paie l'entreprise du secteur privé à la fin du projet seulement. (« Public-Private Partnership (P3) »)

Passif éventuel : Obligation potentielle pouvant donner lieu au sacrifice futur d'avantages économiques en raison de conditions ou de situations actuelles incertaines. Cela sera éliminé en fin de compte après la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui échappent en partie au contrôle du gouvernement. La disparition de l'incertitude confirmera l'accroissement ou le non-accroissement du passif. (« Contingent Liabilities »)

PIB réel : Produit intérieur brut calculé sans tenir compte de l'incidence des variations de prix. (« Real GDP »)

Placement temporaire : Placement ayant un caractère transitoire ou ponctuel. Règle générale, il est réalisable raisonnablement et assez rapidement. (« Temporary Investments »)

Plan financier : Description du plan des revenus et des charges consolidés du gouvernement pour l'exercice à venir et le moyen terme, avec des renseignements sur l'excédent ou le déficit prévu. Le plan fait officiellement partie du budget, que le gouvernement présente au printemps de chaque année. Il est mis à jour, au besoin, au cours de l'exercice. Les chiffres présentés dans le plan financier peuvent différer de ceux indiqués dans le Budget des dépenses. (« Fiscal Plan »)

Produit intérieur brut (PIB) : Valeur totale sans double compte des biens et services produits dans le territoire économique d'un pays ou d'une région au cours d'une période donnée, telle qu'un trimestre ou une année. Le PIB peut être calculé de trois façons : il peut représenter la somme des revenus gagnés dans la production courante, la somme des dépenses finales de la production courante ou la somme des valeurs ajoutées nettes dans la production courante. (« Gross Domestic Product »)

Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) : Programme conçu pour répondre aux besoins particuliers des personnes handicapées qui sont dans le besoin ou qui souhaitent travailler et en sont capables, et ont besoin d'une aide. En Ontario, les personnes âgées de 65 ans ou plus non admissibles à la Sécurité de la vieillesse peuvent également avoir droit à une aide dans le cadre du POSPH si elles sont dans le besoin. (« Ontario Disability Support Program »)

Rapport annuel : Englobe une section Étude et analyse des états financiers, les états financiers consolidés de l'Ontario et d'autres annexes et divulgations. (« Annual Report »)

Réserve : Fonds inscrit dans le plan financier afin de se prémunir contre les variations défavorables imprévues des perspectives économiques ou des revenus et charges de la province. Tous les frais réels qu'engage le ministère, qui ont trait à la réserve, sont comptabilisés comme des charges de ce ministère. Voir Fonds de prévoyance pour plus de détails. (« Reserve »)

Réserve de liquidités : Trésorerie et placements à court terme gérés avant la consolidation avec d'autres entités gouvernementales. Cela comprend les dépôts bancaires, les titres du marché monétaire et les obligations à long terme de l'Ontario qui n'ont pas été prêtés dans le cadre de prises en pension de titres et de pensions sur titres, rajustés en fonction des garanties nettes. (« Liquid Reserve »)

Revenus non fiscaux : Revenus du gouvernement provenant de sources externes, y compris les revenus de la vente de biens et de services, d'amendes et d'autres pénalités associées à l'application des règlements et des lois de la province, de droits et de permis, de redevances, de profits d'organismes de la Couronne autonomes et de la vente de biens. (« Non-Tax Revenue »)

Revenus reportés : Rentrées de fonds non dépensés, soumises à des restrictions externes et provenant d'autres ordres de gouvernement ou de tierces parties pour des activités de fonctionnement. Les revenus reportés sont comptabilisés dans les revenus au cours de la période pendant laquelle les montants reçus sont utilisés aux fins prévues. (« Deferred Revenue »)

Secteur : Activité ou ensemble d'activités distinctes d'un gouvernement pour lesquels il est approprié de présenter séparément des données financières afin d'aider les utilisateurs des états financiers à déterminer les ressources nécessaires pour appuyer les principales activités du gouvernement. (« Segment »)

Secteur parapublic : Hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques spécialisés, conseils scolaires et collèges. Aux fins des états financiers, les universités et d'autres organisations comme les municipalités ne sont pas incluses parce qu'elles ne respectent pas les critères applicables aux organismes publics conformément aux recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). (« Broader Public Sector »)

Total des charges : Somme des charges de programmes et de l'intérêt sur la dette. (« Total Expense »)

Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux, y compris le développement de la petite enfance, l'apprentissage durant la petite enfance et la garde des jeunes enfants. (« Canada Social Transfer »)

Transfert canadien en matière de santé (TCS) : Transfert fédéral effectué à chaque province et territoire pour appuyer les services de santé. (« Canada Health Transfer »)

Trésor : Ensemble des deniers publics déposés au crédit du ministre des Finances de l'Ontario ou au nom d'un organisme de la Couronne approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les paiements du Trésor doivent être prévus par une loi. Voir Crédit pour plus de détails. (« Consolidated Revenue Fund »)

Valeur actualisée : Valeur actuelle de un ou plusieurs paiements en espèces à venir, en actualisant les paiements au moyen d'un taux d'intérêt donné. (« Present Value »)

Valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle : Coût historique d'une immobilisation corporelle moins l'amortissement cumulé et le montant de toute dépréciation. (« Net Book Value of Tangible Capital Assets »)

Valeur nominale : Montant exprimé en dollars sans redressement pour les variations de prix attribuables à l'inflation ou à la déflation. Ne constitue pas un bon moyen de comparer les valeurs du PIB pour des années données, cette comparaison nécessitant une valeur « réelle » exprimée en dollars constants (c.-à-d. redressée en fonction des prix). Voir PIB réel pour plus de détails. (« Nominal »).

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Budget de l'Ontario, Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario et Finances trimestrielles

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions des charges et des revenus pour l'exercice à venir.

Le document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario consiste en une mise à jour de mi-exercice des prévisions de charges et de revenus du gouvernement.

Le document Finances trimestrielles est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente des perspectives révisées pour le reste de l'exercice.

Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, du document Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario et du document Finances trimestrielles de l'Ontario, visitez le site Web du ministère des Finances de l'Ontario, à :
<https://www.ontario.ca/fr/page/ministere-des-finances>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses du gouvernement pour l'exercice commençant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes du programme de dépenses de chaque ministère que l'Assemblée législative est appelée à approuver conformément à la *Loi de crédits de 2022*. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/budget-des-depenses>.

Finances de l'Ontario

Pour une version électronique, visitez <https://www.ontario.ca/fr/page/rapports-trimestriels-des-finances-de-lontario>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. Pour une version électronique, visitez : <https://www.ontario.ca/fr/page/comptes-economiques-de-lontario>.

Veillez adresser vos commentaires
sur le présent rapport à :
L'honorable Prabmeet Singh Sarkaria
Président du Conseil du Trésor
Édifice Whitney, 4^e étage, bureau 4320
99, rue Wellesley Ouest
Toronto (Ontario) M7A 1W3

Vous pouvez également faire parvenir
vos commentaires au ministre par
courrier électronique à l'adresse
suivante : infotbs@ontario.ca

Vous pouvez accéder au document en ligne à [Ontario.ca/comptespublics](https://ontario.ca/comptespublics)

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2022 | ISSN 0833-1189 (Imprimé) | ISSN 1913-5564 (En ligne)